

ANNALE OFFICIELLE



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(38^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e séance du lundi 28 octobre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GUY DI COLONÉ

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire britannique** (p. 3571).2. **Loi de finances pour 1986 (deuxième partie)**. Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3571).**Commerce, artisanat et tourisme** (suite)

M. Bockel, secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

Réponses de M. Crépeau, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme, et de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :

MM. Pernin, Hamel, C'assaing.

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 3575)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 3575)

Article 59 (p. 3575)

Amendement n° 1 de la commission des finances : MM. Mortelette, suppléant M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'artisanat : le ministre. - Adoption.

Adoption de l'article 59 modifié :

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 3575)

Culture

MM. Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances ; le président.

M. Desgranges, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Guy Vadepiéd, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

MM. Jacques Brunhes, François d'Aubert, Queyranne, le président, Fuchs, Metzinger, Giovannelli, Schreiner, Tranchant.

M. Lang, ministre de la culture.

M. le président.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. Bonrepaux, Tranchant.

Etat B

Titres III et IV. Adoption (p. 3596)

Etat C

Titre V. - Adoption (p. 3596)

Titre VI (p. 3596)

Amendement n° 37 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert.

Amendements n°s 38, 39 à 40 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet des amendements n°s 37 à 40.

Adoption du titre VI.

Etat D

Titre III. Adoption (p. 3596)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 3598).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ,

vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte

1

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DELEGATION PARLEMENTAIRE BRITANNIQUE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de parlementaires britanniques, conduite par Sir Anthony Meyer, président du groupe d'amitié « Grande-Bretagne - France ».

Je suis heureux, en votre nom, de souhaiter la bienvenue à nos collègues (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

2

LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, répondant au souhait exprimé ce matin par Michel Crépeau, j'axerai mon propos sur le budget du commerce intérieur à proprement parler.

M. Tranchant s'est inquiété, dans son rapport de ce qu'il appelle un « petit budget ».

Je lui répondrai que c'est un budget de reconduction, ce qui n'est pas si mal lorsqu'on se rappelle que ces crédits ont beaucoup plus que doublé depuis 1981.

Il s'agit là d'un secteur important de notre activité économique, qu'on s'attache au nombre d'entreprises ou de salariés. Important également parce que le commerce - on s'en aperçoit de plus en plus - est vraiment l'un des moteurs de notre économie.

Encore faut-il que des règles du jeu claires soient définies, aussi bien en ce qui concerne les aides que le rôle de l'Etat. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire.

C'est un métier difficile et ce secteur a connu un véritable bouleversement ces trente dernières années.

Je ne reviendrai pas sur notre bilan, qui a été largement esquissé, avec beaucoup de brio, par M. Destradé, et précisé par de nombreux orateurs.

Ce bilan est très bon mais, au-delà, on observe deux phénomènes quelque peu contradictoires en apparence : un certain désarroi du monde du commerce, traditionnel au demeurant à l'égard du pouvoir, et, parallèlement, un jugement très positif à l'égard des réformes qui ont été engagées depuis 1981.

Le rôle du commerce a été important dans la lutte contre l'inflation et l'on a assisté dans le même temps à une véritable responsabilisation du secteur.

Depuis 1982, le régime des marges a été assoupli et l'on a même pu créer des zones de liberté dans certains secteurs, qu'il s'agisse du commerce de gros ou des carburants.

Nous allons poursuivre en 1986 ce régime de liberté négociée, cette pédagogie de la liberté, qui offre une plus grande souplesse, souhaitée par le monde du commerce, sans perdre de vue l'objectif de lutte contre l'inflation.

Sont aussi à mettre à notre actif les simplifications administratives. Plusieurs d'entre vous, notamment Mme Horvath, ont évoqué le problème des défaillances d'entreprises, s'interrogeant sur l'importance du solde entre défaillances et créations. Je tiens à leur répondre que grâce à des mesures de simplification permettant, par exemple, une création en moins de trente jours, portant sur les fonds propres de l'entreprise, ou instituant le livret d'épargne entreprise - à propos duquel M. Mortelette a répondu à certaines inquiétudes de députés de l'opposition - le nombre des créations a fortement augmenté, passant à 27 000 pour le premier semestre de 1985, tandis que celui des défaillances augmentait dans une proportion moindre. Le solde est de 22 500 en faveur des créations, en augmentation de 25 p. 100. Ce chiffre est important.

Ce qui est vrai des créations d'entreprises l'est également - et c'est nouveau par rapport à la conjoncture de 1983-1984, qui faisait apparaître une stagnation, voire une légère baisse des effectifs salariés du commerce, lesquels, pendant le premier semestre, ont été en augmentation de 1,2 p. 100 contre une baisse de 1,3 p. 100 en 1984. Sans vouloir vous abreuver de chiffres, je tenais, à ce stade du débat, à souligner cette tendance positive.

Nous entendons poursuivre notre action, notamment en favorisant les transmissions de petites entreprises commerciales et artisanales. Ce sera l'objet d'une communication que j'aurai l'honneur de faire dans quelques jours.

La question du statut social des salariés du commerce a également été évoquée. Les lois Auroux jouent un rôle de plus en plus important. Mme Horvath a stigmatisé la répression syndicale dans les entreprises du commerce et souligné les difficultés rencontrées lors des négociations. Je ne conteste pas qu'il existe des difficultés, mais je souligne que, depuis 1981, le champ conventionnel du commerce s'est considérablement élargi.

Avant cette date, le secteur concerné par des conventions collectives était de l'ordre de 20 p. 100. Il est maintenant de 70 p. 100. Certes, 30 p. 100 des salariés du commerce ne sont toujours pas touchés par des conventions, mais reconnaissez que l'évolution a été considérable.

Au demeurant, le problème très épineux du travail le dimanche pourrait également faire l'objet de discussions conventionnelles. Michel Crépeau et moi-même avons rappelé haut et fort, ayant présents à l'esprit un certain nombre d'événements récents, que l'ouverture permanente n'était pas forcément créatrice d'emplois et que les quelques emplois susceptibles d'être créés pourraient se traduire ailleurs par des suppressions d'emplois, voire par la faillite de commerces de proximité. D'ailleurs, le consommateur n'est pas véritable-

ment demandeur et, M. Michel Crépeau l'a rappelé, il s'agit véritablement d'un choix de société. Un nombre croissant de couples travaillent et ne se retrouvent que le dimanche. Il faut donc se demander ce qu'apporte le travail le dimanche et quels sont, en contrepartie, ses effets négatifs. On peut négocier l'amplitude horaire et la répartition du travail en fonction des jours ouvrés. Le travail le dimanche, au-delà des exceptions déjà existantes, peut faire l'objet d'une négociation « équilibrée », mais doit être l'exception, et non le principe.

La formation dans le commerce représente l'essentiel de mon action et de mon budget : plus de 40 p. 100 des crédits. Cette action est menée en liaison constante avec les chambres de commerce et d'industrie, qui font un effort considérable en ce domaine. Nous avons au demeurant signé il y a quelque temps, à Angoulême, et plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, une convention tendant à améliorer encore cet effort conjoint de formation.

La modernisation du commerce indépendant est par ailleurs essentielle. C'est un sacré pari, mais l'on observe une évolution des esprits et je constate que, de tous les orateurs qui sont intervenus, aucun n'a évoqué le problème de l'urbanisme commercial, qui était sans cesse mis en avant lors des débats sur le commerce.

Je rappelle les mesures qui ont été prises afin d'impulser la modernisation du commerce indépendant : les prêts bonifiés ont été multipliés par cinq ; le livret d'épargne entreprise a été institué et commence à jouer un rôle important ; le commerce rural a été privilégié.

Nous ne sommes pas des fanatiques de la subvention dans le secteur du commerce. D'ailleurs, les professionnels ne sont pas demandeurs, lorsqu'ils arrivent, ce qui est de plus en plus fréquent, à dépasser certaines contradictions. Il est cependant un secteur où la subvention peut jouer son rôle, au moins au niveau de l'investissement de départ, c'est le commerce rural. D'ailleurs, le président de l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, M. Netter, partage ce point de vue. Les subventions en faveur du commerce rural ont augmenté à de multiples reprises, de 50 p. 100 en quatre ans, et les prêts à ce type de commerce sont passés de 6,7 millions à 100 millions de francs. M. Tranchant a parlé tout à l'heure d'essoufflement du prochain budget. Il ne manque, quant à lui, pas d'air puisque ce budget voit ses crédits doubler ! (*Sourires*).

Nous avons insisté sur certaines actions spécifiques, je pense notamment à Commerce 90, dont a parlé M. Mellick. Il ne s'agit pas, comme le disait tout à l'heure M. Charié, de faire de la modernisation du commerce « au ras des patates », mais de mieux « cibler » les actions favorisant la modernisation du commerce indépendant, incitant les commerçants à se regrouper, à mieux s'intégrer dans la cité, à être présents dans les grands débats qui les concernent, qu'il s'agisse de réhabilitation urbaine, des plans de circulation, de la recherche d'une solution à la contradiction entre la grande distribution et le commerce indépendant, d'une meilleure animation, d'une meilleure formation ou d'une meilleure présentation de leur commerce. Les associations de commerçants doivent se sentir impliquées, se dynamiser, ne pas pleurer mais voir ce qu'il est possible de faire avec les chambres consulaires et les élus. L'action menée à Béthune a été à cet égard exemplaire et elle est actuellement imitée par des dizaines de gros bourgs et des villes moyennes. Nous avons procédé à un redéploiement budgétaire en faveur de ces opérations.

Je dirai un mot du commerce non sédentaire. Il représente 100 000 commerçants et 500 000 points de vente. C'est un élément important de l'animation de nos cités et de nos marchés, un instrument efficace de lutte contre l'inflation car il se bat pour les prix. Je tiens à saluer son action. Il rencontre quelques problèmes mais son activité a été reconnue par une circulaire du 6 août de M. le Premier ministre, qui tend notamment à favoriser les discussions avec les collectivités locales afin de régler les problèmes qui peuvent se poser, de faciliter l'apprentissage et de prévoir des modalités de financement adaptées.

Ayant rappelé, par un survol, ces quelques éléments qui me tiennent à cœur, je parlerai maintenant de la promotion et de la modernisation, maîtres mots de notre action.

M. Rodet, dans son excellente intervention, a expliqué ce que nous entendons par « promotion du commerce » : réhabilitation, disparition d'un certain nombre de discriminations dont souffre encore ce secteur.

Quant à la modernisation, elle passe bien sûr par la formation.

En effet, un commerce, même le plus petit des commerces, est une entreprise qui doit se gérer, et la gestion s'apprend. Mais elle suppose l'accès aux technologies nouvelles.

A ce propos, je répondrai à un intervenant de l'opposition qui a évoqué les problèmes de technologie et de monétique : il s'agit encore de M. Charié, qui n'est pas présent et je le regrette, car je pensais qu'il attendait des réponses à ses vingt questions.

Ce matin donc, M. Charié a cherché, dans son long exposé, des exemples dans la pomme de terre. Mais il n'avait peut-être pas la frite...

M. Georges Tranchant. Mais si !

M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat. Dans ces conditions, il aurait dû prendre comme exemples d'autres végétaux, tels que les navets ou les cornichons, et nous aurions alors eu un exposé complet ! (*Rires*).

M. Emmanuel Hamel. Ce sont de nobles productions, monsieur le secrétaire d'Etat (*Nouveaux rires*).

M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat. Certes, monsieur Hamel, les navets et les cornichons sont de nobles productions. Mais, s'agissant de la monétique, je ne sais pas si M. Charié a bien étudié son sujet. Il a en effet reproché aux pouvoirs publics, après nous avoir fait entendre un grand coup de libéral, de ne pas avoir été, dans ce domaine, suffisamment partie prenante, de ne pas avoir donné leur chance aux commerçants qui veulent se saisir de la monétique.

Il faut être un peu sérieux !

Nous avons au contraire été constamment présents dans le débat, et nous l'avons été concrètement. Simplement, nous avons refusé, et c'est bien normal, de trancher dans les négociations à la place des banques et des commerçants. N'avons-nous pas pris, entre autres, diverses dispositions prévoyant l'irrévocabilité, qui est un pas important, et la possibilité de saisir la commission de la concurrence ? Je précise d'ailleurs que le Conseil national du commerce a aussitôt saisi cette commission.

Ensuite, nous avons réuni, sous l'égide de Michel Crépeau, les différents intervenants et je rappelle au surplus ce que c'est nous qui avons été à l'origine de toutes les possibilités offertes par le ministère de l'industrie dans le cadre du Fonds industriel de modernisation, dans le souci de permettre aux commerçants indépendants, regroupés pour négocier, d'accéder à la monétique, notamment en acquérant du matériel par le crédit-bail, comme cela se fait à Lille et comme cela se fera bientôt à Rennes, ainsi qu'en Alsace et dans d'autres régions.

L'argumentation de M. Charié n'est donc pas très sérieuse.

Promouvoir, moderniser, cela veut dire aussi se regrouper.

Le même orateur, que je ne voudrais pas citer constamment...

M. Georges Tranchant. Mais si ! (*Sourires*).

M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat. ...car ce serait lui faire beaucoup d'honneur, a fustigé les différentes formes de modernisation, notamment la forme coopérative.

Je visite presque toutes les semaines une foire ou un salon. J'y rencontre des artisans ou des commerçants qui ont franchi le pas de la coopération artisanale et qui se sont regroupés, métier par métier. Ils me disent tous, sans exception, que le regroupement leur permet, parfois dans une conjoncture difficile, de pénétrer des marchés nouveaux. Ils pensent que le regroupement est quelque chose d'extraordinaire, qu'ils ne regrettent donc pas. Ils souhaitent d'ailleurs que d'autres se regroupent aussi. Il faut savoir de quoi l'on parle !

Je ne conclurai pas mon exposé sans considérer avec une certaine fierté ce que nous avons fait depuis quatre ans. Michel Crépeau en a parlé tout à l'heure beaucoup mieux que moi. Mais cette fierté rejait aussi sur la direction du commerce intérieur, que ceux qui suivent l'évolution de ce secteur connaissent bien. Cette direction accomplit une tâche de gestion d'un secteur qui doit être géré sur bien des points : urbanisme commercial, problèmes sociaux. Nombre de problèmes très importants se posent et ils doivent être suivis.

J'ai entendu dire lors des assises du commerce du mois de mars dernier, d'une bouche fort autorisée puisque c'était celle de M. Chirac, qu'il fallait supprimer la direction du commerce intérieur. Cette idée a été reprise à plusieurs occasions, et récemment par M. Charié, lors d'un congrès de la fédération des associations de commerçants.

Est-ce qu'en supprimant les soixante-quinze ou quatre-vingts postes des fonctionnaires concernés, on ferait un pas vers les 40 000 emplois de fonctionnaire à supprimer ? Peut-être. Ou bien alors veut-on s'engager dans la voie d'un semblant de « moins d'Etat » ? Mais alors, que va-t-on supprimer ? La gestion des aides au groupement que majorité et opposition confondues ont évoqué ce matin ? Les aides à la formation ? Les indemnités de départ, qui sont essentielles pour les commerçants âgés ?

Tout cela me paraît inquiétant ou pas du tout sérieux. C'est un peu dans cet esprit, usant de propos contradictoires, qu'on a tenté, pendant plus de vingt ans, de bercer les commerçants d'illusions. Au-delà du discours hyper-libéral, encore qu'on ne soit pas allé aujourd'hui jusqu'à reprendre l'idée de la suppression de la direction du commerce intérieur, il me semble que c'est vraiment le dirigisme le plus dur qu'on nous propose en réalité, si j'en juge par les réglementations tatillonnes qui ont été élaborées dans le passé. Nous, au contraire, nous avons depuis quelques années - c'est l'honneur de la gauche - commencé de permettre à nos commerçants et à nos artisans de saisir de plus grandes chances, d'acquiescer leur indépendance, bref, de prendre le risque d'entreprendre.

De tous les chiffres que je vous ai cités, mesdames, messieurs, s'il n'y en avait qu'un à retenir, ce serait celui qui représente, dans ce secteur, les créations d'entreprises car le solde est positif. La véritable liberté, la liberté organisée, la liberté responsable, à côté d'une espèce de libéralisme qui est plus contradictoire que sauvage, c'est la liberté que nous avons essayé d'instaurer. Nous allons poursuivre notre action, pour le plus grand bien d'un secteur moteur de notre économie. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes)*.

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Pernin.

M. Paul Pernin. Monsieur le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme, depuis plus de deux ans, l'attention du Gouvernement a été régulièrement appelée sur les difficultés que rencontre le secteur de l'ameublement.

Selon une note de conjoncture de la Banque de France, on a assisté, au cours des huit premiers mois de 1985, à une baisse des ventes en volume de plus de 7 p. 100 par rapport à la même période de l'année 1984. Pour ces mêmes mois, soixante-seize entreprises employant 6 116 salariés ont été portées défaillantes. Le récent salon du mobilier et de la décoration a connu des résultats désastreux, les commandes étant parfois en retrait de 50 p. 100 par rapport à l'année précédente. Ces chiffres illustrent parfaitement la menace qui pèse sur les 1 300 entreprises qui constituent l'essentiel de l'ossature de ce secteur et sur l'emploi de ses 80 000 salariés.

Le Gouvernement ne peut rester passif devant cette situation.

Les professionnels ont conscience du fait que seule une relance spécifique du marché intérieur pourrait ouvrir des perspectives encourageantes. A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, vous connaissez la proposition de l'ouverture de prêts d'épargne-logement pour l'achat de meubles. Depuis que cette proposition a été présentée, ces plans d'épargne ont été étendus aux résidences secondaires. C'est la preuve que des possibilités de financement existent. Dans ces conditions, pourquoi le Gouvernement ne réfléchirait-il pas et ne proposerait-il pas une formule de crédit original spécialement destinée à l'achat de meubles ?

Par ailleurs, il y a lieu de s'interroger sur la loyauté avec laquelle s'exerce la concurrence de certains pays de l'Est dont les exportations en direction de notre pays ont augmenté au rythme de 8,5 p. 100 ces derniers mois pour la Roumanie, par exemple.

Je n'évoquerai enfin le maintien indispensable de la taxe parafiscale que pour souligner le rôle apprécié du CODIFA auquel elle apporte les moyens de sa mission.

Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, comment le Gouvernement entend manifester concrètement, dans les mois qui viennent, son intérêt pour l'industrie, l'artisanat et le commerce du meuble. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française)*.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat. Voilà, monsieur le député, bien des questions en une seule. Le problème que vous avez évoqué est préoccupant et il se pose depuis pas mal de temps déjà dans notre pays.

Il est vrai, notamment, que les importations augmentent de façon parfois surprenante alors que nous avons une capacité potentielle de répondre à la demande du consommateur, capacité qui devrait pouvoir être mieux exploitée, d'autant plus que certaines initiatives sont prises pour mieux rapprocher la production du goût du consommateur - je pense au comité Via, par exemple.

Quels sont les éléments de réponse qui peuvent vous être donnés ?

Après des contacts avec les différents professionnels producteurs et distributeurs - et conscient du problème macro-économique que vous posez, j'ai mis en place, il y a bientôt un an, autour de M. Bonacossa, le directeur du commerce intérieur, un groupe de travail. Encore un, allez-vous me dire ! Ce groupe rassemble des producteurs et des distributeurs et essaie de surmonter les difficultés que vous avez évoquées.

Cette réponse est, certes, provisoire, mais je vous préciserai que je n'ai pas voulu, en créant ce groupe de travail, évacuer le problème ou l'enterrer. En l'occurrence, j'ai pris ma décision parce que, dans un autre secteur pourtant moins vaste, je le reconnais, à savoir celui de la quincaillerie, nous étions confrontés aux mêmes difficultés. Auparavant, avant que je n'arrive au Gouvernement, la même démarche avait été adoptée et elle avait eu des résultats positifs : amélioration des produits, meilleur ciblage, par exemple. Partant de cette réussite, plus moderne, nous avons pensé qu'il serait bon, une fois de plus, de tenter de rapprocher, dans le secteur du meuble, les différentes parties prenantes.

J'avoue que j'étais très inquiet en mettant en place ce groupe de travail, tant les points de vue sont souvent éloignés, tant les incompréhensions entre les professionnels sont grandes. Mais, depuis les quelques mois qu'il fonctionne, ce groupe accomplit un travail plutôt positif et le rapprochement n'est pas à exclure. Il a déjà déterminé qu'il serait tout à fait possible de développer sur le marché français le réseau du meuble contemporain de moyenne gamme. Un concours va être organisé : il permettra de choisir une gamme assez large de produits à offrir sur le marché français. Des industriels ou des artisans français les fabriqueraient et des groupes importants de la distribution les vendraient. J'ai ainsi bon espoir de voir évoluer ce dossier en liaison, bien entendu, avec Mme Cresson, qui est notre alliée dans cette démarche.

J'en viens à la proposition concrète que vous avez faite. Je vous avoue que j'avais eu la même idée lorsque je m'étais rendu à Rodez, au début de l'année ; j'avais, en effet, suggéré qu'une expérimentation des nouvelles formules de crédit se fasse dans cette ville. C'est un sujet que j'ai évoqué devant le groupe « meuble ». J'attends toujours que des propositions soient énoncées. Ce débat et votre question, en particulier, seront peut-être l'occasion, pour les uns et les autres, de relancer cette idée, parallèlement au travail du groupe « meuble ».

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Avant de poser ma question, je me permettrai d'exprimer à M. le secrétaire d'Etat le souhait que les Etablissements Grange soient associés, s'ils ne le sont déjà, au groupe « meuble ».

M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat. Ils le sont, monsieur le député.

M. Emmanuel Hamel. Cette entreprise, qui occupait à peine quelques ouvriers ou artisans voilà dix ou vingt ans, emploie maintenant, dans les monts du Lyonnais, près de mille personnes. Elle est si performante qu'elle parvient à exporter le tiers de sa production aux Etats-Unis.

M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat. Je précise, en outre que j'ai récemment inauguré une de ses franchises.

M. Emmanuel Hamel. Il s'agit d'une entreprise remarquable, où le climat social est parfait du fait de l'entente de tous les salariés et de la direction de l'entreprise ainsi que du respect qu'ils se portent réciproquement.

Monsieur le ministre, ma question, très vaste - je n'en poserai qu'une - concerne l'incidence que vous espérez de votre budget aux crédits, hélas ! limités, vous en convenez vous-même, sur la création d'emplois.

Ce matin, avec le lyrisme qu'on vous connaît, vous avez évoqué cet artisanat qui épouse les techniques modernes et qui continue de créer des emplois. Or quand on analyse votre budget, on constate la suppression de la prime à la création nette d'emplois, la baisse des crédits affectés à l'initiation de la gestion des entreprises artisanales, la réduction des actions économiques en faveur de l'artisanat, une forte chute des subventions d'investissements aux entreprises artisanales, la disparition des primes d'installation et des primes de développement artisanal, ainsi que la forte réduction des interventions en faveur de l'installation des activités artisanales en milieu urbain.

La progression de certains chapitres du budget de votre ministère ne compense pas, hélas ! les réductions de crédits que je viens de citer.

Enfin, compte tenu des crédits inscrits à votre budget, nettement inférieurs à 1 p. 100 du budget de l'Etat, quelle est votre prévision quant aux créations d'emplois par l'artisanat en 1986 et 1987, notamment dans la région Rhône-Alpes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

M. Michel Crépeau, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Monsieur Hamel, je ne lis pas dans le marc de café et, par conséquent, je ne vous ferai pas de statistiques anticipées sur la création d'emplois. Vous comprendrez que, puisque nous sommes déjà incapables de dire exactement ce qui s'est passé dans le passé, je ne puisse dire ce qui se passera dans l'avenir.

La création d'emplois ne se décrète pas : c'est le résultat d'un certain nombre de mesures dont les effets convergent. A peu près toutes les mesures que j'ai eu l'occasion de rappeler dans la présentation générale que j'ai faite de mon budget tendent à cet objectif.

Il s'agit d'abord d'améliorer la formation initiale. Je pense à toutes les mesures concernant l'apprentissage, la formation permanente, aussi bien pour les artisans que pour les salariés. Je pense aussi aux mesures de financement destinées à aider ceux qui créent des entreprises - livrets d'épargne d'entreprises, accès aux Codevi, enveloppes de prêts bonifiés - car c'est en créant des entreprises qu'on crée des emplois.

De la même manière, tout ce qui est fait pour mettre en valeur l'artisanat, faciliter les départs en retraite, avec la retraite à soixante ans, va dans le sens des créations d'emplois.

Il me semble très important que, à côté de l'artisanat traditionnel, qui comporte 240 professions et dont l'évolution montre que nous pouvons être plus rassurés qu'il y a dix ou vingt ans, apparaisse un artisanat nouveau, que je qualifie de haute technologie.

En Alsace, par exemple, j'aurais pu visiter une entreprise qui découpe des pièces au laser. A Bordeaux, une entreprise artisanale travaille pour Dassault et, au dernier salon de l'aéronautique, exposaient une dizaine d'entreprises artisanales. Toutes ces entreprises utilisent très largement les techniques nouvelles comme le laser, et même l'informatique qui permet une diffusion du savoir en même temps que du pouvoir. En effet, une entreprise artisanale qui possède un terminal relié à une banque centrale dispose du même niveau de savoir que la régie Pénault ou que n'importe quelle autre grande entreprise.

Les choses bougent énormément : à côté de l'artisanat traditionnel apparaît donc, je le répète, un artisanat nouveau. Finalement, c'est l'application de la décentralisation opérée au niveau de l'entreprise et de la vie économique ! De vastes perspectives s'ouvrent ainsi.

L'artisanat traditionnel lui-même, qui pouvait sembler menacé pendant un temps, se révèle performant.

Prenez l'exemple de la boulangerie. A l'apparition de la boulangerie industrielle, on a dit que la boulangerie traditionnelle était perdue. Fort heureusement, les Français sont des gens qui ont le sens de la qualité de la vie et celui de la

qualité tout court : ils aiment le pain frais et les croissants chauds, ils aiment trouver ces produits dans leur quartier, y compris le dimanche matin. La boulangerie traditionnelle n'a donc pas disparu, contrairement à ce qu'on pouvait craindre.

Même chose en ce qui concerne la boucherie : on a affirmé que la viande sous cellophane ferait disparaître la boucherie traditionnelle. Bien sûr, certains bouchers ont peut-être été gênés mais, globalement, le Français continue de se fournir dans les boucheries traditionnelles.

Le boulanger qui fait du pain frais, le boucher qui vous propose de la bonne entrecôte, le pâtissier qui cuit de bons gâteaux sont très performants sur le plan technologique : ils sont très modernes et il faut tout de même le souligner...

M. Emmanuel Hamel. Le président de la chambre des métiers du Rhône, que vous connaissez bien, est un pâtissier de qualité !

M. le président. Pas de publicité, monsieur Hamel ! (*Sourires*).

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Je le connais bien, en effet, et je l'ai rencontré plusieurs fois.

Mais probablement faudra-t-il être beaucoup plus audacieux, aller beaucoup plus loin et voir ce qui se fait au niveau européen, où les entreprises employant jusqu'à deux cents salariés sont considérées comme artisanales. Quant à nous, nous avons le butoir du maximum de dix salariés. C'est sans doute l'un des freins à l'emploi.

M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat. Cela n'existe pas en Alsace !

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Cela n'existe pas en Alsace, ainsi que vient de le rappeler M. Bockel.

Nous aboutirons, mais les choses, vous le savez, sont très compliquées. L'homme de la Cour des comptes que vous êtes connaît parfaitement la complexité du système fiscal. Il est difficile de modifier un élément de ce château de cartes extrêmement fragile. Il faudra sortir de ce système. Notre fiscalité et nos prélèvements sociaux ont été conçus dans un ordre économique, celui des années 1940, 1950 et même 1960, qui reposait sur une croissance forte et sur le plein emploi. Or, nous nous orientons durablement vers un système de croissance plus faible et de tension sur l'emploi.

Il faudrait parvenir à distinguer véritablement les entreprises de main-d'œuvre des entreprises de type capitaliste et à trouver des systèmes de prélèvement adaptés. Des années seront nécessaires, mais il s'agit là d'une chance pour l'artisanat.

Un jour ou l'autre, dans le cadre européen, il conviendra d'appeler « artisanales » les entreprises où la part de l'homme est irremplaçable, c'est-à-dire les entreprises de main-d'œuvre. C'est une grande ambition. Il faut en faire prendre conscience, car c'est là que se trouve, pour une large part, la solution du problème de l'emploi.

M. Emmanuel Hamel. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Cassaing.

M. Jean-Claude Cassaing. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question, qui est une vraie question...

M. Georges Tranchant. Bravo ! (*Sourires*).

M. Jean-Claude Cassaing. ... se rapporte à la loi Royer.

Récemment, les commerçants se sont émus, dans la presse, des modifications apportées à la loi Royer, lors du débat en première lecture, devant l'Assemblée nationale, du projet de loi portant amélioration de la concurrence.

En effet, la nouvelle rédaction de l'article 37 de ce projet, en supprimant la référence au prix de revient, pourrait ouvrir la voie à toute forme de discrimination de prix et laisser le champ libre aux supercentrales d'achats.

Que pensez-vous de ces réactions ? Quels éclaircissements pouvez-vous apporter ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat. Monsieur Casaing, vous avez mis en évidence un vrai problème que pose le texte adopté en première lecture.

La rédaction adoptée par l'Assemblée élargit l'autorisation des pratiques discriminatoires. Devant des tribunaux qui ne sont peut-être pas toujours très habitués à ce genre de contentieux, de telles pratiques pourraient finalement être justifiées assez aisément avec des arguments économiques par une défense qui sera toujours en mesure de trouver un fondement à des pratiques abusives de grandes centrales, ou de discounters, par exemple.

Le projet de loi avait au contraire pour ambition d'établir un certain équilibre

Il deviendra donc difficile de contrôler les pratiques de prix discriminatoires en l'absence désormais de critères objectifs. Celui du prix de revient, notamment même s'il n'était pas parfait, avait au moins le mérite de la clarté. On peut craindre que toutes les négociations production-distribution de ces derniers mois - et vous savez combien elles sont importantes - ne soient déstabilisées par un texte qui serait maintenu en l'état.

C'est la raison pour laquelle vous pourriez effectivement souhaiter que le débat parlementaire contribue à améliorer la version définitive.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « commerce, artisanat et tourisme », et l'article 59 rattaché à ce budget.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 9 832 336 francs ;
« Titre IV : 38 029 246 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

Titre V. - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 14 800 000 francs ;
« Crédits de paiement : 11 932 000 francs. »

Titre VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 81 000 000 de francs ;
« Crédits de paiement : 39 520 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets au voix le titre III.

M. Georges Tranchant. Contre !

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets au voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets au voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets au voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. J'appelle maintenant l'article 59 rattaché à ce budget.

Article 59

M. le président. « Art. 59. - Le maximum du droit fixe de la taxe pour frais des chambres de métiers prévu à l'article 1601 du code général des impôts est fixé à 385 francs. »

M. Pierret, rapporteur général de la commission des

finances, de l'économie générale et du Plan, et **M. Jean-Louis Dumont** ont présenté un amendement n° 1 ainsi rédigé. « A la fin de l'article 59, substituer à la somme : "385 F", la somme : "390 F". »

La parole est à **M. Mortelette**, rapporteur spécial suppléant

M. François Mortelette, rapporteur spécial suppléant. Monsieur le président, l'article 59 du projet de loi de finances actualise en le fixant à 385 francs, le maximum du droit fixe de la taxe pour frais des chambres de métiers. De façon à aider les chambres de métiers les plus dynamiques, notre rapporteur a souhaité que ce maximum soit porté à 390 francs.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Le Gouvernement, très soucieux de rigueur, très préoccupé aussi par la nécessité de limiter le montant des prélèvements, est aussi, néanmoins, très conscient de l'action absolument irremplaçable des chambres de métiers. Il faut qu'elles disposent de moyens ne serait-ce que pour mettre en œuvre la convention que le Gouvernement a signée avec l'assemblée permanente des chambres de métiers.

Par conséquent, quel que soit son souci de rigueur, voire d'austérité, le Gouvernement pourrait constater qu'en certaines circonstances justifiées, il peut se laisser violer par l'Assemblée nationale (*Sourires*).

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 59, modifié par l'amendement n° 1.

(L'article 59, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante-cinq, est reprise à seize heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

CULTURE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture.

La parole est à **M. Planchou**, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture, mes chers collègues, il me revient, en tant que rapporteur spécial, de faire état des comptes du projet de budget de la culture pour 1986.

Laisant à mon collègue et ami **M. Desgranges** l'analyse sur le fond, je m'en tiendrai aux données financières. Ce projet s'élève à un peu plus de 9,6 milliards de francs en crédit de paiement, qui se répartissent entre quelque 5,6 milliards de francs pour les dépenses ordinaires et plus de 3,9 milliards de francs pour les dépenses en capital. Quant au montant des autorisations de programme, il s'élève à un peu plus de 4,9 milliards de francs. Si l'on veut opérer une comparaison entre le présent projet de budget et le budget de la culture pour 1985, il faudrait ajouter à ces sommes un peu plus de 281 millions de francs correspondant à des dotations décentralisées. Si l'on tient compte de ces dernières - ce qui est tout à fait logique -, on peut dire que ce projet est en augmentation de 15,8 p. 100 par rapport au budget correspondant de 1985 en ce qui concerne les crédits de paiement et de près de 14 p. 100 pour les autorisations de programme.

Ces quelques chiffres, pour m'en tenir à l'essentiel, manifestent une nouvelle fois le caractère prioritaire de la politique culturelle au sein de l'action gouvernementale puisque, je le rappelle, les dépenses publiques ne s'accroîtront que de 3,4 p. 100 en moyenne l'an prochain. Le montant total des dotations allouées à la culture représentera 0,95 p. 100 des dépenses nettes à caractère définitif du budget général.

En d'autres termes, l'an prochain, aux trois quarts du septennat de M. François Mitterrand, l'objectif de 1 p. 100, fixé par celui qui n'était encore que candidat à la présidence de la République, sera atteint, dépassé même, si l'on tient compte des mesures d'exonération fiscale bénéficiant au secteur culturel, et notamment au secteur cinématographique.

Si j'entre plus dans le détail, je dois noter que, l'an prochain encore, les dépenses en capital vont s'accroître fortement - d'environ 40 p. 100 - alors que l'augmentation des dépenses ordinaires sera limitée. La forte augmentation des premières va tenir au rythme de réalisation des grands équipements, notamment au chantier du Grand Louvre et au chantier de l'Opéra de la Bastille, et, par voie de conséquence, à la couverture des autorisations de programme ouvertes par les budgets de 1983 et de 1984, alors que, en corollaire, la faible progression des secondes correspondra à la volonté de maîtriser les dépenses publiques.

Certes, l'accroissement limité des crédits des titres III et IV pourrait avoir des conséquences dans certains secteurs : peut-être - et même sans doute - le ministre nous apportera-t-il quelques éclaircissements au cours de ce débat.

Mais, d'emblée, il convient de se féliciter des créations d'emplois dont vont bénéficier, notamment le musée d'Orsay, le musée du Louvre, la Bibliothèque nationale, bref du régime de faveur qui est accordé au ministère de la culture. Par conséquent, votre rapporteur estime que ce budget sera satisfaisant dans son ensemble. Il sera de nature à consolider les effets de la politique culturelle entreprise depuis 1981. Au surplus, il comportera d'importantes mesures nouvelles.

En premier lieu, et dans le prolongement du budget de cette année, il va se caractériser comme un budget de consolidation.

Budget de consolidation pour le livre et la lecture publique. C'est vrai pour les bibliothèques municipales, pour les bibliothèques centrales de prêt des départements pour lesquelles - je le souligne, car cela avait fait l'objet d'une discussion l'an passé - l'Etat continuera d'assumer la charge des crédits d'équipement pour l'achèvement du programme de construction, soit la finition de trente chantiers. C'est vrai aussi pour la Bibliothèque nationale qui, j'y ai fait allusion à l'instant, va se voir attribuer vingt créations nettes d'emplois et dont les crédits pour les dépenses de fonctionnement augmenteront de 16 p. 100. Ainsi, selon les informations que votre rapporteur a pu obtenir, la communication des ouvrages le samedi matin devrait être rétablie.

C'est vrai également pour les archives et le patrimoine monumental. En revanche, comparés à ceux qui sont inscrits dans le budget de 1985, les crédits d'entretien des monuments historiques vont subir une évolution restrictive qui peut inquiéter, je souhaite donc que M. le ministre nous fournisse au cours de ce débat quelque information complémentaire sur ce point.

Consolidation, toujours, pour le cinéma et l'audiovisuel, avec la stabilité des dotations de fonctionnement dans ces deux secteurs, les crédits d'intervention faisant l'objet d'un redéploiement au profit de l'industrie cinématographique et de la formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel.

Consolidation enfin, pour le développement culturel à propos duquel je mentionnerai deux mesures d'économie logiques, normales : la suppression du fonds spécial de développement culturel, consécutive aux mesures de décentralisation, et la suppression du fonds d'innovation culturelle, qui est à mettre en rapport avec l'importance grandissante de la direction du développement culturel. Mais je n'aurais garde de ne pas mentionner aussi les moyens nouveaux : mise en place d'un fonds d'aide à la création dans les établissements d'action culturelle et création d'une agence pour le développement culturel.

Mon rapport écrit, que vous avez sans doute parcouru, analyse ces divers chapitres plus en détail.

J'en viens aux mesures nouvelles, et importantes, qui caractérisent ce budget. Elles concernent tant le théâtre que la musique, les arts plastiques et le patrimoine muséographique.

Pour le théâtre, je veux parler du fonds de soutien au théâtre privé ainsi que du centre national supérieur de formation aux arts du cirque ; pour la musique et la danse, des travaux de construction du nouveau conservatoire supérieur de musique sur le site de La Villette - travaux qui doivent entrer dans leur phase décisive et qui intéressent le domaine de la formation - ainsi que de l'achèvement de la construction de la nouvelle école de l'opéra à Nanterre. Pour ce qui

est de la création, les mesures nouvelles permettront d'accroître les moyens de l'ensemble intercontemporain, de constituer un grand orchestre de jazz et d'améliorer le soutien aux variétés.

Pour les arts plastiques et le patrimoine muséographique, elles aboutiront à la mise en place de l'école nationale supérieure de création industrielle et au triplement du fonds de la commande publique, ce qui fait suite aux efforts déjà considérables et remarquables de cette année.

J'en viens aux musées. L'école du Louvre se verra attribuer une mesure nouvelle de près de neuf millions de francs ; on peut affirmer qu'il s'agit là d'une étape tout à fait significative vers la création d'une école nationale des musées. Les musées nationaux - principalement le Louvre, le musée de Fontainebleau et le musée de Versailles - bénéficieront de la création de deux cents emplois supplémentaires, mesure positive et d'autant plus appréciable que les autres dotations de fonctionnement subiront une évolution restrictive conforme à la tendance générale du projet de budget pour 1986. Par ailleurs, le musée d'Orsay sera achevé à la fin de 1986, et va profiter de 420 emplois budgétaires et extrabudgétaires.

Je voudrais conclure, puisque le président m'y invite...

M. le président. Non, c'est votre temps réglementaire qui vous y invite !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. ... vous êtes là pour faire respecter le temps réglementaire, monsieur le président !

Ce projet, le dernier de la législature, ne peut être bien compris qu'au regard de l'effort considérable qui a été accompli en faveur de la culture depuis 1981. Le budget pour 1981, je le rappelle, représentait 0,47 p. 100 des dépenses définitives ; en 1986, il représentera, je le souligne à nouveau, près de 1 p. 100.

En francs constants, la progression, de 1982 à 1986, pour prendre l'ensemble des budgets qui auront été votés sous cette législature, représentera plus de 43,5 milliards de francs, soit le double environ de la progression qui était intervenue entre 1977 et 1981, laquelle s'était située, en francs constants, à un peu plus de 22 milliards.

Cette simple comparaison montre l'effort considérable qui a été accompli alors que, pour une partie de la législature, nous étions dans une période de très grande rigueur financière. Cette remarque est également vraie dans le domaine de la formation et de l'éducation artistiques où, de 1982 à 1986, les crédits, en francs constants toujours, auront augmenté par rapport à la période 1977 à 1981 de plus de 143 p. 100. Un exemple concret : quarante-trois écoles nationales de musique en 1981, quatre-vingt huit aujourd'hui. Je ne dis pas que ce soit suffisant, je dis que la progression est tout à fait remarquable.

A été permise la création d'institutions comme - je cite pêle-mêle - l'école nationale de la photographie en Arles, l'école de danse et d'opéra à Nanterre, le centre de formation du cirque etc.

Les crédits affectés à l'entretien et la restauration du patrimoine ont progressé, toujours en francs constants et toujours entre les deux mêmes périodes, de plus de 30 p. 100. Cette augmentation atteint 200 p. 100 pour les dotations consacrées au livre et à la lecture publique, et l'accroissement des aides à la création est également spectaculaire. Je pourrais multiplier les exemples.

Il convient aussi de souligner une évolution quotidienne dans la répartition de la dépense culturelle puisque, hors grands travaux, un meilleur équilibre a été réalisé entre Paris et les régions. Par ailleurs, des liens étroits ont été tissés entre la culture et la vie économique, notamment au travers de la politique d'aide aux industries culturelles qui a été mise en œuvre.

Ainsi que vous avez eu souvent l'occasion de le dire, monsieur le ministre, l'effort en faveur de la culture constitue une réponse forte et appropriée à la crise ; c'est un investissement essentiel pour la modernisation du pays, de la société. Le rapporteur que je suis depuis 1981 a été et demeure extrêmement fier du travail réalisé ou mis en chantier. Je crois que le Gouvernement et vous-même, qui êtes son porte-parole dans le domaine culturel, avez fait du beau et du bon travail.

Ce qui a été semé durant cette législature, au cours de laquelle a été consenti un effort exceptionnel, ne va pas manquer de s'épanouir. Il faudrait, et c'est tout le souhait qu'en

ma qualité de rapporteur je puis formuler pour la France, que cet effort soit poursuivi après mars 1986 (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. Monsieur le rapporteur, vous avez pu penser que je vous en voulais.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Pas du tout !

M. le président. N'en croyez rien ; c'était le temps qui vous en voulait.

J'en profite pour rappeler aux orateurs que les petits points rouges qui s'allument sur la réglette placée devant eux égrènent les cinq dernières minutes de leur temps de parole. La lampe rouge clignote lorsque le temps imparti est dépassé. J'ajoute que ce système ne fonctionne pas pour les ministres.

La parole est à M. Desgranges, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean-Paul Desgranges, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous avez sans doute lu, comme moi, la semaine dernière, *L'Événement du Jeudi* - je le cite car je ne pense pas que cela soit interdit comme à la télévision - selon lequel pour la culture dans ce pays « tout baigne dans le rose ». Je ne sais pas si le sondage de l'institut Louis Harris, sur lequel il s'appuie, témoigne avec une précision mathématique irréfutable de l'état des Français - au demeurant cela se mesure-t-il ? - mais ce dont je suis persuadé, c'est que les enseignements de ce sondage se révèlent, si besoin était, tout à fait éclairants.

Ils nous indiquent, ou plutôt ils nous confirment que la sensibilité aux phénomènes culturels est de plus en plus forte dans ce pays depuis quatre ans. Ils montrent également que les Français sont très attachés au rôle de l'Etat, tel que votre action l'a bien symbolisé, tout en demeurant - ce n'est pas un paradoxe, j'aurai l'occasion d'y revenir - partisans de la décentralisation. Enfin, les différentes rubriques de ce sondage permettent de connaître les domaines auxquels, semble-t-il, les Français sont les plus sensibles. Parmi ceux-ci figurent les musées et les monuments historiques, bref, le patrimoine.

Sans reprendre une image peut-être un peu audacieuse employée par un journaliste de télévision qui parlait de « ruée vers l'art », on peut dire qu'il s'est produit, ou qu'il s'est conforté, depuis quelques années, un élan considérable vers tout ce qu'il est convenu de qualifier de culturel. Ainsi que Jean-Paul Planchou l'a indiqué dans sa conclusion - j'aurai également l'occasion de le dire - cet élan a des conséquences économiques et sociales ; il s'agit donc d'un phénomène politique, au meilleur sens du terme, dont les implications sont d'une telle richesse, d'une telle diversité et ont un tel impact que notre pays restera longtemps marqué par l'action menée au cours de ces dernières années.

Quelle a donc été l'action de ce ministère ?

Comme chaque année, la présentation d'un rapport donne lieu à une comparaison avec l'année précédente, mais je n'y reviendrai pas, puisque Jean-Paul Planchou l'a fait. Je tiens d'ailleurs à préciser, en préambule, que cette présentation de mon rapport, que j'essayerai d'effectuer dans la limite du temps qui m'est imparti, ne sera pas un catalogue. Chacun peut, en effet, retrouver dans mon rapport écrit - cela lui donnera l'occasion, si ce n'est déjà fait, de le lire et, je l'espère, de l'apprécier (*Sourires*) - les questions auxquelles il s'intéresse.

On compare donc 1986 et 1985, mais il est plus important, puisqu'il s'agit du dernier rapport de cette législature, d'établir la comparaison sur cinq ans.

Ainsi que Jean-Paul Planchou a eu raison de le souligner - il ne m'en voudra pas de le répéter, car deux fois valent mieux qu'une quand les choses sont importantes - nous avons atteint le 1 p. 100 du budget de l'Etat, conformément à l'un des engagements fondamentaux du Président de la République. En effet, on atteint facilement ce pourcentage si l'on ajoute au 0,96 p. 100 que ce projet de budget représente, les différentes mesures fiscales prises qui accroissent considérablement les moyens d'intervention culturelle dans certains domaines.

Je ne citerai pas trop de chiffres, puisque, tacitement, nous nous sommes répartis la tâche, mon cher collègue : à vous les finances et ce n'est pas le plus simple si c'est le plus impor-

tant, à moi quelques réflexions sans prétention, mais d'ordre analytique sur les grandes orientations de ce budget. Je tiens cependant, sans vouloir marcher sur vos plates-bandes, à en citer deux : cumulés, en francs constants, l'ensemble des budgets de la culture s'est élevé à 22 470 millions de francs de 1977 à 1981 et à 43 445 millions de francs de 1982 à 1986, soit un doublement. Cela est éloquent.

Pour autant, monsieur le ministre, il ne faut pas ramener votre action et celle de vos collaborateurs - auxquels je tiens, en même temps à rendre hommage, toutes les directions du ministère ont bien travaillé - à ces deux chiffres, car il s'est essentiellement agi d'une action d'incitation et de stimulation.

On peut, en effet, affirmer qu'aucun des autres ministères n'a été indifférent à ce qui s'est passé dans le vôtre et que tous, à des degrés divers certes - éducation nationale, emploi, affaires sociales, industrie, recherche, relations extérieures, coopération, j'en passe probablement - ont participé à cet immense effort culturel auquel le pays tout entier a été appelé. Je n'aurai garde d'oublier les collectivités locales, les groupements et associations, les entreprises. Bref, c'est un immense panorama culturel, non pas au sens figé que l'on donne quelquefois à ce terme, mais un panorama vivant, un véritable foisonnement.

Je vais citer un autre organe de presse dont la lecture m'a intéressé, comme vous sans doute. Il s'agit du journal *Le Monde* du mercredi 23 octobre qui rapportait des propos tenus à un certain colloque à Lyon par M. Barre dont la fertilité en matière d'images est bien connue. Il vous comparait, monsieur le ministre, à Pétrone. Cela ne me paraît d'ailleurs pas péjoratif...

M. Jack Lang, ministre de la culture. Nulle ment !

M. Jean-Paul Desgranges, rapporteur pour avis. ... même si je ne souhaite pas que vous soyez obligé de vous ouvrir les veines (*Sourire*) Mais, pensant à M. Barre, je serais tenté de dire, par une image également un peu facile, qu'il nous ferait plutôt penser à M. Jourdain ; chacun voit bien ce que j'entends par là.

En effet, M. Barre a déclaré qu'il fallait maintenir le budget de la culture, mais en recentrant le rôle de l'Etat sur ses missions essentielles : patrimoine, correction des déséquilibres géographiques et sociaux, formation. Il a aussi souhaité le développement de la démocratie culturelle. M. Barre aurait-il dormi pendant quatre ans ? Je ne répondrai pas directement, mais je me demande comment un homme politique, incontestablement éminent, peut être aussi aveugle, ou aussi sourd, ou les deux à la fois à ce que l'ensemble du pays, comme en témoigne le sondage que je viens de citer, perçoit avec tant de clarté ? Il y a là un mystère auquel je vous laisse, mesdames, messieurs, le soin d'apporter réponse. En effet, ce que M. Barre veut faire est, de toute évidence, mis en œuvre depuis cinq ans.

J'en reviens aux principaux axes de votre action, monsieur le ministre, qui vise plus particulièrement, cette année, le patrimoine, la formation et la création, l'effort portant singulièrement, sur la musique et la danse, le théâtre, les arts plastiques et les musées.

Je me bornerai à formuler quelques remarques sur la décentralisation, les grands projets, les industries culturelles et les nouveaux espaces de liberté et de création.

En ce qui concerne la décentralisation, ainsi que Jean-Paul Planchou l'a expliqué, en citant des chiffres, ce qui m'épargnera de le faire, certains crédits sont transférés, pour être inclus dans la dotation globale de décentralisation, au ministère de l'intérieur. Cela ne traduit pas, il faut insister, un désengagement de l'Etat.

En revanche, un problème se pose - nous devons en être conscients et le dire avec franchise - à propos de certaines modalités pratiques de la décentralisation. En effet, les transferts de compétences - j'en fais l'aveu avec humilité - ne m'apparaissent pas toujours suffisamment clairs. C'est d'ailleurs l'une des observations que je suis chargé de vous présenter, monsieur le ministre, au nom de la commission, qui souhaiterait mieux comprendre comment s'opérera la prise en charge par l'Etat des dépenses relatives à l'enseignement supérieur, par exemple en ce qui concerne les arts plastiques.

Une question de fond toujours en suspens, mais qui prend davantage d'acuité en période de crise, reste également posée : celle de l'avenir de l'action culturelle dans le cadre de la décentralisation. Que va devenir le tissu associatif au profit duquel ont été réalisées de nombreuses irrigations au

cours de ces quatre dernières années avec une telle diversité et une telle vigueur qu'il a désormais des besoins nouveaux dont la satisfaction doit être assurée. Cette question revêt un intérêt particulier pour le comité national de la musique qui m'a écrit à ce sujet.

Toujours à propos de la décentralisation, de mauvais esprits ou des esprits peu éclairés font, cette année encore, des remarques sur l'importance des grands travaux. Il est certes exact qu'ils ont une ampleur particulière et qu'ils représentent des pourcentages considérables du budget de l'Etat. Mais faut-il rappeler - vous le ferez incontestablement mieux que moi, monsieur le ministre - les efforts accomplis, entre autres, à Angoulême, à Arles, à Châlons-sur-Marne, à Epinal, à Lyon, à Marseille, à Nice, à Roubaix pour créer de grands équipements culturels qui font, de chacune de ces grandes villes de province, des petites capitales de la culture ?

Enfin - ce sera ma dernière question concernant la décentralisation - comment concevez-vous, monsieur le ministre, le rôle de l'Etat ? Je considère, en effet, qu'il doit rester l'inspirateur ou, à tout le moins, l'incitateur, en tout cas, le coordinateur des actions engagées, car si ce correctif n'était pas apporté à la décentralisation on risquerait d'avoir des incohérences, des dispersions, voire, dans certains cas, des inégalités entre les régions qui auraient une volonté politique et celles qui n'en auraient pas ou, parmi les premières, entre celles disposant de moyens et les autres.

La décentralisation n'est pas facile à manier : parce qu'elle est riche, parce qu'elle est complexe, parce qu'elle est importante, il faut prendre quelques précautions. Je pense, et la commission partage largement mon avis, que vous avez eu raison, monsieur le ministre - je vous en félicite - d'avoir permis à l'Etat, notamment en ce qui concerne les bibliothèques, soit municipales, soit centrales de prêt, de continuer à jouer son rôle pour assurer les engagements pris tant en matière d'équipement, d'une façon générale, que, dans certains cas, pour le fonctionnement.

Nous sommes également d'accord sur les grands projets, à propos desquels j'aborderai deux sujets.

En ce qui concerne d'abord les effectifs, je relève qu'Orsay bénéficiera de 336 créations d'emploi - ce qui était nécessaire -, que la Bibliothèque nationale obtiendra 20 emplois et que 200 emplois de gardiens de musée seront créés. Il s'agit d'un effort considérable et chacun a conscience que les grands projets, dont la réalisation sera accélérée à partir de 1986, vont être grands consommateurs d'effectifs. Or il ne faudrait pas qu'en contrepartie les autres domaines culturels subissent des restrictions. Cette interrogation est souvent formulée et l'on m'a demandé si le fonctionnement de ces grands projets ne pourrait pas être assuré par des recettes extrabudgétaires.

Ensuite, il faudrait faire en sorte d'articuler le fonctionnement de ces nouveaux équipements avec celui de ceux qui existent, afin de conforter les établissements actuels. Il convient, en effet, d'éviter que la mise en œuvre de ces grands projets - espérons-le, dans d'excellentes conditions n'appauvrisse quelque peu le fonctionnement de ce qui existe déjà. Je sais que tel n'est pas votre sentiment, mais je souhaiterais avoir quelques éclaircissements à ce sujet.

La troisième partie de mon exposé portera sur les industries culturelles, domaine dans lequel, monsieur le ministre, nous sommes confrontés à une concurrence étrangère que je n'hésite pas à qualifier de féroce.

Vous avez bien voulu répondre en commission à une question que j'avais posée dans mon rapport écrit - je n'y reviendrai donc pas aujourd'hui - et relative à la politique de la facture instrumentale, qui est l'une de vos préoccupations majeures en ce domaine. Je sais que beaucoup a été fait en ce domaine, ainsi qu'en témoignent la lutherie de Mirecourt et l'orgue électronique de Semur-en-Auxois, mais il reste un problème. Je vous prie de m'excuser si son évocation prend une connotation un peu personnelle, car je suis maire d'une commune pour laquelle cette question se pose avec une grande acuité. Il s'agit, en effet, du devenir de la fabrication française de chaînes hi-fi, car il semblerait que l'usine Thomson, qui connaît de très sérieuses difficultés, révisé sa politique dans ce secteur, où sévit déjà une crise sérieuse.

Si, par malheur, la production française de chaînes hi-fi venait à disparaître, outre bien sûr les problèmes économiques et sociaux graves que cela poserait, c'en serait fait de

l'industrie culturelle française en la matière, je dirais même de l'industrie européenne. Or il serait bien dommage de laisser le champ libre aux étrangers dans ce domaine.

La dernière partie de mon intervention sera consacrée aux espaces de liberté et à la création.

Je constate d'ailleurs, monsieur le président, que les points rouges s'allument ; ce sont donc les cinq dernières minutes...

M. le président. Vous n'avez plus que trente secondes !

M. Jean-Paul Desgranges, rapporteur pour avis. Je vais donc aller vite.

J'ai été très sensible à l'ensemble des mesures nouvelles que vous avez proposées, monsieur le ministre, et que, pour satisfaire M. le président, je vais résumer rapidement.

Les crédits consacrés aux commandes publiques d'œuvres d'art progressent de 9 millions de francs, après avoir triplé l'an dernier.

Un effort considérable est fait pour la formation tant des artistes lyriques qu'en faveur des métiers du cinéma, ces derniers bénéficiant d'une progression de 6 millions de francs de leurs dotations.

L'institut du patrimoine percevra 1,26 million de plus, notamment au profit de l'école du Louvre.

Les dotations du fonds d'aide à la création dans les établissements d'action culturelle croîtront de 5 millions de francs et ceux de la décentralisation théâtrale seront augmentés de 8 millions de francs.

Je ne reviendrai pas non plus sur les dispositions fiscales prévues, car il ne me reste plus de temps, sinon pour regretter la diminution des crédits de l'aide à l'exportation dans le cas du fonds culturel du livre. Peut-être les contraintes budgétaires l'ont-elles imposée, mais c'est un peu dommage.

Il y a aussi le cas particulier des rapports entre le cinéma et l'audiovisuel. Le cinéma français connaît, certes, des difficultés, mais il va beaucoup mieux que ses voisins. Sans me livrer au petit jeu des comparaisons avec les autres pays, je peux souligner qu'en Grande-Bretagne, par exemple, l'état de déshérence est épouvantable : 45 films seulement y ont été produits l'an dernier pour 1 600 films « consommés ». En France, le cinéma va convenablement - même si quelques inquiétudes subsistent - grâce aux mesures de protection de la production et d'aide à la production et à la programmation.

Pouvons-nous avoir l'assurance, monsieur le ministre, que le développement prochain des télévisions privées ne menacera pas davantage la programmation des films dans les salles alors qu'elle aurait, au contraire, besoin d'être confortée ? A ce sujet, et bien que cela n'ait pas un rapport direct, la commission a accepté, monsieur le ministre, ma proposition d'inscrire prochainement à l'ordre du jour du Parlement un projet de loi relatif aux entreprises de spectacles sur lequel vous-même et vos collaborateurs avez beaucoup travaillé. Je crois, en effet, qu'il est presque prêt. La commission souhaite vivement, par ma bouche, que ce projet puisse voir le jour très prochainement.

En conclusion, monsieur le ministre, chers collègues, je reprendrai - personne ne s'en étonnera - la réflexion de Jean-Paul Planchou.

L'action culturelle ne se limite pas à ses finalités propres qui sont d'humanisme ; même si celles-ci restent essentielles, elle est aussi - vous l'avez voulu et elle l'a été - une action économique, une action sociale au meilleur sens du terme. Il est bien évident que, par une action culturelle aussi diversifiée, aussi riche, aussi puissante, aussi prenante, nous avons contribué à une réduction des inégalités sociales.

Par ce budget, par un ensemble de budgets depuis cinq ans aussi ambitieux, aussi volontaristes et aussi pleinement réussis, nous avons, monsieur le ministre, avec vous, vos collaborateurs et toute l'Assemblée - du moins ceux qui vous ont soutenu - contribué largement à améliorer, grâce à l'action culturelle dans ce pays, les espaces de justice et de liberté (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Guy Vadepied, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Guy Vadepied, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, puisque la commission des affaires étrangères est appelée à donner son avis sur votre budget, en particulier sur les actions internationales du ministère de la culture, son rapporteur tient à manifester sa satisfaction concernant son

enveloppe globale qui marque - on l'a rappelé tout à l'heure - une augmentation de 15 p. 100 par rapport au budget de 1985 alors que l'augmentation des dépenses de l'Etat, nous le savons, ne dépassera pas 3,6 p. 100. Le budget du ministère de la culture bénéficie donc - comme les années précédentes - d'une priorité significative.

Nous nous réjouissons moins cependant du montant des crédits alloués au service des affaires internationales au sein de la direction du développement culturel puisque, avec 22 millions de francs, ils enregistrent une faible réduction de 2,9 p. 100. Cette insuffisance est évidemment compensée par les 700 000 francs qui ont été attribués au commissariat général pour la langue française, ce dont nous nous réjouissons.

Au-delà des chiffres, donner son avis sur un budget, c'est donner son avis sur une politique. Rapidement, puisque le temps m'est compté, j'examinerai trois aspects qui me paraissent particulièrement importants, monsieur le ministre : la dimension européenne de la politique internationale française, les opérations d'envergure en faveur des cultures du monde et l'état de notre balance des échanges des biens culturels.

En ce qui concerne la dimension européenne de la politique internationale française, comment ne pas se féliciter que l'« espace culturel européen », dont le concept avait été lancé lors de la présidence française en 1984, se concrétise cette année puisqu'une première réunion formelle des ministres responsables de la culture est intervenue au sein de la Communauté européenne ?

Les ministres de la culture se sont réunis ; d'autres sessions du conseil des ministres responsables de la culture auront lieu, et un groupe préparatoire du « conseil culture » a été décidé. Cette innovation est importante.

D'abord l'action européenne en faveur du livre, initiative de la France, est fondée sur le principe de deux objectifs : faire connaître au niveau communautaire la spécificité de cette industrie, et favoriser une meilleure diffusion des œuvres écrites.

A propos du régime du prix spécifique, je note avec satisfaction que la Cour de justice des Communautés européennes, dans un arrêt du 10 janvier 1985, a admis la compatibilité du régime du prix unique du livre avec la législation communautaire. Elle a conclu que « en l'état actuel du droit communautaire, l'article visé du traité n'interdit pas aux États membres d'édicter une législation selon laquelle le prix de vente au détail des livres doit être fixé par l'éditeur ou l'importateur d'un livre et s'impose à tout détaillant. »

Voilà qui conforte davantage encore la loi de 1981 même si la Cour, après avoir admis ce principe, a précisé que cette compatibilité est subordonnée au fait que cette législation respecte naturellement les autres dispositions spécifiques du traité de Rome et notamment celles qui concernent la libre circulation des marchandises. Ce point me paraît tout à fait positif.

Les ministres de la culture de la Communauté, réunis le 28 mai 1985 à Bruxelles, ont souligné le caractère spécifique du livre, premier instrument culturel et vecteur essentiel de diffusion de la pensée. Ils ont rappelé qu'avec une production de 200 000 titres, la Communauté constituait le plus important foyer mondial de création et estimé indispensable au développement d'une véritable identité culturelle européenne la circulation des livres.

Un large consensus s'est réalisé quant à l'établissement d'un système communautaire d'encadrement du prix du livre. C'est un point que nous estimons particulièrement positif et qui est dû pour une très grande part aux propositions françaises.

En ce qui concerne l'action menée en faveur de l'audiovisuel, le système d'aide à l'industrie européenne des films et programmes de télévision n'a pas fait l'unanimité. Certains pays comme l'Allemagne et l'Italie préfèrent un fonds communautaire avec un système de coopération intergouvernementale. La France s'est prononcée pour un système multilatéral, associant les États qui le souhaitent, en étudiant la création d'un fonds communautaire. C'est une position pragmatique et qui nous paraît raisonnable.

L'acquis le plus important concerne le problème de la chronologie des médias et peut apaiser dans une certaine mesure vos craintes sur l'avenir du cinéma. Sur ce point aussi, la Cour de justice des Communautés européennes a

donné raison au Gouvernement français. C'était un impératif pour préserver la création cinématographique. L'article 89 de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, rappelons-le, dispose qu'aucune œuvre cinématographique exploitée dans les salles de spectacles cinématographiques ne peut faire l'objet d'une exploitation simultanée sous forme de supports destinés à la vente ou à la location pour l'usage privé du public, et notamment sous forme de vidéo-cassettes ou de vidéo-disques, avant l'expiration d'un délai, fixé à un an par un décret d'application du 4 janvier 1983, et ce sous réserve de dérogations accordées dans des conditions fixées par le même décret. Il est en effet indispensable que l'aide cinématographique soit diffusée d'une manière organisée sur les différents marchés qui s'offrent à elle. Nous pensons que cette exigence permet de préserver au mieux l'avenir du cinéma.

Je ne peux pas ne pas évoquer non plus l'année européenne de la musique et rappeler que le Comité national pour l'année européenne de la musique a retenu 50 projets pour son programme officiel, parmi lesquels 42 ont fait l'objet d'une décision d'aide financière d'un montant de 5 800 000 francs ouverte à la direction de la musique et de la danse.

Enfin, l'accord instituant la fondation européenne a été signé le 29 mars 1982, et ratifié par la France en 1984.

« L'espace culturel européen » existe, prend une dimension, et le budget réservé aux actions internationales du ministère de la culture a contribué largement à lui conférer une réalité perceptible par les peuples des pays d'Europe. Et, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce budget affecté aux actions internationales du ministère de la culture me permet d'aborder aussi des opérations de grande envergure en faveur de ce que nous appellerons les cultures du monde.

Je prendrai deux exemples pour les illustrer.

D'abord, l'année de l'Inde qui a commencé le 21 juin. Elle a connu en France un succès remarquable.

Ensuite un projet qui, je le sais, vous tient à cœur, qui pour l'année prochaine, monsieur le ministre : l'année France-Brésil ; il aura un caractère interdisciplinaire et concernera l'ensemble des domaines de coopération entre la France et le Brésil. Cette initiative contribuera sans doute à l'expansion de la culture française le 14 juillet 1986 à Rio et le 4 septembre 1986 à Paris. L'inauguration sera marquée par une fête populaire et une exposition au Grand Palais.

Enfin, comme l'an passé, il me paraît nécessaire d'évoquer l'Institut du monde arabe, dont la construction devrait être achevée en 1986. Il est important que ce projet ambitieux ait abouti.

Avant de conclure, j'aimerais dire quelques mots de la balance culturelle, si toutefois je dispose encore de quelques instants.

M. le président. Rapidement !

M. Guy Vadepeul, rapporteur pour avis. Merci monsieur le président !

En déséquilibre défavorable au cours de la précédente décennie, la balance culturelle de la France marque, depuis 1982, une tendance à l'excédent qui pourrait traduire une évolution durable. Ainsi, en 1984, les recettes d'exportation se sont élevées à 6 milliards de francs contre 5,5 milliards de francs pour les importations. En 1981, ces chiffres étaient respectivement de 3,5 milliards de francs et de 3,7 milliards de francs. Ces résultats globaux doivent être éclairés par une analyse selon les produits : quasi-équilibre pour la plupart d'entre eux et compensation entre les objets d'art, en excédent, et la facture instrumentale, en déficit.

La répartition géographique des échanges permet de constater que ce sont les exportations vers le Bénélux, la Suisse et en dehors de la C.E.E. qui permettent de réaliser un solde positif de la balance culturelle française.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, la priorité soutenue dont a bénéficié le secteur de la culture en France depuis 1981 se traduit sur le plan de l'action internationale par le lancement d'opérations importantes dont les résultats sont probants, notamment en Europe où les propositions du gouvernement français ont permis à notre pays de jouer un rôle déterminant grâce aux nombreuses propositions que je viens d'évoquer.

Il n'est pas exagéré de dire que la France est apparue comme un chef de file, une force constante de propositions sur le plan international. Cela dit, nous gardons bien à l'es-

prit le cadre dans lequel s'intègrent ces opérations spectaculaires; le réseau de services et centres culturels français à l'étranger constituent les résultats qui assurent la présence suivie sur le terrain.

Aux actions suivies par le ministère des relations extérieures, s'ajoutent celles d'autres administrations qui jouent un rôle effectif dans la présence française culturelle à l'étranger.

Depuis 1981, nous pouvons parler d'un rayonnement retrouvé. La personnalité et les initiatives du ministre de la culture y ont largement contribué. C'est aujourd'hui aussi pour moi l'occasion de le rappeler. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. Vous avez réussi à doubler votre temps de parole !

M. Guy Vadebled, rapporteur pour avis. Merci de votre indulgence, monsieur le président !

M. le président. Monsieur le ministre de la culture, préférez-vous intervenir après les orateurs ?

M. Jack Lang, ministre de la culture. Oui monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes, premier orateur inscrit.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre, votre budget pour 1986 est un des rares à être en augmentation.

L'an dernier, vous vous en souvenez, nous étions préoccupés par sa stagnation et par le poids relatif des crédits consacrés aux grands équipements culturels de la capitale. Nous ne discutons pas le bien-fondé de La Villette, de l'Opéra de la Bastille, du Grand Louvre, du musée d'Orsay, de l'Institut du monde arabe, mais nous nous inquiétons des déséquilibres que leurs financements sans cesse croissants risquent de provoquer année après année dans le budget de la culture.

Vous me permettrez d'observer que ce n'était pas une courte préoccupation, puisque dans le budget pour 1985, les grands projets représentaient 17,4 p. 100 des crédits et qu'en 1986 cette part atteindra 23,5 p. 100. Cette tendance, vous ne pouvez pas l'ignorer, va encore s'aggraver lorsque tous ces équipements fonctionneront. Qui, en effet, est en mesure d'estimer le budget de fonctionnement prévisionnel du Grand Louvre ou encore de l'Opéra de la Bastille ? Apparemment personne ! Quelle politique lyrique veut-on promouvoir pour éviter de doubler le fonctionnement coûteux de l'Opéra de Paris ?

A notre avis, votre objectif devrait être non pas de vous inscrire dans le fonctionnement de l'institution lyrique internationale qui impose sa loi du marché du répertoire jusqu'au coût de production, mais de donner d'autres bases économiques, artistiques et populaires à l'art lyrique français. Cela supposerait d'investir tout à la fois dans la transformation des contenus - si vous me permettez cette comparaison avec l'école - et dans les contenants, en l'occurrence les équipements nouveaux. Or, tout le montre, qu'il s'agisse de la formation aux métiers du lyrique, de la commande d'œuvres musicales et lyriques, on s'achemine plus vers la reproduction de ce qui existe déjà que vers l'invention d'une nouvelle politique. Les seuls éléments nouveaux visent uniquement à la rentabilité accrue de chaque spectacle en s'appuyant sur la perspective d'un financement par l'audiovisuel. Ce n'est pas négligeable, encore qu'hypothétique, très hypothétique.

Ce qui serait véritablement neuf serait une volonté de s'attaquer aux critères de gestion absurde du marché international, qui sclérosent tout à la fois la création et les publics, en même temps qu'ils écrasent les chances des artistes français.

Comprenez que, dans ces conditions, monsieur le ministre, les détracteurs du futur Opéra de la Bastille ont beau jeu de critiquer, au nom du prestige, cette nouvelle salle qui, avec celle de l'Opéra de Paris, va peser lourd dans les budgets de fonctionnement des prochaines années.

Malgré l'augmentation de votre enveloppe globale en 1986, je maintiens donc notre appréciation de l'an dernier. Ajoutés aux équipements situés dans la capitale, comme l'Opéra de Paris, la Comédie-Française, d'autres théâtres ou musées nationaux, le centre Georges-Pompidou, les crédits qui vont progressivement devenir nécessaires pour faire fonctionner les

grands projets du septennat vont amputer sérieusement vos moyens pour poursuivre la décentralisation, impulser la création dans tous les domaines et, finalement, ce déséquilibre va aggraver les inégalités, les ségrégations culturelles.

En témoignent les crédits pour l'action culturelle. Ils avaient doublé entre 1981 et 1984. Cette augmentation avait permis, dans un premier temps, la remise à flot d'établissements au bord de l'asphyxie financière, et même d'élargir le réseau des points d'appui en dépit des fermetures d'établissements intervenues dans plusieurs municipalités de droite à la suite des élections municipales de 1983. Cette augmentation des moyens avait aussi permis un ancrage des établissements d'action culturelle sur un projet artistique donnant à la décentralisation culturelle des chances nouvelles. Or, au moment même où cette orientation positive devait porter ses fruits, le budget pour 1985, et aujourd'hui encore le projet que vous nous soumettez, connaissent une simple reconduction, autrement dit une diminution en francs constants pour les crédits de fonctionnement. Il s'agit donc d'un changement complet d'orientation dicté, sans aucun doute, par les redistributions internes au budget de la culture, dont j'ai déjà parlé.

Cette régression voulue du mouvement de redressement amorcé est une affaire sérieuse car elle touche à l'irrigation culturelle de l'ensemble du territoire, voire au maintien d'équipements permanents qui, ni aujourd'hui ni demain, ne peuvent fonctionner au coup par coup, par exemple en accueillant des projets financés par le fonds d'aide à la création qui ne servira à rien si le tissu des établissements culturels se démaille.

Vous me permettez aussi une remarque, monsieur le ministre. Nous n'apprécions pas la manière qui a présidé à ce qu'il faut bien appeler une manipulation des professionnels pour leur faire accepter ce terne budget de l'action culturelle et même du théâtre. Nous avons assisté à une véritable préparation psychologique qui a consisté à laisser se répandre durant plusieurs mois le bruit insistant selon lequel les budgets culturels - action culturelle et théâtre - seraient en diminution d'au moins 15 p. 100. On peut, on doit se poser la question de savoir si on n'a pas agité ce spectre des moins 15 p. 100 pour mieux faire passer en définitive la stagnation pour un moindre mal, voire pour un traitement de faveur.

La lecture publique n'est pas mieux lotie alors même que les retards pris antérieurement n'ont pas tous été comblés et surtout que la décentralisation n'est pas vécue sans inquiétude par les personnels des bibliothèques. A ce propos, je dois vous dire que nous soutenons le projet de loi sur les bibliothèques publiques, qui soutient l'association des bibliothécaires de France et le rapport Yver.

Malgré ces répartitions internes, qui font apparaître des déséquilibres préoccupants, vous avez cependant plus d'argent, monsieur le ministre. Or nous ne saurions négliger les efforts, les luttes des artistes et des intellectuels et du mouvement progressiste tout entier pour imposer cette revendication du 1 p. 100 pour le budget de la culture, que pratiquement vous atteignez aujourd'hui.

Nous n'oublions pas que cette lutte pour consacrer plus d'argent à la culture a pris naissance sous le long règne des partis de droite qui sont désqualifiés pour donner aujourd'hui des leçons. De Michel Guy à Raymond Barre en passant par M. Chirac, tous ont approuvé des années durant une politique misérable de budgets confetti au point de se ridiculiser dans des éloges de la pauvreté, des censures qui ont frappé des générations de créateurs, au cinéma comme au théâtre.

Que cela soit bien clair : l'heure n'est pas à chercher dans la politique d'hier des solutions pour demain. Mais je dois vous le dire franchement, monsieur le ministre, l'heure n'est pas non plus à la célébration du bilan culturel de votre action et de celle du Gouvernement.

C'est en quelque sorte ce que vous souhaitez puisque la note de présentation du projet du budget pour 1986 insiste à juste titre pour que l'action du ministère soit jugée non pas sur un seul exercice budgétaire mais sur la période de 1982 à 1986. Pour que la démonstration soit convaincante, vous joignez les chiffres correspondants à l'évolution des crédits de 1977 à 1981 lorsqu'il s'agit de la culture et de la lecture.

Cette démonstration, chiffres à l'appui, se veut défense et illustration de toute la politique gouvernementale. Ainsi peut-on lire dans cette note de présentation ce qui suit : « Le budget de la culture qui était pourtant et toujours le premier

sacrifié à la crise est au contraire pour ce Gouvernement le premier préservé des rigueurs de la crise : c'est un fait que le secteur culturel constitue par son dynamisme l'une des branches les plus favorables à la création d'emplois, et les valeurs qu'il féconde et véhicule sont décisives pour gagner la pari de la modernisation du pays ».

« Economie et culture même combat » dites-vous, dans une interview récente à *L'Expansion*. Encore s'agit-il de savoir quel combat. Celui de l'argent, de la rentabilité financière, qui semble être devenu avec le mécénat et les avantages fiscaux pour encourager partout le capital privé, l'axe fondamental de votre politique ? Quel singulier retournement !

Vous manifestez, monsieur le ministre, beaucoup de satisfaction, je dirais même d'autosatisfaction. Les trois rapporteurs ont exprimé une grande satisfaction. Mais croyez-vous vraiment que l'augmentation des crédits du budget de la culture ait par elle-même changé en profondeur la situation culturelle de la France ?

Jean Vilar qui n'aimait pas se payer de mots appelait à plus de modestie. Voulez-vous que nous écoutions ensemble ce qu'il avait dit en 1970 à François Mitterrand lors d'un débat sur « Pouvoir et culture » :

« Car enfin, la culture ce n'est pas seulement le Louvre, Versailles ou l'Opéra, le Panthéon ou la Bibliothèque nationale, le Palais des Papes, Carcassonne ou Viollet-le-Duc... Il aurait sans doute ajouté aujourd'hui les grands projets. « C'est d'abord le long, le délicat, le studieux recensement des besoins culturels de chacun, et aussi bien celui du paysan des villages perdus que celui de l'ouvrier des villes... Une culture c'est un choix... » Et il poursuivait : « La culture française, ses héritages et son avenir immédiat ne disposent que de zéro virgule et des centimes du budget général de l'Etat. Cependant l'octroi de crédits plus substantiels résoudrait-il ce vaste problème ? Lorsque le 1 p. 100 que l'on revendique sera enfin accordé, est-ce que le problème culturel sera de ce fait résolu ? Assurément non. » Et il concluait ainsi : « Le problème immédiat et socialiste - de la revendication culturelle exige d'abord l'étude claire, sans vain didactisme, compréhensible pour tous, populaire donc, de la transformation de l'actuelle société. »

Alors, monsieur le ministre, pour l'ouvrier des villes et des banlieues, pour le paysan, pour les trois millions de chômeurs, pour les millions de salariés frappés par la baisse de leur pouvoir d'achat, vous croyez sérieusement que le problème culturel est résolu ? Au contraire, toutes vos enquêtes le montrent, l'aggravation des inégalités qui résultent des dégâts de la crise ossifie la ségrégation culturelle, toutes les formes de ségrégation culturelle.

Pis, l'école, donc la formation, la qualification qui est la coordonnée essentielle de toute participation active à la vie culturelle, célèbre désormais, sous la haute vigilance de M. Chevènement, les vertus de l'élitisme ségréateur, fût-il républicain.

43 p. 100 d'une classe d'âge sortent du système scolaire sans diplôme ; sur quatre millions de jeunes de seize à vingt-cinq ans en situation d'entrer dans la vie active, 58,2 p. 100 sont en situation précaire : chômage, T.U.C., intérim ; 41,3 p. 100 seulement ont un emploi stable. Et ce sont les chiffres bruts, monsieur le ministre ; ils ne donnent pas, dans les Hauts-de-Seine, pour prendre mon département, une image des différences entre ma commune de Gennevilliers et celles de Neuilly, de Saint-Cloud ou d'autres cités résidentielles.

Autant de handicaps pour la rencontre des artistes, de la culture avec la jeunesse et avec le peuple. Cela, vous ne pouvez faire semblant de l'ignorer. Rien n'a changé de ce point de vue.

Comment pouvez-vous dissimuler enfin les conséquences prévisibles pour l'identité culturelle de notre peuple de ce qui se passe à la télévision, au cinéma, dans le disque, bref, dans tout l'audiovisuel ? « Economie et culture, même combat », dites-vous ; et la réponse des industries culturelles, publiques et privées est la même. Toujours plus de rentabilité commerciale. A ce petit jeu, la création française à la télévision est entièrement battue au profit des produits culturels américains qui dominent 80 p. 100 du marché mondial et sont donc déjà largement amortis.

Même chose pour le cinéma français, confronté, après celui de la R.F.A., de l'Angleterre, de la Suède, du Japon, et enfin de l'Italie, à la crise de la rentabilité capitaliste. On le sait, les ressources du cinéma résultent de la fréquentation ciné-

matographique en salle. Mais la crise, la baisse du pouvoir d'achat conduit à une chute de la fréquentation cinématographique : moins 20 p. 100 en 1985. Je sais que vous le contestez, mais c'est la tendance qui importe. Pour la première fois les films américains font plus d'entrées que les films français. Faut-il s'en étonner ? Le matraquage publicitaire dont sont capables les Américains avec *Rambo*, héros débile et efficace comme une machine à redonner bonne conscience à l'impérialisme américain battu au Viêt-Nam, en porte témoignage.

Pour concurrencer cela, que fait-on ? On concentre toujours plus d'argent sur quelques films porteurs au détriment de tout ce qui a fait la force, l'originalité, la diversité de la cinématographie française. En définitive, la course à la rentabilité financière selon les critères de gestion du capital est en train de dévaster la culture et l'identité de tous les peuples de l'Occident. Et cela se fait au détriment de la culture de tous ces peuples, y compris de la culture américaine qu'on ferait bien de ne pas réduire à ce qu'on nous en donne à entendre et à voir dans notre pays.

Au nom de « l'économie capitaliste », il n'y a rien à redire. Au nom de la culture, c'est un péril majeur et vous, vous faites comme si toutes les décisions de ce gouvernement - je pense aux télévisions privées et au mécénat, par exemple - qui vont encore accroître cette pression de la rentabilité financière sur nos créateurs, nos professionnels, notre histoire, notre culture, n'étaient pas de votre responsabilité. Nous, communistes, nous vous tenons pour responsable car effectivement la culture, c'est un choix. Et nous voyons trop clair celui qui a conduit la chanson française et le disque, le cinéma où ils en sont.

Aujourd'hui, il est évident, notamment au travers de cette note remise aux députés, que voter votre budget simplement parce qu'il est en augmentation serait desservir le combat de toujours pour la culture.

Lutter, en y mettant les moyens, contre les inégalités, faire reculer la ségrégation sociale qui enferme le dialogue des artistes et les créateurs dans des ghettos de publics, voilà l'objectif prioritaire qui était celui de toutes les forces progressistes. C'est à ce combat que nous restons fidèles.

Lutter contre les critères de la rentabilité financière qui sont ceux du capital, c'est lutter pour la liberté, pour l'existence de notre culture nationale menacée par la tendance à l'uniformisation des produits rentables qui conduit à la normalisation des cultures sur un modèle unique.

C'est tout le contraire que fait votre gouvernement. Le culte du privé, des industries culturelles, de l'économie dans la culture, du mécénat qui est le nouveau langage gouvernemental et socialiste, constitue un formidable retournement de tout ce pour quoi ont lutté des milliers et des milliers d'artistes, de créateurs, de techniciens, de réalisateurs de télévision ou de cinéma, et avec eux tant d'hommes et de femmes de gauche.

Vous comprendrez dans ces conditions qu'approuver votre budget serait approuver une politique culturelle qui, au fil de vos déclarations, sous le vernis de la « modernisation », s'intègre parfaitement dans une société de plus en plus inégalitaire, et qui célèbre comme jamais le culte du profit, un profit qui ravage l'emploi des artistes français, qui parque la création dans une consommation élitare, pendant que le plus grand nombre subit une ségrégation renforcée.

Rien n'oblige, dans une période où les possibilités de communiquer, de connaître, de découvrir sont immenses, à suivre une telle voie. La culture, c'est un choix. Vous avez, avec votre gouvernement, avec plus de moyens, fait le choix ancien qui ne peut sortir ni la France, ni sa culture des ornières de la crise. M. Barre, en vous approuvant globalement à la dernière convention libérale, ne s'y est pas trompé. Nous non plus !

Le groupe communiste ne votera pas votre budget. Il s'abstiendra (*Applaudissements sur les bancs des communistes*).

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Décidément, monsieur le ministre, vous n'avez pas de chance. En effet, deux événements récents, qu'il ne faut pas sous-estimer, viennent troubler cette paisible discussion budgétaire qui renvoie à des années-lumière les grands morceaux d'éloquence et d'idéologie de 1981 : c'est l'incendie des dépôts de la cinémathèque à Bois-d'Arcy et, hier le hold-up au musée Marmottan.

M. Jean-Claude Cassaing. Qui a fait le coup, monsieur d'Aubert ?

M. Charles Metzinger. Ce n'est pas la faute du ministre !

M. Jack Lang, ministre de la culture. Si ! (Sourires).

M. François d'Aubert. Je ne dis pas, monsieur le ministre, que c'est vous qui avez fait le coup ! (Sourires).

M. Bernard Schreiner. C'est peut-être vous, monsieur d'Aubert !

M. François d'Aubert. Le montant du vol, 100 millions de francs, correspond aux deux tiers des crédits de commandes publiques de votre ministère. S'il fallait vous faire un reproche ce serait d'avoir parfois oublié le fond et l'essentiel pour la forme et l'accessoire. En l'occurrence à Marmottan et à Bois-d'Arcy, c'est le problème de la nécessaire protection de notre patrimoine culturel qui est posé.

Monsieur le ministre, quand on est libéral et dans l'opposition comme moi, il n'est pas facile de porter un jugement global sur la politique culturelle menée depuis 1981.

M. Bernard Schreiner. Quel aveu !

M. Jean-Claude Cassaing. Vous ne vous y êtes jamais intéressé avant !

M. François d'Aubert. En effet, jamais l'action d'un ministre de la culture n'aura suscité autant de dithyrambes et de louanges, autant de critiques et de contestations : d'où les difficultés d'y voir clair dans des jugements souvent contradictoires et des bilans fortement contrastés. Pour les uns, monsieur le ministre vous avez « réussi votre coup », c'est-à-dire mis dans votre poche bon nombre d'élus, y compris de l'opposition, et su créer et faire fructifier un capital de sympathie de la part de nombreux artistes et professionnels de la culture en dépit de quelques bémols, par exemple sur les droits d'auteurs.

Le fait, positif je le reconnais, d'avoir porté à près de 1 p. 100 du budget de l'Etat - on ne chipotera pas sur les quelques centièmes de point qui manquent - les crédits des affaires culturelles n'y est certes pas étranger et puisque cette bonne habitude a été prise, il est éminemment souhaitable qu'elle soit préservée, quelle que soit la majorité qui sortira des urnes au mois de mars prochain.

M. Bernard Schreiner. Ah !

M. Jean-Claude Cassaing. Très bien ! Quel progrès !

M. François d'Aubert. Les années 1981 et 1982 furent des exercices de festin financier pour bon nombre de directions de votre ministère, d'institutions et d'associations culturelles, ce qui permit d'utiles mises à niveau et engendra aussi, c'est inévitable, quelques gaspillages et indigestions. Beaucoup furent ensuite soumises au régime de l'austérité, tout simplement parce que la part qui devait leur revenir était sacrifiée au profit de grands travaux parisiens. Elles en conçoivent aujourd'hui une certaine amertume.

En ne lésinant pas, et je crois que c'est une bonne chose, sur les crédits de commandes artistiques et les achats d'œuvres d'art, vous vous êtes doté de moyens de mécène. Beaucoup d'artistes en ont bénéficié, certains sans doute plus que d'autres et sur des critères manquant parfois pour le moins de clarté. Aussi, c'est l'avenir et le public qui diront si vos choix étaient judicieux, s'ils ont échappé toujours à l'esprit stérilisant du mécénat d'Etat, s'ils n'ont pas trop résulté d'intrigues et de pressions, en un mot s'ils ne laissent pas le souvenir d'un mécénat officieux avec lequel l'artiste devait jouer au plus fin et transiger avec sa liberté de créateur pour bénéficier d'une commande de la délégation aux arts plastiques ou tout simplement de la faveur du ministre.

D'autres auront surtout remarqué, et ils n'ont pas tort, votre goût légèrement immodéré pour l'Etat-spectacle et les grandes mises en scènes politico-culturelles. L'année de l'Inde par exemple est un hommage légitime rendu à un grand peuple et à une immense civilisation, mais pourquoi diable l'avoir commencée par cette fête du Trocadéro qui ressemblait à s'y méprendre, paraît-il, à la cérémonie d'ouverture de l'exposition coloniale avant 1940 ?

Difficile de juger votre action, car même si votre action politique ne fut pas du jdanovisme culturel, elle se plaça d'emblée sous le signe du colbertisme, pour ne pas dire

davantage. Vous avez joué sur du velours car il y a un fond commun d'interventionnisme culturel bien français, où traditions jacobine et maurassienne travaillent de pair à idéaliser le mécénat d'Etat, où sociaux-démocrates, catholiques sociaux, marxistes, staliniens, gramsciens se sont prêtés la main pour faire de la politique culturelle la condition pour les uns, la gauche, de la gestion du bonheur et pour les autres, la droite, de la grandeur de la France.

Aujourd'hui, une vraie réflexion libérale sur la culture est indispensable. Elle implique d'abord le pluralisme, c'est-à-dire le respect des autres, la reconnaissance de la diversité des appartenances et des racines culturelles françaises. A ce titre, monsieur le ministre, la tradition dont vous êtes l'héritier, qui puise en fin de compte son inspiration dans l'idée qui doit remonter à Saint-Just selon laquelle le bonheur dépend de la politique, a droit aussi à notre respect même si nous sommes en désaccord avec elle.

M. Jean-Claude Cassaing. Merci !

M. François d'Aubert. Soyez donc aussi libéral que nous et reconnaissez notre droit à vous poser des questions, voire à vous critiquer sans pour autant « vous donner froid dans le dos », pour répondre à une expression que vous avez employée récemment au *Club de la presse* d'Europe I en parlant de l'opposition.

Vous avez géré un cycle d'opulence financière dans lequel chacun a eu sa part. Il serait injuste de ne pas le reconnaître, il serait sans doute excessif d'avancer que chacun a eu sa juste part. Tout cela devrait donc nous promettre un bel avenir pour la culture, et pourtant !

Il y a quatre zones d'ombre dans ce qui a été fait depuis 1981 : les grands travaux parisiens, la décentralisation, les industries culturelles, l'éducation artistique.

Les grands travaux parisiens seront, incontestablement, l'héritage le plus lourd à supporter pour vos successeurs. Dès aujourd'hui, ces grands travaux vous obligent, par le poids qu'ils représentent dans le budget pour 1986, à faire mentir vos déclarations d'hier. En 1982-1983, vous vous vantiez que les investissements culturels dans les régions représenteraient trois fois plus que les sommes consacrées aux équipements culturels parisiens. C'était, disiez-vous, l'illustration concrète de l'idée d'ailleurs très généreuse et très bonne que « la culture ne devait être la propriété d'aucune ville, fût-elle Paris ». Il vous faut aujourd'hui déchanter, car l'équipement culturel parisien et présidentiel représente déjà plus de 60 p. 100 des autorisations de programme et 53 p. 100 des crédits de paiement du ministère. La mauvaise barre des 50 p. 100 a été franchie, la tendance à nouveau inversée, et dans le mauvais sens.

Pris individuellement, aucun de ces investissements n'est contestable, sauf peut-être, dans son principe, le Carrefour international de la communication, qui ne servira pas à grand-chose, et, dans sa conception actuelle, l'opéra de la Bastille. Mais le lancement simultané de toutes ces opérations est une véritable catastrophe pour les prochains budgets, même si le 1 p. 100, comme je le souhaite, est respecté. C'est grâce à l'insolente priorité qui leur est réservée par protection présidentielle que ces crédits sont les seuls à échapper à cette année de rigueur. Il est inadmissible qu'on ne sache toujours pas combien coûteront ces constructions, combien coûtera par exemple, la seule pyramide du Grand Louvre.

Vous allez tout à l'heure, je suppose, nous réaffirmer que les programmes, les devis et les délais sont respectés, à ceci près que personne ne connaît hélas ! les références de départ. Il n'est plus prématuré aujourd'hui, contrairement à ce que vous nous répondez depuis trois ans, de connaître les coûts d'équipement et de fonctionnement.

Terminer l'institut du monde arabe, poursuivre et achever La Villette, ouvrir le musée d'Orsay, transférer le ministère des finances et ouvrir le grand Louvre, aucune de ces opérations ne peut être et ne doit être arrêtée, mais il faut savoir qu'elles grèveront pendant trois ou quatre ans encore les budgets d'investissement du ministère. Ayez donc la franchise de dire, monsieur le ministre, que cela se fait au détriment d'autres investissements, d'autres institutions culturelles, d'autres régions. On le voit déjà dans le budget de 1986.

C'est ainsi que les autorisations de programme diminueront de 32 p. 100 pour la Bibliothèque nationale, de 25 p. 100 pour les musées de France et de 38 p. 100 pour les monuments historiques.

En multipliant, pour faire plaisir au Prince, les grandes institutions culturelles, déjà fortement concentrées sur la capitale, vous avez sans doute, paradoxalement, rendu un mauvais service à la culture de ce pays. Pour avoir un ordre de grandeur des dépenses de fonctionnement dans les années à venir, il faut savoir que le musée d'Orsay, l'opéra de la Bastille, le grand Louvre, La Villette coûtent déjà, alors qu'ils ne sont même pas ouverts, près de 200 millions de francs par an.

Deuxième ombre au tableau : l'éducation artistique. La culture, aviez-vous dit en 1981, ne doit pas être la propriété d'une administration. Idée généreuse s'il en est, résumée dans l'espoir que le Gouvernement compterait désormais quarante-quatre ministères de la culture.

A lire les comptes rendus de la direction du développement culturel, vous seriez en train de réussir. Eh oui, grâce à vous, les armées ont désormais un chœur - genre chœur de l'armée bleue ? - l'agriculture a son agence nationale de la création rurale, qui joue, paraît-il, « un rôle moteur dans le développement d'une politique de création plastique en milieu rural », l'industrie, ses musées des sciences et des techniques, judicieusement accueillis ou en passe de l'être dans des centaines d'usines fermées par les soins de vos collègues depuis 1981.

Une exception, et de taille, cependant, à cette coopération interministérielle, l'éducation nationale, qui n'a toujours pas ses milliers de professeurs de musique et de dessin qui manquent dans les écoles, les collèges et les lycées.

Que vous ayez rebaptisé classes « arc-en-ciel » les classes du patrimoine créées avant 1981, ou créé une dizaine d'options cinéma en classe de seconde, ou mené de-ci de-là quelques opérations ponctuelles dans les écoles ne change rien au fond du problème : l'éducation artistique, qui n'allait déjà pas très bien avant 1981, a été oubliée.

Vous aviez promis une grande loi sur l'éducation artistique. On a eu droit à une simple convention entre deux ministères, au nom de laquelle la direction du développement culturel accorde royalement 12 millions de francs aux actions culturelles en milieu scolaire.

Vous aviez promis des postes de professeur de musique et de dessin. On les attend toujours. Vous aviez promis « de mettre fin à cette injustice criante qui, un siècle après Jules Ferry, prive des milliers d'enfants français du droit effectif à l'apprentissage d'un art » : vous n'avez même pas réussi à en convaincre les ministres de l'éducation nationale successifs.

Cette carence est grave. Elle est aussi révélatrice de certaines de vos faiblesses. Ce n'est pas un hasard si on vous accuse de sacrifier le fondamental au clinquant, le travail de fond aux présentations tapageuses.

Vous qui souhaitiez, en 1981, que la culture ne soit plus la propriété d'une classe, comment ne pas avoir compris que cette indispensable démocratisation de la culture passe d'abord par l'école et par la priorité qui doit être donnée à l'éducation artistique à l'école ?

Comment ne pas avoir compris que l'action culturelle menée dans le cadre du mouvement associatif ne pouvait être un substitut à l'éducation artistique à l'école et ne devait pas être conçue comme une entreprise de rattrapage masquant les carences du système scolaire et effaçant les conditions d'un apprentissage systématique et rationnel ?

Comment ne pas voir, monsieur le ministre, que ce que vous appelez éducation artistique ne concerne pratiquement que la formation permanente et l'enseignement supérieur et n'implique d'aucune façon l'enseignement de base, l'enseignement à l'école ?

Sans doute nous parlerez-vous de l'école nationale supérieure de la création industrielle. Elle devait accueillir six cents élèves : il y en a aujourd'hui à peine vingt-cinq !

Troisième ombre au tableau, la décentralisation culturelle. Curieusement, le domaine culturel est celui où, en fait, et au-delà de quelques exemples bien choisis, la décentralisation a le moins avancé.

En termes politiques de rapports de force entre les collectivités locales et l'Etat, entre le ministre qui définit sa politique du haut de son Olympe de la rue de Valois et les élus, les contre-pouvoirs culturels locaux restent faibles à quelques exceptions près, comme à Lyon, à Bordeaux ou à Lille, essentiellement parce qu'il y a contradiction avec le renforce-

ment de la rue de Valois, devenue depuis 1981 une machine administrative molle, mais aux rouages exagérément démultipliés et fabriquant à longueur de journée de la centralisation, cette rue de Valois qui affiche toujours une certaine condescendance vis-à-vis des élus locaux et n'accorde pas la décentralisation sans réticence ni méfiance.

En termes culturels, la décentralisation a fait une trop lourde part au parachutage d'opérations sans véritable enracinement local. Il est intéressant de créer un musée de la poupée à Nontron ou de la bande dessinée à Angoulême, mais il serait sans doute davantage dans l'esprit de la décentralisation de donner un peu plus, par exemple par le biais de dotations globales aux régions, aux musées classés et contrôlés.

Patent au plan national et parisien, le décalage entre les créateurs et leur public n'a pas été beaucoup mieux résolu par la décentralisation, qu'il s'agisse du cadre communal, départemental ou régional. A quatre ou cinq exceptions près, par exemple, les F.R.A.C. sont à la recherche d'un public, faute de lieu d'exposition, faute de cohérence dans leurs politiques d'achats.

Enfin, en termes administratifs, la décentralisation culturelle inscrite dans la loi de 1983 et applicable en janvier 1986 pose plus de questions qu'elle ne résout de problèmes.

Dernière ombre au tableau, les industries culturelles. Vous êtes, monsieur le ministre, le dernier émule de Jean-Pierre Chevènement et de sa politique industrielle, le seul à croire encore au volontarisme, au Meccano industriel, au soutien d'activités abusivement qualifiées de secteurs stratégiques comme le dessin animé, et à méconnaître les règles du marché et de la concurrence.

Vous n'avez pas réussi à réconcilier économie et culture, comme en témoignent des indices inquiétants : la baisse de fréquentation des cinémas déjà soulignée par M. Brunhes - 25 p. 100 de fréquentation en moins pour les films français - la faiblesse de l'industrie du disque, asphyxiée par la T.V.A. au taux de 33 p. 100, la faiblesse relative de toutes les entreprises culturelles françaises, qu'il s'agisse des journaux, où le plus grand groupe de presse français a un chiffre d'affaires équivalent aux bénéfices de la C.B.S., ou du cinéma avec la crise de Gaumont et la faillite de Paraffrance. Et que dire de l'échec de la politique des filières, comme en témoigne la facture instrumentale où l'on remarque surtout le récent dépôt de bilan de l'entreprise Rameau.

Comment se présente l'avenir, monsieur le ministre ? Une vraie réflexion libérale s'impose sur la culture. Elle s'articule autour d'un débat permanent entre le citoyen, le créateur et le politique.

Pour le citoyen, il s'agit de donner à chacun les moyens d'une pratique autonome de la culture pour qu'il puisse choisir, créer, juger, mais aussi contester, éventuellement se tromper, sinon nous aurons un citoyen passif, indifférent, déraciné, et le hiatus sera de plus en plus marqué entre le citoyen et le créateur, entre l'artiste et son public.

Cela implique qu'une double priorité soit donnée à l'éducation artistique et à la diffusion culturelle. C'est pourquoi le développement de ces cellules culturelles de base que seront les bibliothèques centrales de prêt est fondamental.

Le créateur, ensuite. Il a toujours peur d'être opprimé par les pouvoirs. Il faut le respecter. Intellectuels et artistes revendiquent de plus en plus une autonomie absolue de leur pratique, refusant d'être au service d'une idéologie, d'un parti, d'un Etat et, *a fortiori*, d'une commune, d'un département ou d'une région.

Il faut garantir la liberté de création par une modification de la pratique du mécénat public. Il n'est pas interdit de rêver à ce que Jean-Paul Enthoven appelait il y a quelques mois dans le *Nouvel Observateur* un mécénat désinvolte et indifférent à lui-même, un mécénat un peu différent du mécénat insistant, quelquefois un peu lourd, dont vous avez été le promoteur rue de Valois.

Le politique, enfin. Il est quelque peu paradoxal, lorsque qu'on est soit-même un élu, un homme politique, de faire appel à l'humilité et à la tolérance, mais une telle revendication me paraît essentielle. Il ne faudrait pas que, dans quelques années, on reproche aux collectivités locales ce que l'on reproche à l'Etat-culture, c'est-à-dire d'en faire trop, d'être à la fois un instigateur trop pressé, un créateur souvent maladroit, un programmeur culturel intervenant continuellement pour encadrer - élégamment ou non - les initiatives et les talents.

Le politique, l'élu, national ou local, doit être actif sans être interventionniste, faire preuve d'humilité - car le fait d'être élu ne permet pas automatiquement, monsieur le ministre, de déplacer les montagnes - tolérant, enfin, car les artistes refusent, avec raison, toute allégeance.

Monsieur le ministre, je poserais, pour conclure, la question suivante : avez-vous bien préparé l'avenir ?

J'avoue franchement, et j'en suis fort attristé, compte tenu des moyens dont vous disposiez, que vous n'avez pas tout à fait préparé l'avenir dans le domaine culturel.

La décentralisation culturelle est à peine ébauchée. C'est ainsi que pèse sur vous un soupçon, justifié, de centralisation et d'interventionnisme. Il faut une vraie décentralisation culturelle, qui suppose la recherche du partenariat, un Etat effacé mais non démuné de moyens financiers, un Etat acceptant de déléguer, par exemple par le biais de dotations régionales de fonctionnement, la gestion des grandes institutions culturelles régionales.

Les industries culturelles, pour leur part, ont pris un retard qui nous semble difficilement rattrapable. Les grands travaux vont représenter...

M. le président. Monsieur d'Aubert, il faut conclure !

M. François d'Aubert. Monsieur le président, je vous demande de faire preuve à mon égard de la même indulgence qu'envers les orateurs qui m'ont précédé.

M. le président. Dans cinq minutes, vous aurez doublé votre temps de parole.

M. François d'Aubert. Je conclus à l'instant, M. le président.

Je dirais, monsieur le ministre, que les défis de demain ne nous semblent pas relevés. Certes, l'abondance dont jouit votre ministère contraste quelque peu avec la rareté qui prévaut dans les autres. Mais si l'abondance est une bonne chose, il est plus important encore de bien l'utiliser. Or, ce que j'ai entendu de la part des rapporteurs et des orateurs qui m'ont précédé donne le sentiment que vous vous êtes parfois laissé emporter, dans l'utilisation de vos crédits, par votre tempérament ou tout simplement par la passion de l'Etat-spectacle.

Nous avons l'impression qu'avec vous nous vivons un peu la fin d'une époque commencée avec Malraux et caractérisée aujourd'hui par une formidable excroissance des affaires culturelles, ce qui peut être jugé par certains de façon positive, mais qui implique néanmoins une réflexion libérale sur le rôle de l'Etat et des pouvoirs publics dans le domaine culturel.

Le projet de budget que vous nous soumettez aujourd'hui est à l'image de toutes ces ambiguïtés. C'est pourquoi le groupe U.D.F. ne le votera pas (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la république*).

M. Guy Vadepied, rapporteur pour avis. Ce n'est pas une surprise !

M. le président. La parole est à M. Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Monsieur le ministre, en présentant votre projet de budget pour 1986, vous nous apportez d'abord une éclatante confirmation, celle de la priorité que le Gouvernement de la gauche a accordée à la culture depuis 1981.

Après le doublement du budget de la culture, mesure spectaculaire qui est intervenue dès la première année, le rythme de progression a été maintenu. Les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles ont indiqué les grands chiffres du budget proposé pour 1986. Je noterai simplement qu'il affleure aujourd'hui ce 1 p. 100 du budget de l'Etat revendiqué, monsieur Brunhes, par tout le milieu culturel...

M. Jacques Brunhes. Je l'ai dit !

M. Jean-Jack Queyranne... sous l'inspiration de Jean Vilar dans les années 1960.

M. Guy Vadepied, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Jack Queyranne. De ce point de vue, un nouveau cap historique est atteint.

M. Guy Vadepied, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Jack Queyranne. Nous ne sommes plus au « budget de six sous » dont parlait André Malraux à cette même tribune.

Au-delà des chiffres, je veux souligner que cette évolution du budget de la culture traduit plus que des mouvements quantitatifs, un véritable changement de mentalité. Le temps n'est plus où, quand il fallait sacrifier un budget à la rigueur de périodes difficiles, on coupait d'abord dans celui de la culture. Le temps n'est plus où la culture était assimilée au superflu, à l'accessoire, à l'ornement, au superficiel. Je rappellerai ces simples chiffres du septennat précédent : en 1974, le budget de la culture atteignait 0,61 p. 100 du budget de l'Etat ; en 1981, il était redescendu à 0,46 p. 100, le chiffre le plus bas depuis le début de la V^e République.

Il faut un véritable courage politique pour affirmer qu'en période de rigueur consacrer de l'argent public à ce qui relève du risque artistique, de la création, voire de l'éphémère, est aussi essentiel pour le progrès de notre société que les investissements qui sont engagés dans d'autres secteurs, l'industrie, le logement, par exemple. En quatre ans, le ministère de la culture a bien préparé l'avenir. L'acquis est immense.

Le budget que vous nous soumettez est aussi la confirmation des grandes orientations qui ont été dégagées en 1982.

Certains esprits chagrins ont pu regretter que trop d'argent ait été attribué, là à des artistes plasticiens, ici à des troupes de théâtre. L'essentiel, c'est qu'à travers les crédits publics ait été mis en route un grand mouvement artistique dans lequel se retrouvent professionnels, créateurs et un public toujours plus nombreux.

D'autres, ici même, ont mis en cause les grands projets en cours de réalisation à Paris et dans la région parisienne. J'ai noté avec intérêt les propos de M. Aubert indiquant qu'aucun de ces grands projets n'était en soi contestable. Cela voudrait donc dire que si, par malheur pour notre pays - et, sûrement, par malheur pour la culture ! - la droite revenait au pouvoir, aucun de ces projets ne serait abandonné.

Pour notre part, monsieur le ministre, si nous avons toujours insisté sur la nécessaire décentralisation des grands projets, sur leur influence dans le développement artistique et culturel de nos régions, nous avons toujours approuvé ces projets qui nous paraissent être, dans le domaine de la musique, des sciences et des techniques comme dans celui des musées ou de la communication, à la dimension de Paris, capitale de notre pays, cité internationale, et de son rayonnement artistique.

Dans les orientations du projet de budget pour 1986, l'accent est mis sur la dimension économique de tout investissement culturel. Par un curieux retournement de l'histoire, ce sont les socialistes qui ont assumé cette responsabilité. Nous avons mis un terme à cette opposition traditionnelle et bien française - et qui, il faut le reconnaître, avait sans doute imprégné plus fortement notre idéologie, notre propre perception de la culture - cette opposition tranchée entre une culture appartenant au monde pur de l'esprit, alors que l'économie restait dans le monde des « mains sales ». C'était l'idée que la culture devait être préservée au maximum de l'influence pernicieuse de l'argent, de la rentabilité et du profit.

Cette mutation se traduit d'abord dans la dimension donnée au développement des industries culturelles. Il n'est pas vrai - il suffit, pour s'en convaincre, de voir ce qu'il est advenu du cinéma en Italie, en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne - qu'en l'absence d'industrie nationale dans le domaine culturel les créateurs puissent effectivement exercer leur talent dans leur pays. Combien de grands metteurs en scène italiens, allemands et anglais sont obligés aujourd'hui de s'expatrier pour créer les films que nous admirons ?

Ce serait une grave erreur, monsieur Brunhes, de séparer industrie et culture. Il faut de plus en plus, dans le monde moderne, relever simultanément le défi économique et le défi culturel. Il est aussi positif que, sur le plan local, les responsables d'établissements ou de troupes de théâtre commencent à parler « d'entreprises culturelles », c'est-à-dire à se consi-

dérer comme de véritables entrepreneurs, avec la démarche active de recherche de public et de financement que cela implique.

On retiendra aussi les mesures prises voilà quelques mois pour inciter au mécénat et les dispositions d'ordre fiscal visant à aider le financement du cinéma et de l'audiovisuel. Dans ce domaine, les industries de la culture ont véritablement reçu un soutien efficace, sans qu'il en résulte une quelconque emprise ou tutelle d'un Etat omnipotent.

Ce bilan, monsieur le ministre, nous le devons en grande partie, à votre activité inlassable, à votre curiosité permanente, à la passion que vous avez manifestée pour tout ce qui participe au renouvellement des idées, des sensibilités et des formes.

Après mon collègue : Desgranges, je relève ici avec satisfaction que l'appréciation portée par les Français sur l'action du ministère de la culture est très largement favorable. La culture n'est plus maintenant le privilège d'une élite, ni le domaine réservé de quelques favoris. En tant qu'élus locaux, nous sommes, sur le terrain, les témoins d'un réel engouement, qui ne saurait se confondre avec une mode passagère : engouement pour l'éducation artistique dans nos écoles de musique et nos écoles d'art ; engouement pour les bibliothèques, donc pour la lecture ; engouement pour le spectacle vivant. Les sondages que citait tout à l'heure notre collègue Desgranges et qui ont été publiés par *L'Evénement du jeudi* traduisent un véritable plébiscite pour tout ce qui a été accompli. Une réponse me paraît particulièrement significative : 80 p. 100 des personnes interrogées estiment qu'il est important d'avoir un ministère de la culture, alors que 8 p. 100 seulement sont favorables à sa suppression. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Devant le succès de cette politique, la droite - M. d'Aubert nous en a administré la démonstration tout à l'heure - est mal à l'aise, complexée et à court d'idées.

M. Guy Vadepied, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Jean-Jack Queyranne. Elle vient de tenir à Lyon une rencontre sur le thème : « Un projet culturel pour demain dans le cadre d'une vaste décentralisation. » En fait, les échos que la presse a donnés de ce colloque n'ont guère été positifs, même dans la presse d'opposition. Il suffit de lire *Le Figaro* ou *Le Quotidien de Paris*.

Sur le plan local, on a pu se féliciter de cette rencontre. Et, personnellement, j'estime positif que les responsables de l'opposition abordent enfin le thème de la culture. Après tout, il n'est pas mauvais que la culture soit contagieuse et que les élus de l'opposition n'hésitent plus à parler de projet culturel ni à étudier les répercussions économiques et sociales de ce projet. Mais, même si M. Barre a eu des mots très prudents, les conclusions de cette rencontre font naître scepticisme et doute plutôt qu'intérêt et approbation.

Je m'attarderai un instant sur le thème principal de ce colloque, car, si jamais il était mis en œuvre dans notre pays, il constituerait un véritable recul pour notre politique culturelle. « Moins d'Etat, plus de privé, plus de décentralisation ! » Le slogan est désormais connu. Mais ces propos peuvent surprendre quand on sait que cette réunion s'est tenue sous les auspices de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, M. Michel Guy, dont la politique fut surtout parisienne, et M. Lecat, qui s'était signalé à l'attention du milieu culturel en octobre 1979 par cette déclaration aux *Nouvelles littéraires* : « La décentralisation culturelle est une idée périmée. » Voilà maintenant que le droit nous parle de décentralisation culturelle...

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Bien vu !

M. Jean-Jack Queyranne. ...et même qu'elle exalte le mécénat.

Nous acceptons toutes les conversions. Mais sur le plan de la décentralisation, il faut clarifier les positions. Quand, au nom du « recentrage de l'Etat », la droite propose de réduire le rôle de l'Etat à des fonctions essentiellement de conservation du patrimoine pour confier aux collectivités locales le soutien à la création, nous ne pouvons que formuler les craintes les plus vives. Ce partage strict des compétences - l'Etat d'un côté, les collectivités de l'autre - mettrait fin à toutes les procédures de dialogue, de coopération entre le ministère de la culture et les collectivités locales. M. d'Au-

bert, à Lyon - il n'a pas repris ce propos dans notre hémicycle - voulait même supprimer les directions régionales des affaires culturelles !

M. François d'Aubert. Mais vous n'y étiez pas ! Je n'ai jamais dit cela à Lyon !

M. Jean-Jack Queyranne. Je l'ai lu, monsieur d'Aubert !

M. François d'Aubert. Au contraire, j'ai défendu les D.R.A.C., à Lyon !

M. Jean-Jack Queyranne. Ce ne sont pas les échos qu'en a donnés la presse, monsieur d'Aubert, mais je prends acte de votre déclaration.

M. François d'Aubert. Vous dites vraiment n'importe quoi !

M. le président. Je vous prie, monsieur d'Aubert, de laisser M. Queyranne conclure, d'autant qu'il a largement dépassé son temps.

Monsieur Queyranne, veuillez conclure.

M. Jean-Jack Queyranne. Dans le cadre de cette politique, chacun retournerait dans son splendide isolement. Les politiques culturelles seraient conçues sans relation entre elles, donc éclatées, et fragilisées.

Monsieur d'Aubert, il y a quelque paradoxe à faire machine arrière alors que, dans les pays voisins comme l'Italie et l'Allemagne, qui sont fortement décentralisés et avec une réelle tradition locale, on souhaite au contraire l'existence d'un ministère de la culture qui dépasse les strictes fonctions de conservation du patrimoine et, comme on dit en Italie avec un joli mot, qui lutte contre le « campanilisme » dans lequel risquent de sombrer les politiques culturelles menées de façon certes brillante mais isolée par les villes.

Un tel projet est dangereux, d'autant qu'il comporte un risque de municipalisation de la culture. Cela signifierait inévitablement un retrait sur le plan artistique. L'Etat ne conserverait, dans le domaine de la création, que le soutien à quelques notoriétés internationales, mais, en fait, l'art contemporain et le spectacle vivant relèveraient de la compétence des collectivités locales. Ce serait oublier que, dans notre pays, beaucoup d'aventures artistiques n'ont pu s'épanouir que grâce aux efforts conjugués de l'Etat et des collectivités locales. C'est ainsi que, dans ma région, les grandes aventures théâtrales - Roger Planchon, Marcel Maréchal, Georges Lavaudant - n'ont pu se réaliser que grâce aux efforts conjugués de l'Etat et des collectivités locales qui les accueillaient.

M. François d'Aubert. Les collectivités locales dépendent davantage que l'Etat pour la culture.

M. Jean-Jack Queyranne. Je citerai un autre exemple, monsieur d'Aubert. En 1983, nous avons créé à Lyon, avec le concours de tous - l'Etat, la région, le département et la ville - un orchestre professionnel à l'opéra de Lyon, comptant 55 musiciens. Ne croyez-vous pas que, si l'un des partenaires se retirait, ce projet risquerait de sombrer ?

De ce point de vue, les propositions que vous faites me semblent préjudiciables pour l'avenir de la culture.

J'ajoute que, pour la majorité des artistes, les financements croisés sont la meilleure assurance d'indépendance et de liberté : d'une part, cela leur évite d'être soumis à une tutelle unique ; d'autre part, cela leur offre des possibilités de confrontations et de recours.

M. le président. Monsieur Queyranne, je veux bien être « bon prince », mais vous étiez inscrit pour dix minutes et voilà vingt minutes que vous parlez. Si tous les orateurs pratiquent de même, nous ne pourrions jamais terminer dans les délais.

M. François d'Aubert. S'il s'en prend à chaque parlementaire comme il s'en est pris à moi !

M. le président. J'ajoute que les temps de parole sont déterminés par les groupes avant chaque budget. Ils ne leur sont nullement imposés. Les députés qui doublent leur temps de parole pénalisent ceux qui s'en tiennent au leur.

Je vous demande donc fermement de conclure, monsieur Queyranne.

M. Emmanuel Hamel. Les Rhodaniens sont passionnés par la culture, monsieur le président !

M. Jean-Jack Queyranne. Je conclus, monsieur le président.

La droite, plus particulièrement depuis 1983, a, dans nombre de communes de notre pays, montré, plus souvent que le visage du libéralisme dont elle se réclame, celui du clientélisme, de la censure et de la répression. Nous ne l'oublions pas !

M. Robert-André Vivien. Tenez-vous en au débat !

M. Jean-Jack Queyranne. Monsieur le ministre, au moment de voter ce budget, je voudrais vous dire la grande fierté que nous éprouvons pour tout ce qui a été accompli. L'Etat a joué un rôle d'impulsion. L'action que vous avez menée est reconnue par la majorité des professionnels. Aussi, c'est avec une grande satisfaction que le groupe socialiste approuvera le budget que vous nous présentez (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les activités culturelles des Français ont connu depuis vingt-cinq ans un développement considérable. Leur consommation globale de culture s'est accrue, leurs pratiques culturelles se sont diversifiées. Une prise de conscience réelle et profonde s'est manifestée au niveau des collectivités locales, au niveau de l'Etat, au niveau du financement privé de la culture, qui représente 75 p. 100 en volume à travers l'édition, le cinéma, le marché de l'art et les industries culturelles. Cette prise de conscience a été plus faible au niveau du mécénat.

Le rôle des collectivités locales n'a cessé de croître. Les communes dégagent autant de crédits que l'Etat pour les activités culturelles, deux fois plus que le ministère responsable. Beaucoup de municipalités ont plus que doublé leur budget culturel dans les dix dernières années et nombreuses sont celles qui consacrent à la culture 10 p. 100 ou plus de leur budget. Et si les facteurs qui interviennent dans l'importance de cet effort sont nombreux - nombre d'habitants, richesse, données historiques -, il faut souligner qu'aucune relation directe ne peut être établie entre l'importance des efforts consentis par les municipalités en faveur de la culture et leur couleur politique.

Le projet de loi de finances pour 1986 confirme l'effort important du Gouvernement en faveur de la culture, puisque le budget de la culture atteint 9,6 milliards de francs, et sa part, 0,96 p. 100 du budget national. Nous voilà pratiquement au 1 p. 100 que nous avons réclamé avec d'autres, il y a une quinzaine d'années déjà.

Sur ce point, nous vous approuvons, monsieur le ministre. J'ajoute, comme l'a dit notre collègue François d'Aubert, qu'aucun gouvernement ne pourra revenir sur cet acquis. Cela n'implique pas que nous soyons d'accord avec toutes les orientations de votre ministère. Nous pensons particulièrement que, si vous avez partiellement déconcentré, vous n'avez pas encore décentralisé - pas plus d'ailleurs que ne l'avaient fait vos prédécesseurs, qui n'avaient amorcé ce mouvement que très timidement.

M. Alain Rodet. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Jean-Paul Fuchs. Car seule la vraie décentralisation permettra de libérer les initiatives, de garantir le pluralisme nécessaire à la vie culturelle, de donner des responsabilités à l'échelon le plus bas qui puisse les assumer - associations ou communes.

Vous avez bien dit, monsieur le ministre, que vous alliez décentraliser. Vous avez même déclaré, le 1^{er} juin 1981, au journal *Le Quotidien de Paris* : « La vraie finalité d'un ministère de la culture, c'est de dépeindre et de disparaître. » Vous n'en avez pas pris la voie. Vous intervenez dans tous les domaines. Vous intervenez même de plus en plus, car vous contrôlez les fonds mixtes Etat-collectivités locales. Vous développez une politique de subventions directes par votre ministère ou par vos délégations régionales. Vous avez systématisé la politique contractuelle. Et votre budget pour 1986 ne va pas, lui non plus, dans le sens de la décentralisation, parce qu'il est hypothéqué par les grands projets présidentiels à Paris.

Certes, il est absurde de vouloir opposer Paris à la province - l'un irriguant l'autre. Il est absurde de ne voir dans les grands projets présidentiels que des projets parisiens, alors qu'ils ont une portée nationale et internationale.

Mais ce que nous n'admettons pas, c'est que ces grands projets se réalisent presque exclusivement dans la capitale en une période aussi courte - qui se trouve être en même temps une période de « super-rigueur » - sans en avoir maîtrisé le fonctionnement et au détriment d'autres actions culturelles sans doute plus importantes parce que touchant tout un chacun dans sa vie profonde.

Par rapport au budget en cours, la hausse ressort à 1 053 millions de francs. Il est le solde de ceux écritures contraires : hausse de 1 169 millions de francs de crédits de paiement, c'est-à-dire accélération des paiements, requis par les grands projets parisiens, et baisse de 136 millions de francs des dépenses ordinaires, c'est-à-dire régression des dépenses de fonctionnement.

S'agissant des crédits de paiement, le Grand Louvre, l'Opéra de la Bastille et la cité de La Villette émergent pour 961 millions de francs à eux seuls. Notons que sont inscrits 75 millions pour les grandes opérations culturelles dans les régions.

Comment pourrez-vous honorer à l'avenir des crédits de paiement encore plus importants puisque les autorisations de programme pour les grands projets progressent dans votre budget de 43 p. 100, représentant 60 p. 100 de l'ensemble des autorisations de programme, aggravant l'hypothèque qui frappe les projets et les dépenses de rang moins privilégiés ?

Quant au fonctionnement, vous avez trouvé 91 millions de francs supplémentaires pour le musée d'Orsay, 22 millions pour la Bastille, 18 millions pour le Grand Louvre, mais le centre Pompidou perdra neuf emplois et l'Opéra de Paris, onze. Ces grands projets pèsent donc aussi et déjà sur les autres institutions culturelles. Qu'en sera-t-il lorsque tous les grands projets seront devenus réalité ?

Le titre IV, qui intéresse essentiellement les collectivités locales et qui est l'unique instrument permettant le fonctionnement du partenariat culturel, perd 198 millions de francs, soit 8 p. 100, après avoir subi une ponction de 92 millions de francs en 1985 : bibliothèques municipales, musées de province, enseignement de la musique, conventions de développement culturel ont des dotations de fonctionnement inférieures à celles de 1983.

Si l'on prend l'exemple de la dotation culturelle régionale, qui est orientée vers la province, on constate :

qu'elle avait permis lors de sa création en 1982 de faire un premier effort considérable, notamment dans le domaine de la lecture publique, 350 millions de francs d'allègement de charges culturelles pour les collectivités locales et 150 millions au titre du fonds spécial de développement culturel ;

- que cet effort de 500 millions de francs a été simplement reconduit d'année en année ;

- que les économies de 1984 ont frappé ce chapitre : 50 millions sur les 350 pour la dotation concernant les allègements de charges des collectivités locales alors que les grands projets étaient totalement épargnés ;

que le fonds spécial de développement culturel disparaît alors que le transfert des compétences n'est pas total.

Monsieur le ministre, la décentralisation, telle que nous la concevons - et contrairement à ce qu'a affirmé M. Queyranne tout à l'heure, implique un recentrage de l'Etat sur ses missions essentielles : le patrimoine, la formation, le soutien à la création artistique et littéraire, la correction des équilibres régionaux et sociaux, la revalorisation de l'action culturelle internationale. Nous déplorons ainsi la diminution des crédits du fonds culturel pour l'aide à la diffusion du livre français à l'étranger.

Elle implique l'accroissement de l'aide au secteur privé de la culture par la voie d'exonérations fiscales.

Elle implique l'augmentation du rôle du mécénat.

Vous vous êtes certes attaqué à ce problème, vous avez pris des mesures positives, mais elles n'ont pas porté les fruits escomptés. Sans doute est-ce dû au climat politique, à la lourdeur des charges financières et sociales des sociétés commerciales. Mais il est clair que le mécénat d'entreprise ne doit s'envisager que comme le complément nécessaire de l'action des pouvoirs publics et non prétendre s'y substituer.

La vraie décentralisation implique le développement de l'initiative locale, en particulier au niveau communal, contrairement à ce qu'a dit M. Queyranne. J'ai été étonné de voir en lui un centralisateur socialiste.

C'est au niveau local que l'on peut rechercher de nouvelles formes de loisirs et de culture, où générosité et convivialité ne seront pas absentes pour atténuer ou éliminer les carences de notre société. C'est à ce niveau que le citoyen, actuellement passif, peut devenir actif.

Vous n'y êtes pour rien, monsieur le ministre, mais je regrette que les crédits pour l'éducation populaire aient diminué en trois ans de 25 p. 100 en francs constants dans le budget de la jeunesse et des sports.

Enfin, une politique de l'éducation à la culture est indispensable.

Je déplore que, dans de nombreux collèges, l'enseignement artistique soit encore inexistant ou ait été amputé, voire supprimé, que l'enseignement artistique ne soit pas introduit dans les lycées d'enseignement professionnel, que l'on ait décidé de réduire de moitié le coefficient des arts plastiques et de la musique dans les épreuves de collège.

Monsieur le ministre, qu'est-il advenu de votre déclaration du 14 décembre 1981 devant les participants des assises de la musique ? Je cite vos propos : « Nous avons décidé de mettre en chantier la promesse faite par le Président de la République au cours de la campagne présidentielle. La promesse est d'élaborer une loi sur l'éducation artistique à soumettre à l'Assemblée nationale à l'automne prochain. Dans quelques jours, nous aurons mis en place les groupes de travail et, hardiment, en surmontant les nombreux obstacles, nous réussirons à mettre sur pied cette grande loi sur l'éducation artistique ».

Il est temps de mettre en chantier une véritable réforme concernant les programmes, les horaires et la formation des maîtres, principalement dans le primaire.

Monsieur le ministre, nous ne pouvons qu'approuver, je l'ai déjà dit, l'augmentation de votre budget. Mais nous ne pouvons vous suivre dans cette course contre la montre concernant les grands projets présidentiels, parce que ceux-ci se réalisent au détriment d'autres actions que nous aurions voulu privilégier (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. le président. Je vous remercie, monsieur Fuchs, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Metzinger.

M. Charles Metzinger. Monsieur le ministre, l'étude du dernier projet de budget de cette législature donne à tous les orateurs l'occasion de tenir, outre les considérations concernant les prévisions pour 1986, des propos sur la politique culturelle menée depuis quatre ans. Les adversaires de cette politique se torturent pour prouver que, malgré le pourcentage de 1 p. 100 désormais atteint, on aurait pu faire mieux. Un constat s'impose pourtant à l'évidence : le Gouvernement et ceux qui le soutiennent ont revivifié l'ensemble du tissu culturel, par endroits gravement malmené, en prévoyant des budgets conséquents et en prenant des initiatives judicieuses, hardies et d'envergure.

A la demande du Président de la République, la culture a été réintroduite dans le Plan. La politique culturelle menée est conforme, dans son évolution positive, à ce Plan. Deux maîtres mots sont constamment mis en avant aussi bien dans les propositions gouvernementales que dans les propos de la majorité : décentralisation et création. Il n'y a pas un domaine de l'ensemble culturel où ces deux notions n'aient trouvé d'application. Du théâtre à la télévision, de la musique aux arts plastiques, et dans tous les autres secteurs de l'art, ces deux maîtres mots représentent à la fois un objectif et un principe d'action. Ce constat suffirait à lui seul à nous faire voter ce budget mais les chiffres contenus dans le document budgétaire nous confortent dans le soutien que nous apportons à vos propositions, monsieur le ministre. L'effort quantitatif qui sera consenti en faveur de la culture en 1986 est significatif, puisque vos crédits représentent 0,96 p. 100 du budget global de la nation.

MM. les rapporteurs ont démontré que les crédits figurant dans les dotations de décentralisation, les mesures d'exonération décidées récemment en faveur du secteur culturel et

accordées à l'investissement dans le cinéma et l'audiovisuel, ajoutées aux crédits inscrits dans le budget, font que l'objectif du 1 p. 100 est vraiment atteint.

Il est également significatif que ce budget, qui ne pouvait échapper à la volonté du Gouvernement de maîtriser l'évolution des dépenses publiques, n'ait pas été contraint de limiter les ambitions qu'il porte. Tout ce qui a été décidé depuis 1982 a continué à évoluer positivement avec une rare constance, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Non seulement certaines institutions ont été renouvelées ou créées, mais leur rayonnement a été augmenté grâce à la qualité de ceux qui les animent. C'est évident, en particulier, pour ce qui concerne le développement des conservatoires et des écoles de musique : les moyens sont, depuis quelques années, en augmentation de 143 p. 100. Pour ce qui est du patrimoine, souvent parent pauvre par le passé, les crédits ont augmenté de 30 p. 100 en francs constants. Le retard pour l'archéologie était tout à fait désolant. Des crédits importants lui ont été consacrés depuis quatre ans, et s'il reste encore beaucoup à rattraper, c'est que ce domaine avait été particulièrement négligé jadis.

D'autres chiffres sont également très parlants.

Avant que vous n'ayez la charge de ce ministère, monsieur le ministre, 3 millions de francs étaient consacrés chaque année à l'acquisition d'œuvres d'art. Ces crédits sont passés à 40 millions, et le niveau des commandes d'œuvres d'art est tout à fait remarquable.

Ce budget cherche également à favoriser les centres dramatiques régionaux, et la nomination à la tête d'établissements culturels de créateurs, et non plus d'administratifs, devrait permettre de mieux animer les structures existant en province.

Certains veulent voir dans la diminution du fonds culturel du livre et de l'aide à l'édition le signe d'une récession de la politique du livre et de la lecture publique. C'est aller un peu vite en besogne et oublier que l'Etat continue à assumer la réalisation d'une trentaine de bibliothèques de prêt et qu'un effort financier important est consenti pour l'informatisation des bibliothèques et la mise en œuvre d'une meilleure coopération entre bibliothèques.

En ce qui concerne le cinéma, secteur toujours fragile, vous proposez un redéploiement des crédits d'intervention. Les aides apportées à la réalisation d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles enregistrent ainsi une réduction de 13 millions, afin de favoriser la mise en œuvre des premières mesures relatives à la réforme de la formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel. Le C.N.C. connaît une légère progression de sa subvention, de 2 p. 100.

La situation de l'industrie du film nous préoccupe. Cette précarité doit nous rendre très attentifs à son évolution, afin de ne pas compromettre un redressement indispensable. Mais nous savons, que vous partagez ce souci, monsieur le ministre.

Je tiens à souligner notre inquiétude en ce qui concerne les mesures d'économie qui semblent toucher le développement culturel. Nous pensons que la disparition du F.I.C. pouvait signifier un renforcement des dotations du développement culturel. Monsieur le ministre, il serait bienvenu que vous nous apportiez des précisions, d'autant que tout n'est pas négatif puisque des moyens nouveaux sont dégagés, avec le fonds d'aide à la création dans les établissements d'action culturelle et la création d'une agence pour le développement culturel, avec la poursuite d'actions en faveur des jeunes, et particulièrement la contribution de votre ministère aux T.U.C.

En conclusion, malgré quelques interrogations ponctuelles à propos de certains secteurs culturels qui voient leurs crédits diminuer quelque peu, nous pensons que le dernier budget de cette législature est, une fois de plus, un bon budget.

Quand on se rappelle à quel point l'attente était grande il y a quatre ans et qu'on regarde le chemin parcouru depuis, il faut en toute objectivité reconnaître que les décisions prises sont à la mesure de l'enjeu : le budget de la culture doit participer à la revitalisation du pays par l'intermédiaire de tout ce qui est source de savoir, de connaissance, de création et de sensibilité.

Une bonne politique culturelle doit être une priorité pour notre pays. Le Gouvernement et la majorité qui le soutient l'ont définie ensemble. Les socialistes sont satisfaits d'avoir eu confiance en votre politique et d'avoir contribué à l'élaborer.

Votre passage au ministère de la culture et notre soutien à une politique culturelle digne de notre pays auront suscité un intérêt nouveau pour le phénomène culturel et marqué la France pour longtemps, positivement.

De nombreux pays nous envient notre politique, une politique qui n'est pas élitiste, qui n'est pas le luxe de certains, une politique qui participe largement à la mutation économique et sociale. Une politique de liberté, aussi, parce que résolument pluraliste.

Et si tout n'a pas encore été fait, nous le réaliserons en 1986 et dans les années à venir ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Emmanuel Hamel. C'est bien d'avoir l'espoir chevillé au corps !

M. le président. La parole est à M. Giovannelli.

M. Jean Giovannelli. Monsieur le ministre, les intervenants précédents ont déjà souligné les lignes de force de votre budget pour 1986. Il confirme globalement les orientations précédentes et approche la barre du 1 p. 100 du budget global de l'Etat. Ainsi donc, la progression prévue en 1981 a été maintenue, soulignant l'effort sans précédent accompli dans le domaine de la culture, et ceci grâce à votre détermination.

Il est possible aujourd'hui d'établir le bilan du ministère de la culture ; ce bilan est remarquable. Le chemin parcouru en cinq ans a été considérable.

Il ne suffit pas de regarder les sommes affectées aux lignes budgétaires classiques car l'effort pour la culture les dépasse largement.

Ainsi, l'article 14 de la loi de finances diminue la T.V.A. payée par les chaînes de télévision publique et du câble, permettant une récupération de 700 millions de francs, dont une partie importante - 300 millions de francs - sera affectée aux industries de programmes de télévision et de cinéma.

Autre exemple : grâce aux déductions fiscales Shelter, il sera désormais possible de « sponsoriser » la création audiovisuelle. Ainsi, plusieurs centaines de millions de francs seront injectés dans l'audiovisuel. De même, l'incitation au mécénat prévue dès le budget de 1985, dite des 2 p. 1 000, met d'autres sommes importantes à la disposition de la culture.

Mais il faut avoir une vue plus large et ne pas comparer poste par poste les budgets successifs. En effet, les sommes consacrées au musée Picasso en 1986 ne seront évidemment pas comparables à celles de 1985, puisque ce musée est déjà ouvert au public.

Vous avez, monsieur le ministre, donné l'exemple du dynamisme, entraînant la participation active des ministres de l'industrie, de la recherche, de l'éducation nationale, de la défense, des entreprises nationales et privées ainsi que des collectivités territoriales et des associations.

Vous avez, par ailleurs, compris avant beaucoup d'autres l'enjeu de l'an 2000, tourné vers l'audiovisuel, la science et les nouvelles technologies. Votre budget pour 1986 est déjà un budget de préparation des années 1990 à 2000. La part consacrée à l'éducation et à la formation artistique - les crédits ont progressé de 143 p. 100 entre 1982 et 1986 - est importante, contrairement à ce qu'a affirmé M. d'Aubert. Je rappelle les créations récentes : l'école nationale de création industrielle, l'école du cirque, le centre national de la photo d'Arles, le centre de danse de Nanterre, le centre de la bande dessinée à Angoulême, le centre national des marionnettes, l'institut du patrimoine. Elles sont toutes couvertes sur l'avenir, de même que l'école du Louvre.

A ceux qui vous ont reproché le musée d'Orsay, La Villette, l'opéra de la Bastille, rappelons que ces grands projets sont ceux de la France et que la décision de les réaliser a, la plupart du temps, été prise avant votre arrivée. Ces grands musées seront les vitrines internationales nécessaires qui permettront par ailleurs de rattraper un retard souvent considérable dans des disciplines qui ont un grand avenir.

Ainsi, un décret du 17 janvier 1985 a créé le Conseil supérieur de la recherche archéologique ; celui-ci dispose d'un conseil scientifique performant incluant les différents composants de l'archéologie et est capable de restituer au public les résultats de la recherche.

Un autre décret, du 15 novembre 1984, a créé les commissions régionales du patrimoine historique, archéologique et ethnologique. Ces organismes permettent une plus grande souplesse pour la prospection, l'inventaire, la recherche et la mise en valeur des sites archéologiques.

Si l'on compare les moyens mis à la disposition de ce secteur en 1981 à ceux de 1986, on note un doublement des agents relevant de l'archéologie, 316 contre 158, un quadruplement, et même plus, des crédits de fonctionnement, 9 millions de francs contre 1,9 million de francs, une multiplication des crédits d'équipement par 2,5 : 36 millions de francs contre 14 millions de francs.

Un autre chiffre est révélateur de l'effort accompli en ce domaine en quatre ans : le nombre de sites recensés est passé de 22 000 à 55 000, ce qui permet un inventaire rigoureux des sites archéologiques au travers de la carte archéologique.

M. d'Aubert - mais il n'est plus là - a voulu dauber sur les musées de la culture scientifique. C'est idiot. Cela doit sans doute le déranger que l'on puisse notamment engranger la mémoire collective ouvrière. Un exemple : les archives du monde du travail voient cette année leur dotation multipliée par 10.

Les forges d'Hennebont ont fermé en 1968 et non après 1981. L'écomusée situé dans ma région n'a pas seulement pour vocation de rappeler le passé : comme tant d'autres mis en place depuis votre arrivée, monsieur le ministre, il a su assimiler les nouvelles techniques de communication et ses productions sont tournées vers l'avenir.

On sait trop bien ce que signifie une « politique libérale » de la culture à la mode d'Aubert. Elle aurait pour première conséquence de supprimer votre ministère pour créer une sorte de « machin » des affaires culturelles et retomber dans les errements des années 1970-1980.

M. Emmanuel Hamel. C'est une caricature de la pensée de M. d'Aubert !

M. Jean Giovannelli. Ce qui dérange, monsieur le ministre, c'est la comparaison des chiffres de la période 1975-1980 à ceux de la période 1981-1986. M. d'Aubert a préféré les ignorer et délayer son exposé à coup de formules creuses.

Avant de conclure, je voudrais savoir où en est la mise en place du conseil national des langues et cultures régionales, que vous aviez annoncée lors de votre venue à Lorient, au mois d'août dernier.

En conclusion, je remarque que ce budget est dans la continuité de ceux des années précédentes et qu'il prépare l'avenir.

Un dernier chiffre va à l'encontre des allégations de l'opposition en séance publique. Au demeurant, M. Perrut a reconnu devant vous en commission que, pour ce qui est de la musique, vous aviez tenu vos promesses pour la ville de Lyon.

M. Emmanuel Hamel. Les Lyonnais ont toujours été très musiciens !

M. Jean Giovannelli. En 1981, quarante-quatre écoles nationales de musique étaient subventionnées par l'Etat ; il y en aura quatre-vingt-huit en 1986. Mais il est bien évident que l'Etat n'a pas vocation à tout aider à tout moment. Faire des choix ne signifie pas être centralisateur. Vous nous présentez un bon budget : le groupe socialiste le votera (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, mes fonctions dans le cadre de la mission sur la télédiffusion m'amènent à rencontrer un certain nombre d'éditeurs, d'industriels des programmes, de câblodistributeurs étrangers, qui étudient d'une manière extrêmement attentive comment notre pays compte être présent dans la révolution, en cours, de la communication audiovisuelle. Ils connaissent notre esprit cartésien, ils déplorent souvent notre penchant pour les cahiers des charges, pour une réglementation à toute épreuve. Mais le système que, depuis quatre ans, vous avez mis en place pour protéger, encourager la production française et la diffusion sous toutes ses formes, les intéresse et les passionne. Beaucoup nous envient les mécanismes qui permettent ou vont permettre les initiatives privées et publiques de création, de production et de diffusion.

Dans une industrie européenne des programmes, aujourd'hui sinistrée, ils savent, pour la plupart, que notre pays est le seul à avoir sauvé son industrie cinématographique - la deuxième au monde - et à avoir mis en place les aides et les structures nécessaires pour le développement des produits audiovisuels, indispensables à l'explosion à venir des médias.

Cette position privilégiée, que nous avons aujourd'hui aux yeux des observateurs internationaux, est à mettre à votre crédit, monsieur le ministre, et à celui du Gouvernement.

La situation présente de l'audiovisuel européen se caractérise, en effet, par une interconnexion des systèmes de diffusion : le développement des réseaux câblés, le lancement des chaînes-satellites, les projets français et allemands de satellite de diffusion directe vont progressivement constituer une véritable Europe de la communication. Mais il convient d'être réaliste : aucun système réglementaire, quelle que soit sa légitimité sur le plan national, ne protégera durablement nos industries de programmes de la concurrence américaine et japonaise.

La France, dans les cinq prochaines années, va donc connaître un formidable développement de ses systèmes de diffusion. L'enjeu est clair : seule une production propre, dynamique, alliée à des chaînes de programmes tournées vers l'Europe et non pas uniquement vers le marché national, permettra de conserver à nos industries de programmes une position significative.

Ces objectifs impliquent à l'évidence que les groupes français de communication, ainsi que les investisseurs institutionnels ou privés s'engagent positivement dans ces nouveaux médias. Le système d'abri fiscal mis en place récemment est, de ce point de vue, une incitation efficace. Les expériences déjà réalisées à l'étranger, en Australie et au Canada, le montrent. Chaque citoyen pourra être producteur de cinéma ou de programmes audiovisuels suivant des règles particulières et en deçà de certains seuils. Les sommes investies par les particuliers pourront être déduites de leur revenu net global. Les entreprises pourront, elles aussi, bénéficier de ces déductions. Cette mesure, qui s'ajoute à celle du parrainage culturel qui entre aujourd'hui dans notre droit fiscal, va apporter une bouffée d'oxygène à notre industrie des programmes. Elle complète un certain nombre de décisions : l'amélioration du fonctionnement de l'avance sur recettes, les efforts accomplis en faveur des dessins animés, avec l'aide de l'agence Octet et du C.N.C., dont je voudrais souligner ici l'action, la reconnaissance officielle du film publicitaire comme élément de l'expression culturelle et artistique du pays - n'oublions pas que ce genre occupe plus de la moitié du total des journées travaillées des métiers du cinéma -, la mise en place d'une politique audacieuse vis-à-vis des nouveaux réseaux, dont l'axe essentiel a été la création, en 1984, du compte de soutien à l'industrie des programmes, à l'exemple de celui qui existait pour la production cinématographique.

Avec toutes ces mesures, qui sont des mesures de fond, les industries françaises sont armées pour faire face aux nouvelles chaînes hertziennes, aux satellites, aux réseaux câblés.

Permettez-moi de citer l'exemple du câble. En 1984 et 1985, un total de 305 heures de production a pu être réalisé grâce à une intervention conjointe de la mission T.V.-câble et du ministère de la culture, ce qui représente un budget de 60 millions de francs.

Mais l'enjeu dépasse la création de produits nouveaux : il concerne la mise en place rapide de chaînes thématiques largement tournées vers le marché européen. Un exemple est de ce point de vue significatif : deux chaînes-satellites américaines, C.N.N. de Ted Turner et *World News Network* sont aujourd'hui proposées aux réseaux câblés européens. La chaîne britannique *Visnews*, quant à elle, lancera dans un an un système d'informations diffusées par satellite. Face à cette concurrence, l'intervention du fonds de soutien a permis d'apporter une aide importante au lancement d'un projet regroupant, sur le même champ de l'actualité nationale et internationale, l'agence Gamma T.V., l'A.F.P. et *Le Monde*.

D'autres actions ont été entreprises, pour notamment aider le lancement d'une chaîne-satellite alliant les programmes de fiction et musicaux à un programme pour la jeunesse. En 1984-1985, un budget de 15 millions de francs a été consacré à ces opérations.

En 1986, cette action d'appui à nos industries doit se poursuivre. A côté de la vente à l'unité dans les marchés internationaux, c'est bien par l'exportation de chaînes et de services que les industries de programmes françaises seront présentes en Europe.

Il est vrai que nous n'avons pas encore gagné ce pari. Il est vrai aussi qu'il ne suffit pas de créer des mécanismes d'aides pour relancer des industries qui associent créateurs, producteurs et diffuseurs. Mais l'histoire gardera de cette législature le souvenir que vous avez su, monsieur le ministre, avec l'appui du Gouvernement et du groupe socialiste, favoriser l'émergence d'une industrie capable de répondre aux besoins des nouveaux réseaux de communication audiovisuelle, c'est-à-dire, en fait, aux besoins de la fin de ce siècle. L'histoire donnera raison à votre politique, comme le font déjà tous les acteurs, réalisateurs, producteurs et industriels qui souhaitent avoir les moyens de se battre sur le marché national et international.

C'est pour cette raison que, sans états d'âme, le groupe socialiste votera ce budget (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Tranchant, dernier orateur inscrit.

M. Georges Tranchant. Monsieur le ministre, beaucoup de choses ont été dites. Je m'efforcerai donc d'être bref. N'étant pas un spécialiste de la culture...

M. Emmanuel Hamel. Vous êtes cependant un homme cultivé !

M. Georges Tranchant. Je ne porterai pas de jugement sur les choix que vous avez faits, mais force est de constater la forte augmentation des budgets d'investissements 47,2 p. 100 - sur des points particuliers sur lesquels je reviendrai, au détriment des budgets de fonctionnement, qui connaissent une diminution de 3,2 p. 100.

Les autorisations de programme sont plus importantes que les crédits de paiement, ce qui veut dire que vous endettez votre ministère pour l'avenir.

On déplore un alourdissement du poids des grands travaux : en 1985, ceux-ci représentaient 16 p. 100 du budget de votre ministère, alors qu'ils en représentent 17,5 p. 100 en 1986.

On déplore également une augmentation particulièrement importante des crédits de paiement affectés aux grands travaux au sein du titre VI. Cette augmentation est, en proportion, très préoccupante pour l'avenir. En effet, en masse, au sein de ce titre, les crédits de paiement affectés en 1986 aux grands travaux parisiens augmentent de 627 millions de francs. Il est intéressant de remarquer que les crédits de paiement de 1985 pour certains de ces travaux ne posent pas de problèmes, mais qu'ils en posent pour d'autres. Je vous rappellerai donc les chiffres suivants : pour le Parc de La Villette, la dotation de 1985 s'élevait à 275 millions et, en 1986, les crédits de paiement sont de 76,5 millions. Là, pas de problème !

Pour l'Institut du monde arabe : 30 millions de dotations en 1985, 24,75 millions de crédits de paiement en 1986. Nous sommes encore dans la fourchette qui avait été prévue, mais on se demande pourquoi la France finance un institut du monde arabe. Finalement, cela vous regarde !

Pour le Grand Louvre : 420 millions de dotations en 1985 et 891 millions de crédits de paiement en 1986, c'est-à-dire plus du double.

Pour le musée d'Orsay : 370 millions de dotations en 1985 et 240 millions de crédits de paiement en 1986.

Pour la cité musicale de La Villette : 40 millions de dotations en 1985, et 100 millions de crédits de paiement en 1986.

J'en arrive à l'Opéra de la Bastille, le morceau de choix : 220 millions de dotations en 1985 et 650 millions de crédits de paiement en 1986. Je ne sais pourquoi cet opéra de la Bastille a toutes vos faveurs. Sans doute avez-vous voulu marquer votre passage au Gouvernement par une grande réalisation. Mais vous ne nous avez pas indiqué ce que deviendrait l'Opéra actuel qui, pour autant que nous le sachions, est confronté à un certain nombre de difficultés financières.

Je voudrais maintenant parler des autorisations de programme, dont l'augmentation représente 75 p. 100 de l'augmentation de l'ensemble du budget de votre ministère, mais, globalement, ces autorisations de programme diminuent, par contre, de 14 p. 100. Quant à celles qui sont affectées aux

chantiers autres que les grands travaux que je viens d'énumérer, elles poursuivent leur régression, puisqu'elles diminuent de 65 p. 100. On observe donc un désengagement de l'Etat pour les opérations d'investissement, notamment en province, au profit des grands projets parisiens.

C'est ainsi qu'une diminution de 53 p. 100 est prévue en ce qui concerne la Bibliothèque nationale et une autre de 32 p. 100 aux dépens des Musées de France. C'est tout à fait regrettable ! Vous réduisez les investissements alors que la cinémathèque du Bois d'Arcy a connu un incendie et qu'hier un vol, dont l'importance financière et culturelle est considérable, a été perpétré, mettant en évidence l'incapacité du musée concerné - je ne sais pas ce qui se passe dans les autres - à posséder un système efficace de protection des trésors artistiques nationaux. On ne voit cependant pas comment les musées pourraient améliorer leur système de protection puisque vous diminuez leur budget de 32 p. 100.

Quant aux autorisations de programme affectées au patrimoine documentaire, aux archives et aux dispositifs mis à la disposition des Français pour la lecture, elles régressent de 60 p. 100.

Les moyens des services n'augmentent que de 1,8 p. 100, c'est-à-dire moins que l'inflation prévue, et les interventions publiques du titre IV diminuent de 8,2 p. 100, ce qui traduit le désengagement de l'Etat consécutif aux lois de décentralisation pour ce qui touche à la lecture, aux musées et, globalement, au développement culturel. Enfin, les crédits d'enseignement artistique reflètent le redéploiement imposé par les lois de décentralisation sans qu'une balance précise puisse encore être établie.

En concluant, monsieur le ministre - vous voyez que je suis bref - je dirai qu'il s'agit bien là d'un budget de fin de règne (*Exclamations sur les bancs des socialistes*).

L'effort est mis sur les grands travaux, quelles que soient les implications financières ultérieures (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs*). En effet, des engagements financiers devront être assumés et ils grèveront le budget de l'Etat : vous prenez en 1985 des engagements pour la loi de finances de 1986 qui hypothèquent l'avenir sur le plan financier. Les Français devront payer pour ces grands travaux que vous avez entrepris. Ces travaux ne sont évidemment pas terminés et ils coûteront environ quatre fois plus que les chiffres que j'ai cités dans le cadre de votre budget.

Bien entendu, il s'agit d'un budget électoral. L'augmentation du budget d'un ministère dépendant est sensible en période électorale. Vous voulez faire plaisir - d'autres membres de l'opposition y ont fait allusion de cette tribune - à ceux que vous représentez. Mais nous reviendrons sur ce point quand nous en serons arrivés aux questions.

Votre budget est en trompe-l'œil : les augmentations en faveur des grands travaux cachent le désengagement de l'Etat.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je souhaitais faire au nom du groupe R.P.R. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Jack Lang, ministre de la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en préparant cette courte intervention, je me suis amusé ces jours derniers à relire à grands traits les discours budgétaires de mes prédécesseurs. Chacun y exprime son génie propre, sa marque particulière, sa saveur originale. Mais peu d'entre eux échappent à un trait commun : l'observation rituelle et annuelle selon laquelle la conjoncture ne serait décidément pas propice à un bon budget de la culture.

Citons, au hasard, le ministre de la culture de 1969 : « Il est normal que le budget de la culture reflète la conjoncture et recule dans les périodes de difficultés monétaires. »

M. Alain Rodet. Déjà !

M. le ministre de la culture. Citons encore, un peu plus tard, le secrétaire d'Etat à la culture de 1974, celui-là même qui inaugurerait le précédent septennat : « Revendiquer un budget préférentiel en ces temps incertains relèverait de l'inconséquence. »

M. Alain Rodet. Quel aveu !

M. Emmanuel Hamel. Mais il n'y a pas faute !

M. le ministre de la culture. Je pourrais multiplier les citations.

Notons au passage que, quels que soient les gouvernements, la conjoncture est toujours décrite comme mauvaise, en tout cas assez mauvaise pour pénaliser l'investissement culturel. La conjoncture fut-elle meilleure depuis 1981 ? A coup sûr, la crise fut plus sévère et, partout en Europe, la situation économique est difficile. Raison de plus pour faire « trinquer », une fois encore, la culture et les artistes ? Revendiquer un budget préférentiel en ces temps incertains relèverait-il plus qu'hier encore de l'inconséquence ? Et si l'inconséquence était précisément de tordre le coup aux crédits de la création intellectuelle et artistique, au moment même où la crise appelle, pour être résolue, un surcroît d'imagination, un surcroît d'intelligence, un surcroît d'invention ?

C'est peut-être là que se trouve la principale ligne frontière entre la majorité d'hier et celle d'aujourd'hui.

Sous prétexte de crise, les crédits pour la culture, les crédits pour la recherche, les crédits pour l'éducation ont sans cesse, d'année en année, régressé sous l'ancien septennat. En raison de la crise, et précisément parce qu'il y a une crise, et pour la juguler, et pour la surmonter, et pour la vaincre, les crédits pour la culture, pour l'éducation et pour la recherche ont sans cesse augmenté d'année en année depuis 1981.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. le ministre de la culture. Oui, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, deux logiques sont ici en conflit : pour les uns, la culture, le savoir, l'éducation, c'est un simple ornement de la vie, un accessoire élégant, mais un accessoire seulement ; pour les autres, et c'est notre pensée, la culture, c'est le ressort même de la vie. Tout à la fois, et sans employer de grands mots, la culture donne sens à notre existence et constitue, c'est le point concret principal, un levier, un ressort du développement économique.

Parier sur l'intelligence, parier sur la beauté, parier sur un nouvel art de vivre, tel fut et tel est encore le dessein de François Mitterrand, Président de la République. Là se dessine un véritable idéal de vie. Là surtout, nous le croyons, s'ouvrent de nouveaux horizons économiques et se dessinent de nouvelles frontières.

En effet, je le répète et je m'en expliquerai à nouveau : économie et culture, même combat ! C'est la France du talent, c'est la France de l'intelligence, c'est la France de l'invention qui fera gagner la France sur le plan économique. D'où cette volonté ferme, paisible, tranquille, continue, sans faille du Président de la République et de ses successifs Premiers ministres d'affecter à l'essor intellectuel du pays des ressources croissantes. Aussi, chaque année, le cap vers le 1 p. 100 pour le budget de la culture a-t-il été maintenu : chaque année a marqué une étape nouvelle vers l'objectif fixé : 0,46 p. 100 en 1981, près de 1 p. 100 en 1986.

Dans le même temps, mesdames, messieurs, mon ministère a montré l'exemple : les dépenses proprement d'administration ont diminué de 5 p. 100 en deux ans. L'augmentation de 15,6 p. 100 de nos crédits est d'autant plus spectaculaire que des restrictions frappent bon nombre de ministères. Partout ailleurs en Europe, et je ne m'en réjouis pas, les budgets de la culture diminuent. Croyez-moi, la France fait beaucoup d'envieux dans les autres pays d'Europe, chez mes collègues ministres, ainsi que chez les artistes et les créateurs, qui tournent leurs regards vers nous !

Autre singularité : alors que le nombre des emplois administratifs est en baisse, comme le souhaitent certains, le ministère de la culture se voit attribuer 564 emplois pour les musées et la Bibliothèque nationale. Plusieurs d'entre vous ont souligné qu'à cet effort du budget il fallait ajouter deux mesures fiscales importantes : la baisse de la T.V.A. sur la redevance apportera plus de 400 millions de francs au compte de soutien géré par le Centre national de cinématographie ; l'incitation fiscale à l'investissement sur le cinéma, décidée par le Premier ministre, engendrera un flux financier supplémentaire de 400 millions de francs.

Ainsi, contre toutes les prévisions pessimistes ou contre les sceptiques qui annonçaient régulièrement la décreue prochaine du budget de la culture, le Gouvernement a conservé sa détermination. Il n'a pas sacrifié ses convictions aux aléas de

la conjoncture. Sans abuser des mots, je suis fier, oui, je dois le dire, fier d'appartenir à ce gouvernement et d'être le ministre d'un Président qui, contre vents et marées, refusant de céder à la facilité, a gardé vivace sa croyance première. Comme l'ont fait très justement les rapporteurs, oui, je salue leur courage politique.

Au-delà même du budget, je suis heureux que, dans l'esprit public, et là est peut-être la grande avancée, dans l'esprit des jeunes et des moins jeunes, dans les couches les plus profondes du pays, la culture ait conquis une place nouvelle, l'une des toutes premières places. Même si, et je suis prêt à en convenir, tel ou tel de mes choix, telle ou telle de mes décisions, tel ou tel de mes engagements, peut être contesté - comment le contraire pourrait-il se produire ? - je crois que beaucoup de Français reconnaissent que l'un des mérites de ce Gouvernement s'appuyant sur les régions, sur les maires, sur les créateurs est d'avoir éveillé un appétit, une ferveur et un enthousiasme qui, quoi que l'on fasse, ne sont pas près de s'éteindre.

J'en éprouve d'autant plus de joie que, pour rendre à la culture cette dimension populaire, je crois n'avoir cédé à aucun moment la moindre parcelle de terrain à la trivialité. Chaque fois, je me suis efforcé de faire appel à la part de rêve qui est en chacun de nous. J'ai tenté de propager cette idée simple : la culture, ce sont, oui, d'abord les artistes et les créateurs et l'art au plus haut niveau, d'où l'importance des crédits consentis en faveur de la recherche artistique, de la création, du patrimoine et de l'éducation artistique ; mais la culture, c'est aussi chacun de nous, nos choix de livres ou de films, de peintures ou de sculptures, nos envies d'être, de créer, nos habitudes de vie et de pensée.

Je crois que là se trouve l'originalité de ce que nous avons tenté d'entreprendre avec les uns et les autres, ce dialogue vivant, parfois contradictoire, entre les créateurs les plus raffinés et un pays de plus en plus vivant.

C'est pourquoi, je l'affirme avec force, le changement depuis quatre ans et demi, ne se lit pas seulement dans les chiffres, et il n'est pas purement comptable ou budgétaire. C'est d'abord, je le crois, un changement d'état d'esprit. La culture - toutes les formes de beauté, de plaisir d'être ensemble - a conquis de nouveaux territoires ou de nouveaux cœurs et de cela, avec vous tous, je suis le plus fier !

Pour mesurer le chemin parcouru, tentant de me limiter à l'essentiel, mais suivant au fond un exercice rhétorique proposé par M. François d'Aubert, je me reporterai un instant aux pistes que j'esquissais il y a quatre ans.

Me présentant pour la première fois devant vous, je déclarais en substance qu'il était fini le temps où, campant jalousement sur ses hauteurs, l'administration de la culture somnolait loin des rumeurs du monde ! Place à une vision plus large et plus ouverte ! Ainsi que le rappelait précédemment M. François d'Aubert, oui, la culture n'est la propriété, ni d'un ministère, ni d'une classe, ni d'une ville, ni d'un seul secteur, fût-ce le secteur public.

Permettez-moi de revenir sur plusieurs de ces propositions.

Première observation : la culture doit-elle se résumer à la seule action du ministère de la culture ? Vous vous souvenez de la formule un peu provocatrice que j'avais employée ? Elle était destinée à nous stimuler les uns et les autres : un bon gouvernement doit comprendre non pas un ministre de la culture, mais quarante-deux, quarante-trois ou quarante-quatre ! Je voulais dire que la dimension culturelle doit imprégner chacune des actions des membres du Gouvernement ou de l'administration, quelles que soient leurs attributions. Certes, on peut rire de la formulation, et on l'a fait tout à l'heure, mais il reste que des jeunes du contingent aux enfants, des prisons aux hôpitaux, des centres ruraux - la campagne existe en France ! - aux communes de banlieue, divers ministères ont participé à ces mouvements, les ministères de la justice, des affaires sociales, de la défense, de la santé, des relations extérieures ou de la jeunesse.

Je pourrais citer dix, quinze, vingt, trente exemples de cette coopération sans précédent, entre administrations où les cloisons, les hiérarchies ont été progressivement, heureusement abattues.

Mais considérons l'exemple développé par M. François d'Aubert, celui de l'éducation nationale. Cette puissante et belle administration, l'éducation nationale, fut longtemps rétive il est vrai - là n'était pas sa mission première, du moins le pensait-elle - à la pénétration des arts et des artistes. Sans vouloir polémiquer, je rappellerai que j'ai été

moi-même usager et servant, comme professeur. Jusqu'en 1981, l'art et les artistes n'étaient guère présents dans l'action de ce ministère. Quoi que l'on en dise, beaucoup a changé depuis quatre ans, même si selon moi beaucoup doit encore changer.

Les deux ministres successifs, M. Alain Savary et M. Jean-Pierre Chevènement ont, avec enthousiasme, donné le feu vert et c'est important dans une telle maison - aux recteurs et aux inspecteurs d'académie pour que les portes et les fenêtres soient très largement ouvertes au vent des arts et de la culture.

Monsieur Fuchs, dans votre belle région d'Alsace, où existe depuis longtemps une forte tradition de l'éducation populaire, le recteur, un très remarquable recteur, et les services du ministère de la culture travaillent la main dans la main. Un peu partout, dans les villes et dans les villages de votre région, la culture et les arts ont pénétré dans les écoles. Il a fallu un grand courage à ces deux ministres pour remettre en cause une tradition ancienne qui séparait, à tort, l'éducation artistique et l'éducation générale. C'est un nouvel état d'esprit, et il compte ; mais n'oublions pas les nombreuses mesures concrètes. Le déficit en heures d'enseignement artistique, malgré l'augmentation générale des heures d'enseignement, notamment dans les collèges, a été en grande partie résorbé. Des expériences neuves et originales ont vu le jour.

Je citerai quelques exemples : à l'image des classes de neige, création de classes arc-en-ciel pour les arts plastiques, de classes du patrimoine pour les monuments historiques...

M. François d'Aubert. Elles existaient en 1981 !

M. le ministre de la culture. Elles n'existaient pas avant 1981 !

M. Jean-Paul Fuchs. Si !

M. le ministre de la culture. Pas du tout, je les ai créées moi-même en 1981 !

L'enseignement du cinéma - qui n'existait pas en 1981 ! - a déjà été introduit dans trente-cinq classes de lycée et celui du théâtre dans soixante-cinq autres classes. Des musiciens, internant les écoles, sont formés dans six centres spécialisés. Dans le même temps, des centaines d'ateliers d'art plastique et de musique, de chorales et d'ensembles instrumentaux ont été créés.

Ajoutons, et c'est une mesure importante qui aura des conséquences pratiques nombreuses dans les prochaines années, que M. Chevènement a retenu l'éducation artistique au nombre des matières fondamentales de l'école.

D'autres ministères pourraient être ainsi mis à l'honneur. De prime abord, le ministère de l'industrie peut paraître n'avoir guère de rapport avec les activités de la culture. Il faut pourtant penser à son action, en particulier pour le financement de l'école de création industrielle et de *design*.

Au passage, monsieur François d'Aubert, je dois rectifier quelques-uns de vos chiffres empruntés sans doute à des documents périmés. Je tiens à préciser de la manière la plus solennelle que deux cents élèves seront recrutés, en 1986, à l'école nationale supérieure de création industrielle.

M. François d'Aubert. Vous en avez promis six cents, monsieur le ministre !

M. le ministre de la culture. Mais il y en avait zéro lorsque vous étiez au Gouvernement !

M. Jean-Paul Planchou rapporteur spécial. Voilà la différence !

M. Emmanuel Hamel. Mais M. d'Aubert n'a jamais été au Gouvernement !

Vous anticipez, monsieur le ministre !

M. le ministre de la culture. Bref, le changement dans ce domaine, c'est que la culture n'est plus la seule affaire du ministère de la culture ; elle est devenue une affaire nationale.

J'en viens à une deuxième observation qui a constitué l'un des thèmes dominants de cette discussion.

La situation à laquelle cette observation se rapporte, je l'ai vécue pendant vingt ans comme animateur et créateur d'activités artistiques et culturelles dans une ville de province. Depuis 1981, une de mes obsessions a été d'agir en sorte que,

précisément, la culture ne soit plus seulement l'affaire d'une ville, fut-ce la capitale, mais celle du pays tout entier. De toutes mes forces, je le pense, des siècles de centralisation et de captation même des talents, par une sorte de drainage intellectuel vers la capitale, ont dépossédé les provinces de leurs richesses. Depuis les premiers jours mon souci primordial a consisté à chercher, par tous les moyens, en travaillant la main dans la main, avec un grand nombre d'élus de toutes tendances politiques - la plupart le reconnaissent de bonne foi - d'ensemencer encore et toujours et de faire circuler un peu partout, à travers le pays, la vie et la sève. Jamais, j'y insiste, jamais une œuvre aussi ample de décentralisation n'avait été accomplie en si peu de temps. Comment alors entendre les centralisateurs et les « jacobins » de naguère, qui avaient concentré les moyens financiers sur Paris ? Evidemment, ce que nous faisons, ce n'est pas assez. Néanmoins, je tiens à souligner trois points.

Premièrement, communes et départements ont reçu de nouveaux pouvoirs, avec les transferts des bibliothèques centrales de prêts, au bénéfice des départements, des bibliothèques municipales, des archives départementales et des écoles d'art.

Ensuite, nous avons procédé à une irrigation par ce que j'appellerai « les équipements de base ». Mille nouveaux centres de lecture ont été construits. On vient de me parler des crédits de la lecture publique et j'avais envie de répondre : « un peu de modestie ! » Quand je suis arrivé au ministère de la culture, il n'y avait que quelques millions de francs dans les caisses pour les bibliothèques municipales de France. Notre pays était l'un des plus en retard d'Europe. Nous avons augmenté de 160 p. 100 les crédits pour les bibliothèques municipales ou départementales. Je pourrais parler des mille nouvelles salles de cinéma, de la couverture du territoire en bibliothèques centrales de prêt.

Songez, mesdames, messieurs les députés, vous qui demandez plus, qu'à mon arrivée au ministère de la culture, il y a quatre ans, les bibliothèques centrales de prêt, départementales, créées à l'époque du général de Gaulle, en 1945, n'existaient réellement que dans la moitié des départements d'un grand pays comme la France ! Nous avons, en moins de cinq ans, rattrapé le retard accumulé pendant près d'un quart de siècle !

Pensons à la création des fonds régionaux d'acquisition d'art contemporain, gérés parfaitement par les régions et par l'Etat. Tout le monde s'en félicite. Interrogez les présidents de fonds, y compris ceux qui appartiennent à l'actuelle opposition, et vous vous apercevrez qu'aucun d'eux n'en souhaite la remise en cause. Tout le monde considère qu'il s'agit au contraire d'une action très positive pour l'art, et pour la création dans chacune des régions de France.

Pour les musées de province, deux cents chantiers actuellement sont ouverts. Les crédits consacrés à ces musées se sont élevés, en francs constants de 1986, à 298 millions pour la période de 1977 à 1981 et à 616 millions de francs pour la période de 1982 à 1986. C'est un changement !

Et que dire, car c'est un exemple qui m'a toujours frappé, des crédits d'acquisition pour les musées de province ? Je veux bien que l'on pleurniche sur les régions et les provinces, mais tout de même, je tiens à rappeler - car les conservateurs le savent - que, voici quatre ans, il n'y avait pas trois millions de francs pour le total des acquisitions des musées de province, des musées parfois de grande portée, nationale ou internationale. Actuellement, les crédits dépassent les 35 millions de francs annuels ; et chaque année naturellement cumulée. C'est ce qui a permis à la plupart de nos musées, à Saint-Etienne et à Grenoble, à Strasbourg et à Bordeaux d'être présents sur le marché national et international.

Quand vous regardez de près ce qu'est le changement, non pas seulement vu de cette tribune mais en sillonnant le pays, en vous promenant à travers la France, en interrogeant les gens, vous vous apercevrez que les choses ont changé concrètement sur le terrain. Ce mois de novembre, sous le titre « ruée vers l'art » une opération va se dérouler, se traduisant par 400 manifestations d'art plastique à travers le pays. Dans la plupart des régions de France les arts, les musées seront à l'honneur. Etait-ce concevable il y a quatre ans ? Je ne le crois pas.

Enfin, troisième observation, indépendamment des nouveaux pouvoirs, des équipements de base dont nous avons doté, en un commun accord, les villes, les régions et les départements, chaque province de France, nous poursuivons la réalisation de quelques grands équipements de portée

nationale : en Arles, l'école de la photographie ; à Châlons-sur-Marne, dans quelques jours, avec M. Stasi, nous allons inaugurer la nouvelle école nationale du cirque ; à Roubaix, avec M. Diligent, nous avons décidé la construction d'un centre d'archives du monde du travail - il sera le premier de France. A Angoulême, il y aura le centre national de la bande dessinée, qui répond au vœu de la région et de la ville et à une vocation déjà fortement affirmée. Et tant d'autres réalisations qui vont sortir de terre dans chacune des régions de France !

S'agissant de la décentralisation, j'aurais envie aussi de vous inviter à ne pas oublier ce thème si important des langues et cultures régionales. En réponse à la question posée par un député, je confirme que le conseil national, dont la création a été annoncée au mois d'août, sera nommé dans les prochains jours et installé par le Premier ministre.

Alors, à cette décentralisation réelle sur le terrain, on oppose ce que l'on appelle les grands projets, on laisse entendre que les uns nuiraient aux autres et que ce qui est fait ici viendrait en soustraction de ce qui est fait là.

Je voudrais sur ce point m'exprimer avec clarté et fermeté.

Premièrement, c'est une confiance que je me permets de vous faire, chaque année, lorsque le moment arrive de la préparation budgétaire, le Gouvernement prend soin de séparer la mise au point du budget « normal » de la culture et celle du budget « extraordinaire » de la culture. D'ailleurs, c'est ce que l'on faisait du temps où l'on construisait le centre Beaubourg. On calculait toujours le budget de la culture en deux parties : hors grands projets, et avec grands projets. Chaque fois, le Premier ministre fixe préalablement l'enveloppe du budget dit « normal » de la culture.

Deuxièmement, cette enveloppe ne régressera pas. Au contraire, puisqu'elle va croître de 7 p. 100 - en réalité, de beaucoup plus puisque nous nous sommes imposé des économies très sévères sur le titre III relatif au fonctionnement : 5 p. 100 en deux ans.

Troisièmement - et je réponds à la question tout à fait légitime que posent certains d'entre vous sur l'avenir, comme si nous n'avions que le souci de l'immédiat !... Si j'ai la chance, comme je le pense, de ne succéder à moi-même l'année prochaine (*Sourires*)...

M. Emmanuel Hamel. Par exemple !...

M. le ministre de la culture... j'aurai à ma disposition des sommes très importantes puisqu'il est entendu, si j'ai bien compris, ici et à l'extérieur de cette enceinte - je le note pour la suite des événements - que ce 1 p. 100 pour la culture doit être préservé. Merci, pour les artistes et les créateurs français !

Puisqu'il en est ainsi et qu'il y a, semble-t-il, unanimité autour de ce 1 p. 100, ce dont je me réjouis, jamais on ne passera en-dessous. Cela veut dire que deux milliards de francs, représentant le montant des investissements pour l'an prochain, devront, en tout état de cause, rester dans ce budget, actualisés d'année en année, naturellement. Comme je vais en faire la démonstration à l'instant, et je réponds en même temps à une question de M. d'Aubert, le fonctionnement de ces projets à Paris ne sera pas si élevé qu'on le dit, l'essentiel de ces deux milliards pourra donc servir à d'autres actions. Pour les responsables de la culture de ces prochaines années, quel champ laissé à l'imagination, quelle marge de liberté pour entamer des actions entièrement nouvelles !

J'en arrive aux crédits de fonctionnement. Par tempérament, par expérience personnelle aussi, je n'aime pas que l'on ajoute des emplois administratifs aux emplois administratifs. Ces différents projets doivent, à quelques exceptions près, fonctionner sans création d'emploi. Pour l'Opéra de la Bastille - et M. Bloch-Lainé en a fait la démonstration maintes fois - il ne s'agit pas d'ajouter un opéra à un autre. Il s'agit précisément de mettre un terme à l'anomalie que constitue l'actuelle gestion de l'Opéra de Paris, un budget très important pour un public limité et pour un nombre de représentations inférieur à 160 chaque année. L'Opéra de la Bastille est appelé, au contraire, à donner chaque année 500 représentations pour un public multiplié par trois. Personnellement, et puisque, vous voyez, je suis confiant en ma propre destinée, j'appliquerai cet engagement. Je pense que pas un emploi administratif de plus n'est nécessaire pour ce futur opéra, même s'il faut, ici ou là, enrichir l'orchestre, les chœurs, l'améliorer, l'étoffer, ce que je ne conteste pas.

Le Grand Louvre ? C'est le Louvre, tout simplement. Déjà cette année, nous notons pour la première fois depuis très longtemps, depuis quinze ou vingt ans, un premier changement pour le doter du nombre de gardiens nécessaires à la sécurité, que vous évoquez, et à l'accueil du public. Dans quelques semaines - ce sera un nouveauté pour la première fois depuis je ne sais quand - toutes les salles seront ouvertes au public en permanence. Cet effort est à entreprendre quoi qu'il en soit. Le Louvre est un grand musée national, une des grandes vedettes internationales des musées et, grand ou petit, il doit être hospitalier et accueillant. Je pense qu'il faut poursuivre cet effort de modernisation et d'accueil sans que cela n'ait un quelconque rapport avec ce qu'on appelle « le Grand Louvre », qui sera simplement une modernisation du Louvre actuel et de sa gestion.

La Défense ? Cette opération, qui ne pèse pas sur le budget de la culture, je le signale au passage, est tout à fait exemplaire puisque, pour une mise de fonds relativement modeste des pouvoirs publics, ce sont des fonds privés qui assurent pour l'essentiel le financement de la tête de la Défense : les trois quarts des crédits sont assurés par des fonds privés. Par conséquent, l'essentiel du fonctionnement sera privé.

La Villette ? L'opération vise principalement le transfert du Conservatoire national supérieur de musique qui, vous le savez - et je suis prêt à vous accompagner si vous le voulez bien, monsieur d'Aubert, pour le visiter un jour prochain - est logé dans des conditions qui ne sont pas normales. Il n'est pas normal pour un grand établissement national supérieur - je l'ai dit l'an dernier, je le redis cette année - pour la première école de musique de France, qu'un élève qui apprend la clarinette gêne son voisin qui apprend le piano, lequel gêne son voisin qui apprend le trombone.

Notre souhait, notre souci, partagés par l'ensemble de la communauté artistique, ont été de doter cette école de locaux modernes et convenables, et je ne vois pas en quoi le transfert dans de tels locaux impliquerait des frais de fonctionnement sensiblement accrus.

M. François d'Aubert. Plaisanterie !

M. le ministre de la culture. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas besoin, à un moment ou à un autre, d'améliorer ici ou là le fonctionnement. Mais je pense - et je ne crois pas me tromper - que l'augmentation de crédits qui en résultera sera faible. Par conséquent - je le dis à nouveau pour maintenant et pour l'avenir - il existe, aujourd'hui, dans le budget de la culture qui, désormais, doit être considéré comme ne devant plus être inférieur à 1 p. 100 du budget de l'Etat, une réserve de deux milliards de francs laquelle, selon les années, sera affectée à tel ou tel projet, selon les choix culturels des différents gouvernements.

Puis-je pour terminer dire ceci : lorsque nos prédécesseurs ont entrepris les travaux d'envergure que nous considérons comme conformes au bien du pays, au bien de la culture française, vous n'avez jamais entendu de notre part des critiques. Jamais François Mitterrand ou tel ou tel de ses conseillers ne s'est alors élevé contre la construction du centre Beaubourg, contre la construction du musée d'Orsay...

M. Georges Tranchant. Vous, si !

M. le ministre de la culture... contre la construction du musée de La Villette. Nous avons toujours considéré ces actes comme positifs et, dans l'opposition, nous avons témoigné de notre bonne foi : nous avions une logique de comportement et nous ratifions ces choix faits par les précédents présidents de la République.

Lorsque François Mitterrand a été élu président de la République, il a, contrairement à d'autres, décidé d'assurer la continuité et d'honorer les engagements pris par ses prédécesseurs. Le projet du musée d'Orsay a été infléchi, certes, comme c'est normal, mais maintenu ; il en a été de même pour les projets du musée de La Villette ou de l'institut du monde arabe. Telle nous semble être la règle de la République : soutenir des projets positifs et assurer le respect des engagements des prédécesseurs.

Troisième retour en arrière, auquel M. d'Aubert m'invitait tout à l'heure : je disais voici quatre ans, devant vous, que la culture n'est pas la propriété d'un secteur, fût-ce le secteur public, qu'elle est l'affaire de tous. C'est là, je le sais, un thème très controversé, je l'ai observé en écoutant M. Brunhes. Mais je le répète : économie et culture, même

combat ; il n'y a pas d'un côté la culture aux mains propres, celle du secteur public, de l'autre, la culture aux mains sales, celle du secteur privé.

Notre souci a été d'associer constamment à ce mouvement de développement l'ensemble des agents économiques, du livre au marché de l'art, du disque au cinéma, du métier d'art au mobilier urbain, de la création industrielle à l'industrie du meuble. Partout, je le crois, et les professionnels de ces branches le disent, le clament, quelles que soient leurs convictions politiques, un élan a été donné aux industries de la culture.

Je ne rappellerai pas ici - ce serait trop long - les mesures prises. Je me borne aux principales : le « plan son », dont vous êtes d'ailleurs, monsieur d'Aubert, l'un des bénéficiaires dans votre département, la Mayenne. Le « plan son », vous ne connaissez pas ?

Oui, dans votre département - je pense un jour y faire un tour -, il y a une réalisation tout à fait exemplaire dont le ministère de la culture est l'initiateur. Vous savez peut-être que l'une des grandes technologies de l'avenir pour le disque est le disque compact.

M. François d'Aubert. Mais oui ! Et cette société est à Averton. C'est la société M.P.O.

M. Emmanuel Hamel. M. d'Aubert connaît bien sa circonscription, et bien d'autres choses encore !

M. le ministre de la culture. Vous êtes donc bien informé, monsieur le député. Mais, j'informe vos collègues. Le disque compact, jusqu'à l'année dernière, n'était produit que par Hanovre. Le ministère et une équipe tout à fait extraordinaire qui se trouvait en Mayenne et qui fabriquait des disques classiques se sont associés pour édifier la première usine française de disques compacts. Ce serait un échec, à vous entendre. Eh bien, en quelques mois, la production a atteint plusieurs millions d'unités. C'est un tel succès que l'on songe même à construire une deuxième entreprise.

M. François d'Aubert. Cela se serait fait aussi bien sans vous. Ils ne vous ont pas attendu pour réussir dans leur entreprise. Ce qu'ils attendent, c'est que la T.V.A. sur les disques soit réduite.

M. le ministre de la culture. Quatrièmement - et cette dernière observation figurait en filigrane de ma déclaration rappelée tout à l'heure par M. d'Aubert : la culture n'est pas la pratique d'un art, fût-il l'un des beaux-arts. D'où ce souci, qui a été maintes fois critiqué - mais je suis prêt à m'expliquer -, ce souci de la réhabilitation de toutes les formes d'expression, même celles jugées naguère secondes ou mineures, reconnaissance d'une évidence, finalement : qu'une civilisation est, certes, constituée par les arts les plus nobles et les plus raffinés, et nous n'avons pas négligé notre peine pour les soutenir, mais qu'elle est faite aussi de ce qui constitue notre art de vivre, de la musique populaire à l'architecture, de l'habillement à l'habitat. Tout ce qui façonne notre mode de vie ne peut laisser étranger un homme de culture, un homme politique responsable. C'est là un des changements apportés depuis quatre ans et qui, je le souhaite, sera maintenu au cours des prochaines années.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce que je souhaitais vous dire en évoquant très brièvement et trop partiellement ce chemin parcouru.

M. Emmanuel Hamel. Est-ce un bilan ou un testament, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la culture. Je vais en venir à nos grands projets d'avenir !

Des erreurs ont sans doute été commises. Mais, dans l'ensemble et pour répondre à la question de M. d'Aubert, le chemin parcouru a été conforme à l'itinéraire initialement prévu. Au demeurant, je ne peux pas ne pas le constater, cette politique-là a été ratifiée par la communauté artistique et par l'opinion publique.

J'en viens à l'année qui va commencer et aux prochaines années. Vous l'avez noté, vos rapporteurs l'ont expliqué avec précision, et je les en remercie, parmi les actes forts du projet de budget pour 1986 figurent plusieurs actions concrètes dont la formation artistique, la création de l'institut du patrimoine, le développement de l'Ecole du Louvre, ou la création de l'institut national supérieur du cinéma.

Deuxièmement, l'action pour le patrimoine. Là encore, je me permets de... tordre le cou à quelques bobards répandus ici ou là. Au moment même où 15 p. 100 des autorisations de programme de tous les ministères seront économisées, nous maintiendrons l'effort en faveur du patrimoine et des monuments historiques. En francs constants 1986, l'effort de l'Etat en faveur de la seule restauration des monuments historiques - sans parler de l'entretien, des équipements culturels - représentera 30 p. 100 de plus qu'au cours de la période précédente.

M. François d'Aubert. Pas pour les autorisations de programme ! Elles diminuent de 30 p. 100 ! Or, les autorisations de programme, c'est l'avenir !

M. le ministre de la culture. L'archéologie, sacrifiée parmi les sacrifiées, naguère, a connu une augmentation de 50 p. 100.

Même observation pour le patrimoine muséographique - je ne reviens pas sur ce que j'ai dit à propos des musées nationaux et des musées de province.

En ce qui concerne la Bibliothèque nationale, des mesures exceptionnelles seront prises par la création, en particulier, de 28 emplois.

Tout à l'heure, je l'ai annoncé : à partir de janvier prochain, il y aura ouverture pour la consultation le samedi matin. On a osé parler du « patrimoine cinématographique ». C'était même, je crois, l'introduction de M. d'Aubert. Tout de même ! Je ne sais pas si vous avez vraiment connaissance de l'effort qui a été entrepris depuis quatre ans pour la cinémathèque nationale, dont le cinquantenaire sera célébré au mois de janvier prochain, et pour la restauration de notre patrimoine cinématographique. Près de 15 millions de francs seront consacrés en 1986, après tous les crédits déjà octroyés depuis quatre ans, à la construction de locaux destinés au stockage de films.

M. François d'Aubert. Crédits partis en fumée !

M. le ministre de la culture. De plus, 15 millions supplémentaires seront consacrés au sauvetage de films anciens par transfert sur de nouveaux supports, et d'autres actions.

Enfin, troisième axe, l'effort en faveur de la création, la commande d'œuvres d'arts, le spectacle vivant, le théâtre, en particulier, sans compter les mesures nouvelles destinées à la création d'un orchestre national de jazz et à la mise en place d'un fonds de soutien à la chanson, aux variétés et au jazz.

Je conclus.

Naturellement, on est toujours porté, à l'issue d'une période, à porter des jugements - les uns positifs, d'autres plus négatifs. Après avoir répondu avec vigueur, avec force et avec conviction à mes opposants, je souhaite leur dire ceci, ainsi qu'aux députés qui ont constamment soutenu l'action de ce Gouvernement : quand on a les yeux braqués sur la vitre de l'actualité, souvent on voit mal, surtout lorsqu'il s'agit de changements culturels ou artistiques.

On distingue mal les reliefs ou les creux, et il n'est pas commode d'entrevoir de quelle façon, concrètement, réellement, la France change. Lentement, les maturations se produisent. Elles se préparent dans l'ombre. Que restera-t-il de ce que les artistes, les créateurs, les inventeurs d'aujourd'hui ont entrepris ? Je l'ignore. Au moins - c'est la seule chose que je sache - aura-t-on déclenché un mouvement et, quels que soient les jugements que ceux d'aujourd'hui ou de demain peuvent porter sur les œuvres, les créations, les artistes et la politique qui a pu accompagner leurs efforts, personne ne peut nier que la France bouge.

De ce bouillonnement, je l'admets, peut naître le pire ou le meilleur. En tout cas, il est signe de santé, de vitalité, d'énergie. Ce mouvement de la vie, chacun le ressent ici même ; nos amis étrangers l'affirment, et je crois que nous pouvons être certains que notre pays est redevenu pour beaucoup, Français ou étrangers, un pays de rencontres et de découvertes, un pays d'idées neuves et d'œuvres originales.

En guise de conclusion, je veux répondre à certaines questions, toutes liées, qui reviennent constamment dans les observations de certains députés de l'opposition : « N'avez-vous pas été trop ambitieux ? N'êtes-vous pas allé au-delà des possibilités de notre pays ? Pourquoi avoir ouvert tant de pistes, tant de chantiers ? »

Je le dis avec la même sincérité que tout à l'heure, ma réponse est la suivante : trop ambitieux ? Non, pas assez, car il y a encore tant et tant de choses à faire. Il y a encore, en

France, tant et tant de frontières à conquérir, tant et tant de changements à opérer. Lorsqu'il faudra - et nous le ferons dans quelques semaines - établir le programme des cinq années à venir, nous viserons de nouveaux chantiers à ouvrir, de nouvelles frontières à conquérir ! Nous ne renoncerons jamais à l'ambition affirmée.

Je dis « ambitieux, pas assez », parce que je pense très franchement que le jour où - dans dix ans, dans quinze ans, lorsque nous aurons encore gouverné longtemps - nous regarderons en arrière, nous verrons qu'ici où là nous n'avons pas été assez exigeants.

En tout cas les réponses ne sont sûrement pas celles que vous préconisez ; les solutions ne sont pas celles que vous qualifiez de libérales. Je pense en particulier à un domaine qui m'inquiète, chaque jour : le développement de l'industrie des images et du son. Oui, je pose des questions, je vous pose des questions, je nous pose des questions : avons-nous suffisamment œuvré en faveur de la création française ? Nos médias accordent-ils une place suffisante aux artistes et aux créateurs français, en particulier aux plus jeunes ? Quel bilan pouvons-nous présenter honnêtement, courageusement, sur les radios privées ? Les télévisions privées de demain seront-elles une chance pour la création ou une source nouvelle d'asservissement pour les artistes français ?

Ce sont de vraies questions et le courage politique implique qu'on les regarde en face. Je ne suis pas sûr aujourd'hui que les artistes et les créateurs français, en particulier les plus jeunes, puissent accéder à ces moyens puissants et considérables. Je voudrais que, lorsqu'il y aura, à l'avenir, à choisir entre la logique de la création et celle de la diffusion, ce soit la première qui l'emporte sur la seconde. Je crois, malheureusement, que les solutions que vous proposez de privatisation à outrance, d'abandon du service public, de suppression de toute régulation, n'aboutiraient qu'à la loi de la jungle et, par conséquent, à l'écrasement de la création et des artistes.

C'est pourquoi je suis persuadé que nous sommes les mieux placés pour entreprendre les actions nouvelles qu'impose la situation actuelle ; nous sommes les mieux placés pour assurer la continuité d'une action que nous avons engagée voici quatre ans. Ainsi que M. Queyranne l'a rappelé tout à l'heure, même certains chroniqueurs favorables à l'opposition, tel M. Dominique Jamet, les reconnaissent. Commentant le colloque de Lyon, ce dernier a en effet écrit dans *Le Quotidien de Paris* : « La gestion des affaires culturelles restera un bilan positif. Ce que la droite au pouvoir n'a pas su et, surtout, n'a pas voulu faire, dégager de l'argent, mettre les créateurs de son côté, tenter de donner ou de rendre la vie au cinéma, à l'architecture, à la sculpture, honorer et encourager l'art par l'incitation publique et privée, faire de Paris une fête, qu'au moins elle ne le reproche pas à ses successeurs, qu'au moins elle ne fasse pas craindre un retour à l'inertie, à l'inaction, à l'indifférence teintée d'hostilité. »

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Quel hommage !

M. le ministre de la culture. Eh bien, le seul moyen de ne pas craindre le retour « à l'inertie, à l'inaction, à l'indifférence teintée d'hostilité », c'est de faire à nouveau confiance à l'équipe actuellement au pouvoir. Ma conviction est que ce qui n'a pas encore été réalisé depuis quatre ans le sera par nous-même dans les cinq ans qui viennent. Rendez-vous à l'année prochaine ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. Je devrais normalement lever maintenant la séance, car lorsqu'une séance est prévue le soir, celle de l'après-midi doit être levée à dix-neuf heures trente.

Cependant il ne nous reste que les questions - trois doivent être posées - et le vote des crédits sur lesquels je suis saisi de plusieurs amendements. Si le Gouvernement, la commission et les députés sont d'accord pour en terminer le plus rapidement possible avec ce budget de la culture dont la discussion n'était prévue que sur deux heures quarante - or nous en sommes déjà à trois heures et vingt minutes - et si personne ne formule d'objection, je vous propose de poursuivre la discussion jusqu'à son terme, à condition que nous en ayons fini à vingt heures (*Assentiment*).

Nous en arrivons donc maintenant aux questions.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le ministre, je me permets de vous rappeler la question que je vous ai posée en commission à propos de la phonothèque-photothèque de Saint-Lizier en Ariège. Je le fais en raison de l'inquiétude des populations et des élus et au nom de mon collègue, René Massat, député de cette circonscription.

La phonothèque-photothèque de Saint-Lizier avait été annoncée en 1979, puis oubliée. C'est M. le Président de la République, qui à Toulouse, a confirmé sa création, et les crédits d'études ont été inscrits au budget de 1985. La remise de l'avant-projet sommaire était prévue pour le 15 juin 1985, celle des offres aux entreprises pour le 28 février 1986 et le début des travaux pour le 1^{er} juillet 1986. Or, depuis le 10 juillet, nous n'avons plus de nouvelles sur l'avancement de l'étude. Nous constatons également qu'aucun crédit n'est inscrit nommément pour cette opération au projet de budget pour 1986. Je vous laisse imaginer l'inquiétude des élus et de la population du département de l'Ariège.

Je voudrais donc que vous me précisiez les raisons des retards accumulés pour l'étude de ce dossier, ce qui retardera évidemment la réalisation des travaux. Quels sont les crédits affectés à cette opération pour l'année 1986 ? A quelle date peut-on prévoir le début et, surtout, l'achèvement de cette réalisation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, je peux vous rassurer.

Je me suis déjà entretenu de cette question avec plusieurs parlementaires de la région et je confirme, ici même, l'engagement pris successivement par le président Giscard d'Estaing et par le président François Mitterrand : le transfert d'une partie des services de la phonothèque nationale à Saint-Lizier sera effectué et un crédit de dix millions de francs a été spécialement affecté pour 1986 à cette opération.

Je souhaite par conséquent que vous informiez votre département et votre région de la volonté confirmée du Gouvernement de maintenir cette opération qui n'est qu'une des opérations de transfert d'équipements nationaux vers différentes villes de province ; je pense aux manufactures transférées à Beauvais ou à d'autres établissements transférés à Sablé.

M. le président. Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Tranchant.

M. Georges Tranchant. Il s'agit d'une question de mon collègue Michel Péricard que je remplace. Personnellement je ne l'aurais pas posée puisque j'étais présent lorsque, après minuit, vous avez présenté « l'amendement cinéma » contre lequel je me suis élevé.

En effet l'aide que vous comptez donner, à travers les sociétés de financement des industries cinématographiques et audiovisuelles, est sélective, alors que la profession, imagine naïvement, à l'heure actuelle, qu'elle va bénéficier de cette aide quelle que soit la nature des films et quels que soient les sujets traités.

M. Péricard voudrait que vous puissiez lui donner l'assurance que, comme le souhaite la profession, cette loi est bien une mesure générale de soutien à l'industrie du cinéma et à l'ensemble de la production. S'agira-t-il, en accord avec le ministre des finances, d'une aide automatique ou, au contraire, l'aide des Sofica, ne sera-t-elle utilisée que pour mettre en valeur tel film ou tel producteur qui aura la faveur du Gouvernement ? Autrement dit, s'agira-t-il d'aides sélectives, c'est-à-dire nécessairement suspectes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Je comprends qu'à la suite des propos tenus par vous-même, monsieur le député, lors de ce fameux débat, beaucoup se soient inquiétés et aient pu penser que le Trésor allait être dévalisé ou, à l'inverse, que l'Etat allait, « comme toujours », donner la prime à la faveur du prince.

La mise en œuvre de ces mesures a été discutée avec l'ensemble des professionnels de l'industrie cinématographique. Des textes d'application sont intervenus, qui ont institué un certain nombre de garde-fous pour prémunir les investisseurs contre tout risque d'abus dans l'utilisation de leur argent, pour assurer que les investissements bénéficieront à des catégories de films très divers. Tout est fait pour éviter ce que vous redoutez, et je crois que l'on pourra juger sur pièces le fonctionnement du système dans quelques mois.

Cette mesure a créé un élan et beaucoup d'institutions financières participent à la mise en place de ces fameuses sociétés de financement des industries cinématographiques et audiovisuelles.

M. le président. La parole est à M. Tranchant, pour poser une seconde question.

M. Georges Tranchant. Monsieur le président, je vous drai, avec votre permission, répondre à M. le ministre (*Exclamations sur les bancs des socialistes*)...

M. le président. Non, monsieur Tranchant, la procédure ne le permet pas.

M. Georges Tranchant. M. le ministre a répondu à côté !

M. le président. Posez la deuxième question.

M. Georges Tranchant. Dans ces conditions, monsieur le ministre, je vous poserai une question d'actualité à ce sujet. En effet, les aides seront bien sélectives ; cela ressort du texte de la loi, que j'ai lu avec beaucoup d'attention. Aucune production, aucun film ne sera certain d'en bénéficier.

Vous avez donc répondu à côté de la question et je tiens à le souligner devant la représentation nationale.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Non !

M. le président. Vous avez déjà perdu trente secondes !

M. Georges Tranchant. La deuxième question de M. Péricard, le ministre, a trait aux auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, qui ont toujours été attentifs au développement des nouveaux médias lesquels, par définition, devraient élargir la diffusion des œuvres musicales, chansons, variétés instrumentales... Pourtant, ils ont très mal vécu l'ouverture de la bande F.M. aux radios locales privées, qui s'est faite sans règles de jeu précises.

On peut, en effet, constater que, bien loin d'enrichir les choix du public grâce à une plus grande offre de programmes, le phénomène des radios locales privées s'est accompagné, à quelques exceptions près, d'une progression massive de l'utilisation des œuvres étrangères, surtout anglo-saxonnes.

Alors que la part de la chanson française régresse ou se marginalise dans les nouvelles radios faute de dispositions adaptées quant aux programmes, le Gouvernement envisage-t-il de doter les nouvelles télévisions privées de cahiers des charges souples et raisonnables qui permettraient de réaliser un meilleur équilibre dans la diffusion des œuvres d'origine française et étrangère ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, une fois n'est pas coutume, je me sens un peu d'accord avec vous. Cela ressort d'ailleurs des propos que j'ai, rapidement, tenus à ce sujet à la tribune. Mais êtes-vous bien sûr d'être d'accord avec vous-même ? Accepteriez-vous vraiment - car telle n'était pas du tout l'opinion de vos amis - que soient établis, pour les organismes de diffusion publics et privés, actuels ou futurs, de véritables cahiers des charges, qui imposeraient un certain nombre d'obligations aux diffuseurs ?

Personnellement, je l'ai indiqué il y a quelques instants, je souhaite de toutes mes forces que, réévaluant de manière très lucide le fonctionnement du système, les autorités publiques, le Parlement, l'opinion essaient de trouver des réponses justes à la question que vous posez et que vous posez bien. En effet, la place réservée aux créateurs et artistes vivant en France et, plus largement, en Europe est trop souvent restreinte sur les grands et petits médias.

Or, pour suspecter le Gouvernement, on argue - cela a très souvent été le cas sur vos bancs il y a deux ou trois ans - de je ne sais quelle volonté jdanoviste ou dictatoriale sur les ondes. On a voulu, à plusieurs reprises, l'empêcher d'établir un certain nombre de règles au nom d'un prétendu libéralisme.

Je suis partisan de cahiers des charges beaucoup plus denses, beaucoup plus riches et beaucoup plus contraignants. Je considère, en effet, qu'il s'agirait de cahiers des libertés : celle des artistes et des créateurs de pouvoir communiquer avec leur peuple, celle de l'auditeur ou du téléspectateur de pouvoir disposer d'un véritable choix d'écoute. Je regrette

que cette conception n'ait pas été affirmée avec force il y a trois ans, lors de la discussion de la loi relative à la communication audiovisuelle.

M. Bernard Schreiner. Très bien !

M. le ministre de la culture. Oui, je suis favorable à un système de réglementation qui prémunisse les créateurs et les artistes français contre certains abus des diffuseurs (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Culture ».

ETAT B

Repartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils - mesures nouvelles

- « Titre III. 61 898 320 francs ;
- « Titre IV. 198 327 000 francs. »

ETAT C

Repartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils - mesures nouvelles

TITRE V - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 1 016 800 000 F ;
- « Crédits de paiement : 232 435 000 F. »

TITRE VI - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 3 175 450 000 F ;
- « Crédits de paiement : 1 022 615 000 F. »

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1987

TITRE III

« Chapitre 35-20. - Patrimoine monumental. Entretien et réparations : 10 millions de francs. »
 Personne ne demande la parole ?
 Je mets aux voix le titre III de l'état B.
(Le titre III de l'état B est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 37, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les autorisations de programme de 50 000 000 de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, pour ne pas allonger le débat, je défendrai simultanément, si vous le permettez, les quatre amendements qui concernent tous les grands travaux parisiens.

M. le président. En effet, sur le titre VI de l'état C, M. François d'Aubert a présenté trois autres amendements, n°s 38, 39 et 40.

L'amendement n° 38 est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 15 000 000 de francs. »

L'amendement n° 39 est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 200 000 000 de francs. »

L'amendement n° 40 est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 500 000 000 de francs. »

Vous avez la parole, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, je vous ai écouté avec attention tout à l'heure et j'ai trouvé sympathique, bien que tardif, l'hommage rendu à ceux qui étaient à

vos place avant 1981. Je dois en effet rappeler qu'en 1981, quand vous êtes arrivé au Gouvernement, vous avez comparé l'époque antérieure aux ténèbres et l'époque à venir à la lumière. Quant au septennat précédent, il fut, d'après vous, une « ère de glaciation culturelle ». Je trouve donc tout à fait sympathique que vous rendiez aujourd'hui hommage à ceux qui vous ont précédé car ce sont tout de même eux qui vous ont permis, par exemple, d'inaugurer récemment le superbe musée Picasso dans le non moins merveilleux hôtel Salé.

Ces amendements portent tous sur quatre grands équipements parisiens pour lesquels je vous demande la même chose : nous préciser leur coût.

L'amendement n° 37 porte sur le parc de La Villette. Sachant que la dotation en autorisations de programme pour 1986 doit solder l'opération y compris les révisions de prix 1986 et le montant de la charge foncière, quel en est le coût d'équipement ? En outre, il n'est pas indiqué le coût probable de l'aménagement des quarante hectares qui restent encore disponibles. Nous sommes un peu étonnés, dans ces conditions, que vous parliez de solde définitif.

L'amendement n° 38 concerne l'Institut du monde arabe. Cette opération est en voie d'achèvement. Mais qu'en est-il de la participation qu'avaient promise les pays arabes ? Je crois savoir qu'un seul a réellement fait preuve de bonne volonté ! Comptez-vous, monsieur le ministre, demander aux pays concernés d'apporter leur participation au financement, comme ils l'avaient promis ?

En ce qui concerne le Grand Louvre amendement n° 39 nous sommes dans le brouillard le plus total d'abord quant au coût de l'équipement. On parle, pour la totalité de l'opération, de 7 milliards de francs. Ce chiffre n'a pas été lancé au hasard, mais n'a jamais été confirmé par votre ministère. Dans votre intervention, monsieur le ministre, vous un peu tourné autour du pot. On aimerait savoir aujourd'hui quelle est l'évaluation du coût de l'opération du Grand Louvre.

Ensuite, a-t-on établi une évaluation du coût de la pyramide de M. Pei ?

Enfin, existe-t-il une évaluation du coût de fonctionnement ? Vous dites que ce sera le même Louvre, simplement un peu plus grand. Très franchement, je crois que ce sont des sornettes que vous nous racontez là ! En réalité, les coûts supplémentaires ont sûrement été évalués par le ministère, sinon c'est à désespérer de la direction des musées !

S'agissant de l'opéra de la Bastille amendement n° 40 - je pose la même question : quel sera le coût final de l'équipement ? Quand vous nous dites, monsieur le ministre, que cela ne coûtera pas plus cher que le palais Garnier, là encore c'est sans doute une plaisanterie ! En effet, le fonctionnement de la seule « mission » coûte déjà 36 millions de francs. Et ce n'est qu'un début ! On estime à environ 500 millions de francs le coût total de l'opération lorsque les deux équipements fonctionneront en même temps.

Voilà les questions précises auxquelles je souhaite que vous répondiez, monsieur le ministre. Je répète une dernière fois que les grands travaux pèsent très lourd dans le budget de l'Etat - plus de la moitié des crédits de paiement, plus de 60 p. 100 des autorisations de programme - au détriment, je le maintiens, de nombreux autres investissements aussi importants. Je citerai, par exemple, les monuments historiques, pour lesquels, selon le bleu budgétaire, les autorisations de programme passeront de 735 millions de francs en 1985 à 543 millions de francs en 1986, soit une diminution de 30 p. 100. Je citerai encore la Bibliothèque nationale pour laquelle quelques postes, c'est vrai, ont été créés, mais dont les autorisations de programme, c'est-à-dire les projets d'équipement, passeront de 41 millions de francs - ce qui n'était déjà pas beaucoup - en 1985, à 28 millions de francs en 1986, soit une diminution de 30 p. 100.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces quatre amendements ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été consultée puisque ces amendements viennent d'être déposés. Je ne peux donc donner que mon avis personnel.

Je dirai, avec tout le respect que je dois à mon collègue d'Aubert, que ce sont des amendements « bidon ».

M. Bernard Schreiner. Il est coutumier du fait !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. En effet, M. d'Aubert demande certaines précisions - ce qui est légitime - mais il demande aussi des suppressions de crédits qui ne portent pas sur l'objet qui motive chacun de ses amendements. Je ne vois pas très bien le sens, la cohérence de la démarche précise de mon collègue d'Aubert.

Je fournirai néanmoins quelques précisions à partir du rapport que j'ai soumis à la représentation nationale.

En ce qui concerne l'amendement n° 39, relatif au Grand Louvre, des indications précises sur le coût de réalisation de l'opération figurent à la page 29 de mon rapport écrit. Les autorisations de programmes ouvertes jusqu'à présent y sont indiquées.

A propos de l'amendement n° 40 concernant l'Opéra de la Bastille, la réponse m'est parvenue ultérieurement à la rédaction du rapport. Le coût total en investissement est chiffré à 1,795 milliard de francs, hors taxes, réparti de la façon suivante : travaux 1,468 milliard de francs, honoraires et études 216 millions et opérations foncières 120 millions de francs. Toutes taxes comprises, le coût de réalisation s'élève à 2,170 milliards de francs, valeur juin 1984.

Quant à l'appréciation que vous portez dans votre amendement à propos de M. Gérard Mortier, qui a fait du théâtre de la Monnaie à Bruxelles un des meilleurs opéras d'Europe, je la trouve péjorative.

M. François d'Aubert. Elle n'est pas péjorative ! Je rappelle qu'il n'est apparemment pas d'accord sur la conception initiale du projet !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. M. le ministre dira au nom du Gouvernement ce qu'il pense à ce sujet, mais elle est tout de même très audacieuse.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces quatre amendements ?

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, votre système d'appréciation de l'évolution des dépenses est parfois étrange. Par définition, les crédits d'équipement, une année, viennent au secours d'une institution, l'année suivante, au secours d'une autre institution. Par bonheur pour les finances publiques - vous m'excuserez de proférer une telle évidence - on ne peut assurer d'année en année le maintien des investissements au bénéfice de la même institution.

Vous évoquiez à l'instant l'évolution des crédits alloués à la Bibliothèque nationale. Elle a bénéficié depuis quatre ans d'un montant fort élevé d'autorisations de programmes : près de 400 millions de francs. L'extension de la Bibliothèque nationale vers la rue Vivienne et la galerie Vivienne a représenté une transformation très importante de cette maison. Vous êtes d'ailleurs cordialement convié à son inauguration au mois de décembre.

M. François d'Aubert. Que d'invitations !

M. le ministre de la culture. Et, dans les prochaines semaines, elles vont pleuvoir !

Venez avec moi à Grenoble poser la première pierre du futur musée. Venez avec moi à Saint-Etienne, ouvrir avec le maire, un de vos amis, un autre musée. Venez avec moi à Châlons-sur-Marne ouvrir avec M. Stasi l'école nationale du Cirque. Tous les jours je vous emmène avec moi.

M. François d'Aubert. J'ai une campagne électorale à mener !

M. le ministre de la culture. Vous pouvez la mener ailleurs aussi ; nous la conduisons de concert. Que ne dira-t-on pas !

Revenons aux chiffres et aux questions précises que vous m'avez posées.

L'enveloppe globale accordée au parc de La Villette a été arrêtée à 850 millions de francs. Les surfaces non aménagées correspondent à l'emprise de programmes financés par ailleurs. En effet, l'opération est financée non seulement par le ministère de la culture mais aussi par le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur et par le ministère de la recherche et de la technologie. Les dotations demandées doivent donc être maintenues et c'est pourquoi, je m'oppose à votre amendement. Elles sont la condition même de l'ouverture du parc au public en 1986. Certes, il sera toujours loisible à d'autres responsables dans quelques années - tel est le sort de toutes les créations, de tous les investisse-

ments - d'enrichir un peu plus le parc, de le transformer, de l'améliorer, mais lorsqu'il sera ouvert l'année prochaine, il constituera un très bel ensemble offert au public.

Le coût global de l'Opéra de la Bastille a été fixé, voilà trois ans, à 2,170 milliards, en francs 1984. Les autorisations de programme prévues en 1986 couvrent presque l'ensemble des marchés de gros œuvre et du génie scénique, conformément au calendrier précis qui avait été arrêté et qui a été respecté jusqu'à présent. Il prévoit l'ouverture de l'Opéra en juillet 1989.

Il est vrai que M. Gérard Mortier, appelé à prendre la direction artistique de l'Opéra de la Bastille, a eu l'occasion d'évaluer, d'apprécier, de porter un jugement, de proposer ici ou là quelques inflexions, mais il a ratifié l'ensemble des choix effectués et a considéré qu'ils convenaient parfaitement à son propre projet d'exploitation et de programmation artistique. Comme le rappelait à l'instant M. le rapporteur spécial, M. Gérard Mortier, homme d'expérience qui a admirablement réussi à Bruxelles, pourra avec Pierre Boulez, autre homme de culture expérimenté, donner à cet Opéra l'élan dont il a besoin.

L'enveloppe de 2 milliards de francs 1984 dévolue au Grand Louvre a été parfaitement et clairement décomposée : outre la restauration de la Cour carrée et de la Cour Napoléon et les travaux neufs de la Cour Napoléon, il est prévu, selon le calendrier des travaux, d'effectuer en 1986-1987 l'aménagement du passage Richelieu sous l'actuel ministère des finances et l'ensemble des dessertes internes d'accès au musée.

Pour répondre précisément à votre question sur la pyramide, c'est-à-dire la partie de verre, on évalue à 60 millions de francs le coût de cette construction.

Pour l'Institut du monde arabe, construction qui sera achevée à la fin de l'année 1986, vous avez cité les seules autorisations de programme ouvertes sur le budget de la culture, or un montant équivalent a été ouvert sur le budget du ministère des relations extérieures, puisque le complément apporté par la France est partagé également entre les deux ministères.

La participation des pays arabes a déjà été versée. Elle est très élevée. Les retards dans le versement de fonds dont vous faites état ne concernent que les crédits de fonctionnement et le nouveau président, M. Guidoni, a bon espoir que, dans les prochaines semaines, l'ensemble de la situation sera parfaitement au clair.

Dans ces conditions, je souhaite que les crédits demandés soient ouverts en 1986. C'est le moyen pour notre pays de tenir les engagements qu'il a pris à l'égard des pays arabes. Je crois pouvoir dire que cet institut sera l'un des grands instituts culturels ouverts à Paris l'année prochaine.

Quant à la question parallèle sur les monuments historiques, sachez que pour des raisons techniques, il a été décidé cette année, à la demande du ministère des finances, et plus particulièrement des trésoriers-payeurs généraux, de ne plus regrouper, comme en 1985, l'essentiel des crédits sur le titre V, mais de les répartir entre les titres V et VI.

La somme totale est de 759 millions de francs à laquelle il convient d'ajouter, pour avoir une idée d'ensemble de l'effort national en faveur des monuments historiques, les crédits de restauration du Grand Louvre, et ceux qui figureront dans des conventions avec des villes ou des régions. On considère que 815 millions de francs seront l'an prochain affectés à la seule restauration des monuments historiques.

M. le président. Je mets aux l'amendement n° 37.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 38.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 39.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 40.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?
Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.
(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix le titre III de l'état D.
(Le titre III de l'état D est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la culture.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 29 octobre 1985 à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Éducation nationale ; université ; enseignement technique et technologique ; article 62.

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Enseignements primaire et secondaire :

Annexe n° 17. M. François Mortelette, rapporteur spécial :

Enseignement supérieur :

Annexe n° 18. M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial :

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Avis n° 2988 : enseignements primaire et secondaire. Tome VI : M. Bernard Derostier, enseignement supérieur. - Tome VII : M. Jean-Claude Cassaing ; enseignement technique. Tome VIII : M. Jean-Paul Fuchs ;

Commission de la production et des échanges.

Avis n° 2992 : enseignement technique. Tome VII : M. Georges Colin.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ERRATUM

au compte rendu intégral de la 3^e séance du 24 octobre 1985

Budget des P.T.T., page 3498, 2^e colonne, crédits ouverts à l'article 34, autorisations de programme inscrites au paragraphe I :

Au lieu de : « 42 390 000 francs »,

Lire : « 42 390 000 000 francs ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre mer		ETRANGER	
Codes	Titres	1 en	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :					
03	Compte rendu	1 en	106	806	Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes - 03 : compte rendu intégral des séances, - 33 : questions écrites et réponses des ministres Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes - 06 : compte rendu intégral des séances, - 36 : questions écrites et réponses des ministres Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions - 27 : projets de lois de finances Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions
33	Questions	1 en	106	626	
83	Table compte rendu		50	82	
93	Table questions		50	90	
DEBATS DU SENAT :					
06	Compte rendu	1 en	98	506	
36	Questions	1 en	98	331	
86	Table compte rendu		50	77	
96	Table questions		30	46	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :					
07	Série ordinaire	1 en	654	1 503	
27	Série budgétaire	1 en	198	293	
DOCUMENTS DU SENAT :					
08	Un en		654	1 488	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75127 PARIS CEDEX 16

Téléphone : Renseignements : 46-75-62-31
Administration : 46-76-61-39

TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre mer et à l'étranger paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats, celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

